

Gouvernement d'entreprise et rapport de rémunération

Gouvernement d'entreprise

1	Principes	58
2	Structure du groupe et actionnariat	59
3	Structure du capital	60
4	Conseil d'administration	62
5	Direction du groupe	74
6	Rémunération, participations et prêts	79
7	Droits de participation des actionnaires	79
8	Prise de contrôle et mesures de défense	80
9	Organe de révision	81
10	Politique d'information	82
11	Calendrier financier	82

Rapport de rémunération

1	Gouvernance	83
2	Rémunération du Conseil d'administration	85
3	Rémunération versée à la Direction du groupe	88
4	Autres rémunérations	93
	Rapport de l'organe de révision	94

Gouvernement d'entreprise

Le gouvernement d'entreprise est la pierre angulaire de la politique d'entreprise de Swisscom. Une gestion d'entreprise efficace et transparente aide Swisscom à créer une valeur durable.

1 Principes

Le Conseil d'administration et la Direction du groupe Swisscom privilégient une gestion d'entreprise durable et orientée sur le long terme pour mener à bien leurs activités. Leurs décisions tiennent compte des intérêts légitimes des actionnaires, des clients et des collaborateurs de Swisscom ainsi que d'autres groupes d'intérêts. Dans cet esprit, le Conseil d'administration met en œuvre un gouvernement d'entreprise efficace et transparent, qui se caractérise par une répartition claire des responsabilités et repose sur des normes reconnues. Swisscom suit notamment les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise 2014 édicté par economiesuisse, l'organisation faîtière de l'économie suisse, et se conforme aux dispositions de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAB).

Grâce aux échanges des secteurs spécialisés avec les investisseurs, les conseillers en droit de vote et d'autres parties prenantes, le Conseil d'administration est en mesure d'identifier rapidement les nouvelles normes et, le cas échéant, d'adapter le gouvernement d'entreprise aux nouvelles exigences.

Les principes et les règles de Swisscom en matière de gouvernement d'entreprise sont inscrits dans les statuts, dans le Règlement d'organisation et dans les règlements des comités du Conseil d'administration. Une attention particulière est vouée au code de conduite approuvé par le Conseil d'administration. Swisscom s'y engage expressément à faire preuve d'une totale intégrité et à respecter la loi ainsi que toutes les prescriptions internes et externes auxquelles elle est soumise. L'entreprise attend de ses collaborateurs qu'ils assument la responsabilité de leurs actes, qu'ils aient de la considération pour les personnes, pour la société et pour l'environnement, qu'ils suivent les règles en vigueur, qu'ils soient intègres et qu'ils signalent tout manquement au code de conduite.



Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

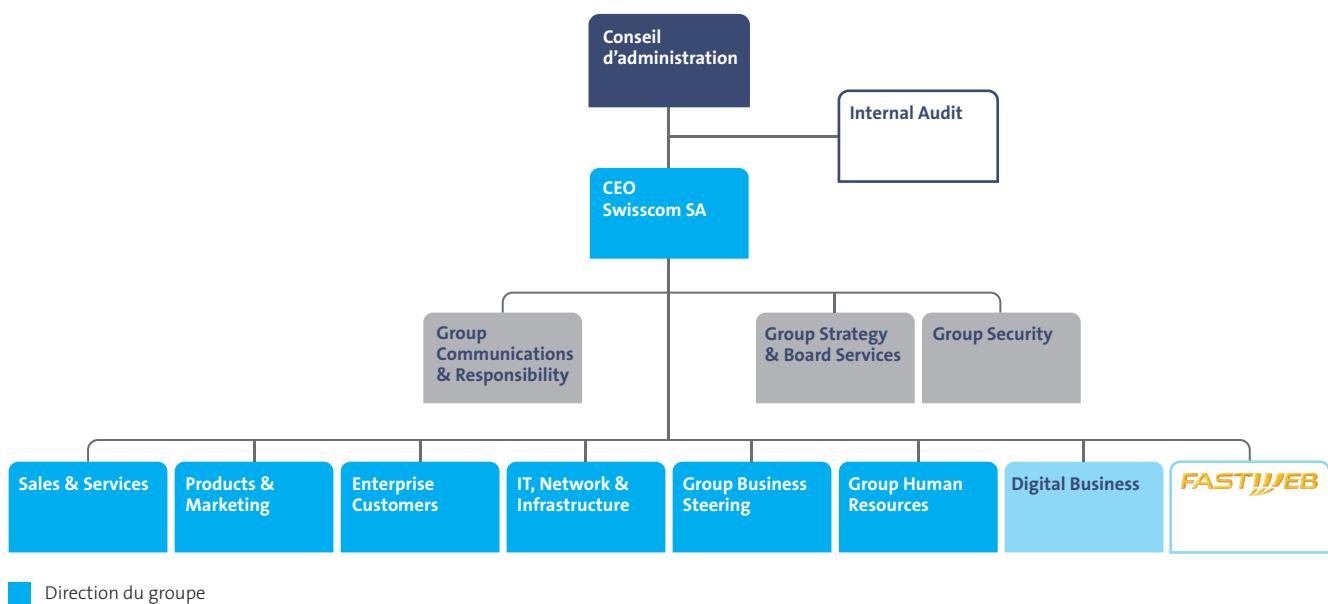
Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Principes», où ils sont publiés dans leur version actuelle. Les documents révisés entre-temps ou devenus caducs y sont également disponibles.

2 Structure du groupe et actionnariat

2.1 Structure du groupe

2.1.1 Structure opérationnelle du groupe

Maison mère du groupe, Swisscom SA est responsable de la haute direction du groupe Swisscom. Elle est formée des cinq divisions du groupe que sont Group Business Steering, Group Human Resources, Group Strategy & Board Services, Group Communications & Responsibility et Group Security. Le Conseil d'administration a délégué la gestion des affaires courantes au CEO de Swisscom SA. Ensemble, le CEO, les responsables des divisions du groupe Group Business Steering (CFO) et Group Human Resources (CPO) ainsi que les responsables des divisions opérationnelles Sales & Services, Products & Marketing, Enterprise Customers et IT, Network & Infrastructure forment la Direction du groupe. Le groupe comprend en outre la division opérationnelle Digital Business ainsi que diverses sociétés comme la filiale italienne Fastweb S.p.A.



Voir rapport
pages 140–141
 Voir rapport
page 40

Une réglementation des compétences édictée par le Conseil d'administration de Swisscom SA détermine la conduite financière et stratégique des sociétés du groupe. Ces dernières sont classées en trois catégories: stratégiques, importantes et autres. Les sociétés stratégiques du groupe sont Swisscom SA, Swisscom (Suisse) SA et la société Fastweb S.p.A. Le Conseil d'administration de Swisscom (Suisse) SA est formé du CEO de Swisscom SA en qualité de président, du CFO de Swisscom SA et du responsable IT, Network & Infrastructure. La direction de Swisscom (Suisse) SA est déléguée au responsable de Swisscom (Suisse) SA et assumée par le CEO de Swisscom SA. En ce qui concerne la société Fastweb S.p.A., son Conseil d'administration est constitué du CEO de Swisscom SA en qualité de président, du CFO de Swisscom SA, du responsable IT, Network & Infrastructure et d'autres représentants de Swisscom. Il est complété par un membre externe. Le Conseil d'administration de Fastweb S.p.A. a confié la conduite des affaires au délégué du Conseil d'administration. Au sein des sociétés importantes du groupe, la fonction de président du Conseil d'administration est exercée par le CEO de Swisscom SA, le CEO d'une société stratégique du groupe, le responsable d'une division du groupe ou d'une division opérationnelle ou d'autres personnes désignées par le CEO. Le conseil d'administration de ces sociétés compte encore d'autres représentants de Swisscom et, dans certains cas, des personnes externes. Une liste des sociétés du groupe mentionnant la raison sociale, le siège, le taux de participation et le capital-actions figure dans la note 5.4 jointe aux comptes consolidés. Pour le rapport financier, les divisions opérationnelles de Swisscom sont classées par secteurs. Des informations complémentaires sur le compte rendu des secteurs figurent dans le rapport annuel.

2.1.2 Société cotée

Société régie par le droit suisse, Swisscom SA est domiciliée à Ittigen (canton de Berne, Suisse). Elle est cotée au standard pour les droits de participation, sous-standard International Reporting, de la SIX Swiss Exchange (numéro de valeur 874251; code ISIN CH0008742519; symbole SCMN).

Aux Etats-Unis, le négocie s'effectue de gré à gré (over the counter, OTC) comme programme de niveau 1 (symbole: SCMWY; code ISIN: CH008742519; numéro CUSIP des ADR: 871013108). Dans le cadre de ce programme, la Bank of New York Mellon Corporation émet des American Depository Shares (ADS). Les ADS sont des titres américains qui représentent les actions de Swisscom, dans un rapport de 10 ADS pour une action et qui sont certifiés par des American Depository Receipts (ADR).

Le 31 décembre 2017, la capitalisation boursière de Swisscom SA s'élevait à CHF 26 859 mio. Le groupe Swisscom ne compte aucune autre société cotée en Bourse.

2.2 Actionnaires importants

Conformément à l'art. 120 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (LIMF), les participations doivent être déclarées à la société et aux bourses auprès desquelles les titres de participation sont cotés si une personne ou un groupe soumis à l'obligation de déclarer atteint ou franchit, vers le haut ou vers le bas, les seuils de 3, 5, 10, 15, 20, 25, $33^{1/3}$, 50 ou $66^{2/3}$ des droits de vote et ce, en dépit de la possibilité d'exercer ces droits ou non. Les obligations de publication détaillées et la méthode de calcul des valeurs limites sont définies dans l'ordonnance de la FINMA sur l'infrastructure des marchés financiers (OIMF-FINMA). En particulier, conformément à l'OIMF-FINMA, les sociétés nominées qui ne peuvent pas décider à leur libre appréciation comment exercer les droits de vote, ne sont pas tenues de signaler le fait qu'elles atteignent ou franchissent vers le haut ou vers le bas les valeurs limites.

En août 2017, la société BlackRock, Inc., New York a annoncé détenir une participation de 3,44% des droits de vote dans Swisscom SA. L'annonce de participation peut être consultée sur le site Internet de la SIX Exchange Regulation, à l'adresse <https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>. Selon le registre des actions de Swisscom, Chase Nominee Ltd., London, disposait de 3,04% des droits de vote de Swisscom SA au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, la Confédération suisse (ci-après «Confédération») détenait en qualité d'actionnaire majoritaire une part inchangée par rapport à l'année précédente de 50,95% des actions émises de Swisscom SA. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de la société.

2.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée entre Swisscom SA et d'autres sociétés anonymes.

3 Structure du capital

3.1 Capital

Le 31 décembre 2017, le capital-actions de Swisscom SA s'élevait à CHF 51 801 943. Le capital-actions est divisé en actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1, entièrement libérées. Il est resté inchangé de 2015 à 2017. Il n'existe ni capital-actions conditionnel ni capital-actions autorisé. Des informations complémentaires sur le capital figurent dans les comptes annuels de Swisscom SA.

3.2 Actions, bons de participation et bons de jouissance

Toutes les actions nominatives de Swisscom SA ont une valeur nominale de CHF 1 et donnent droit à une voix chacune. Toutefois, les actionnaires ne peuvent exercer leur droit de vote que s'ils sont inscrits au registre des actions de Swisscom SA en qualité d'actionnaires avec droit de vote.

Toutes les actions nominatives donnent droit au versement d'un dividende, à l'exception des actions propres détenues par Swisscom. Il n'existe pas de droit préférentiel.

Les actions nominatives de Swisscom SA ne sont pas imprimées mais sont enregistrées comme droits-valeurs à la SIX SIS SA, à l'exception du pourcentage prescrit pour la Confédération suisse. Les actionnaires peuvent demander en tout temps l'établissement d'une attestation relative aux actions nominatives qui leur appartiennent. Ils ne peuvent cependant pas prétendre à l'impression et à l'émission de titres (actions nominatives sans impression des titres).

Les titulaires d'ADR détiennent les droits spécifiés dans le Deposit Agreement (notamment le droit d'émettre des instructions concernant l'exercice du droit de vote et le droit au dividende). Agissant comme dépositaire des ADR, la Bank of New York Mellon Corporation est inscrite au registre des actions en qualité d'actionnaire. De fait, les détenteurs d'ADR ne sont pas en mesure de faire valoir ou d'exercer directement leurs droits d'actionnaires. C'est la Bank of New York Mellon Corporation qui exerce les droits de vote conformément aux instructions reçues de la part des détenteurs d'ADR. A défaut d'instructions, les droits de vote ne sont pas exercés.

Des informations complémentaires sur les actions figurent au chiffre 7 «Droits de participation des actionnaires» ainsi que dans le rapport annuel.


Voir rapport
page 79


Voir rapport
page 51

Swisscom SA n'a émis ni bons de participation, ni bons de jouissance.

3.3 Restrictions de transmissibilité des actions et inscriptions des «nominees»

Les actions de Swisscom peuvent être transmises librement et le droit de vote des titres inscrits au registre des actions conformément aux statuts ne fait l'objet d'aucune restriction. Selon le chiffre 3.5.1 des statuts, le Conseil d'administration peut refuser de reconnaître un acquéreur comme actionnaire lorsque, compte tenu des actions avec droit de vote déjà inscrites à son nom, il disposerait au total de plus de 5% du nombre total des actions nominatives inscrites au registre du commerce. En ce qui concerne les actions excédentaires, l'acquéreur est alors inscrit au registre des actions comme actionnaire ou usufruitier sans droit de vote. Les autres dispositions statutaires relatives aux actions nominatives liées sont détaillées au chiffre 7.1 «Restrictions et représentations du droit de vote» du rapport.

Swisscom a édicté des règles spécifiques pour l'inscription de fiduciaires et de «nominees» au registre des actions. Afin de faciliter le négoce des actions en Bourse, le Conseil d'administration peut, en vertu du chiffre 3.6 des statuts, autoriser les fiduciaires et les «nominees», aux termes d'un règlement ou d'un accord, à inscrire des actions nominatives avec droit de vote dans une proportion dépassant la limite de 5%. Pour ce faire, les fiduciaires et les «nominees» doivent se déclarer comme tels et se soumettre à une autorité de surveillance du marché financier ou bancaire ou, à défaut, offrir la garantie d'agir pour le compte d'une seule personne ou de plusieurs personnes non liées entre elles. En outre, il doit être possible d'identifier, avec nom, adresse et nombre d'actions, les ayants droit économiques qu'ils représentent. Cette disposition statutaire peut être modifiée par une décision de l'Assemblée générale adoptée à la majorité absolue des voix valablement attribuées aux actions. En vertu de cette disposition, le Conseil d'administration a édicté un règlement relatif à l'inscription des fiduciaires et des «nominees» au registre des actions de Swisscom SA. L'inscription de fiduciaires et de «nominees» en tant qu'actionnaires avec droit de vote suppose une demande en ce sens et la conclusion d'un accord par lequel le fiduciaire, resp. le «nominee» reconnaît le caractère contraignant des restrictions d'inscription et des obligations d'annoncer. Les fiduciaires et les «nominees» qui sont liés entre eux sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune, d'un contrat ou de toute autre manière, sont considérés comme un seul actionnaire (fiduciaire ou «nominee»).

61

3.4 Emprunts convertibles, emprunts obligataires et options


Voir rapport
pages 112

Swisscom n'a aucun emprunt convertible en circulation. Des explications concernant les emprunts obligataires figurent dans la note 2.2 jointe aux comptes consolidés.

Swisscom n'attribue pas d'options sur les actions nominatives de Swisscom SA à ses collaborateurs.

4 Conseil d'administration





4.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est actuellement constitué de neuf membres. Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 3 avril 2017, le représentant de la Confédération Hans Werder a quitté le Conseil d'administration. Le Conseil fédéral a désigné son successeur en la personne de Renzo Simoni.

Le 31 décembre 2017, le Conseil d'administration est composé des membres non exécutifs ci-après:

Nom	Nationalité	Année de naissance	Fonction	Entrée en fonction à l'AG
Hansueli Loosli ¹	Suisse	1955	Président	2009
Roland Abt	Suisse	1957	Membre	2016
Valérie Berset Bircher	Suisse	1976	Membre, représentante du personnel	2016
Alain Carrupt	Suisse	1955	Membre, représentant du personnel	2016
Frank Esser	Allemagne	1958	Membre	2014
Barbara Frei	Suisse	1970	Membre	2012
Catherine Mühlmann	Suisse	1966	Membre	2006
Theophil Schlatter	Suisse	1951	Vice-président	2011
Renzo Simoni ²	Suisse	1961	Membre, représentant de la Confédération	2017

¹ Depuis le 1^{er} septembre 2011 président.

² Désigné par la Confédération suisse.

4.2 Formation, activités professionnelles et liens d'intérêts

Les portraits des différents membres du Conseil d'administration renseignent sur leur formation et leur parcours professionnel, ainsi que sur les mandats qu'ils exercent en dehors du groupe et les activités importantes. Conformément aux statuts, aucun membre du Conseil d'administration ne peut détenir plus de trois mandats supplémentaires dans des entreprises cotées en Bourse et plus de dix mandats supplémentaires dans des entreprises non cotées en Bourse. Ils ne peuvent pas exercer au total plus de dix mandats supplémentaires. Ne sont pas affectés par ces restrictions quantitatives les mandats qu'un membre du Conseil d'administration exerce sur ordre de Swisscom, de même que les mandats exercés dans des groupements d'intérêts, des associations d'utilité publique, des institutions et des fondations ainsi que dans des fondations de prévoyance en faveur du personnel. Leur nombre est toutefois limité à respectivement dix et sept mandats. Les membres du Conseil d'administration sont tenus de consulter le président du Conseil d'administration avant d'accepter de nouveaux mandats en dehors du groupe Swisscom. Les détails de cette réglementation sur les mandats externes, en particulier la définition du terme «mandat» ainsi que les autres mandats qui ne sont pas affectés par les restrictions quantitatives précédemment citées pour les entreprises cotées en Bourse et les entreprises non cotées en Bourse, sont spécifiés au chiffre 8.3 des statuts. Aucun membre du Conseil d'administration ne dépasse les valeurs limites définies en matière de mandats.



Hansueli Loosli

Formation: apprentissage de commerce, diplôme fédéral d'expert en finance et en controlling

Parcours professionnel: 1982–1985 Mövenpick Produktions AG, Adliswil, controller et directeur adjoint; 1985–1992 Waro AG, Volketswil, dernière fonction: directeur général; 1992–1996 Coop Suisse, Wangen, directeur des achats non alimentaires; 1992–1997 Coop Zurich, Zurich, directeur général; 1997–2000 Coop Suisse, Bâle, président de la direction générale de Coop et de la direction du groupe Coop; janvier 2001–août 2011 Coop Société Coopérative, Bâle, président de la direction

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse: mandats au sein du groupe Coop: président du conseil d'administration de Bell SA, Bâle

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse: mandats au sein du groupe Coop: président du conseil d'administration de Groupe Coop Société Coopérative, Bâle; président du conseil d'administration de Transgourmet Holding SA, Bâle; président du conseil d'administration de Coop Mineraloel SA, Allschwil. Autres mandats: membre du conseil consultatif de Deichmann SE, Essen

Mandats sur ordre de Swisscom: membre du comité et du comité directeur d'économiesuisse jusqu'en août 2017

Autres activités importantes: –



Roland Abt

Formation: doctorat en économie

Parcours professionnel: 1985–1987 responsable des finances d'un groupe de sociétés dans le domaine informatique et immobilier; 1987–1996 groupe Eternit (aujourd'hui groupe Nueva): 1987–1991 responsable du controlling, 1991–1993 directeur Industrias Plycem, Vénézuela, 1993–1996 responsable de la division Activités fibrociment; 1996–2016 groupe Georg Fischer: 1996–1997 directeur financier de Georg Fischer Piping Systems, 1997–2004 directeur financier du groupe Agie Charmilles (aujourd'hui Georg Fischer Machine Tools), 2004–décembre 2016 directeur financier de Georg Fischer SA et membre de la direction du groupe

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse: membre du conseil d'administration de Conzzeta SA, Zurich

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse: membre du conseil d'administration de la Banque Raiffeisen Zufikon; président du conseil d'administration de Eisenbergwerk Gonzen AG, Sargans; membre du conseil d'administration de BDWM Transport AG, Bremgarten, depuis mai 2017;

Autres activités importantes: –



Valérie Berset Bircher

Formation: doctorat en droit

Parcours professionnel: 2005 Bureau de l'Organisation internationale du Travail (OIT), spécialiste du droit du travail au sein du secteur Normes internationales du travail; 2006–2007 Organisation internationale de normalisation (ISO), service du personnel; dès 2007 Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), directrice adjointe du secteur Affaires internationales du travail: dans le cadre de cette fonction, membre de commissions des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative à l'économie, aux finances et au développement, 2011–2014 membre de la Commission fédérale consultative du Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et de la Commission tripartite pour les affaires de l'OIT et depuis 2017 membre du conseil d'administration de l'OIT

Mandats: –

Autres activités importantes: membre du Comité de la liberté syndicale de l'OIT, Genève, depuis juin 2017



Frank Esser

Formation: diplôme d'employé de commerce, doctorat en sciences politiques

Parcours professionnel: 1988–2000 Mannesmann Deutschland, à partir de 1996 membre de la direction de Mannesmann Eurokom; 2000–2012 Société Française du Radiotéléphone (SFR): 2000–2002 Chief Operating Officer (COO), 2002–2012 CEO, à ce poste de 2005 à 2012 également membre du directoire de Vivendi Group

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse: membre du conseil de surveillance de Dalenys Group S.A. (anciennement Rentabiliweb Group S.A.S.), Bruxelles; membre du conseil d'administration d'InterXion Holding N.V., Amsterdam

Autres activités importantes: –



Alain Carrupt

Formation: maturité fédérale, option économie

Parcours professionnel: 1978–1994 Entreprise des PTT, en dernier lieu comme chef de service administratif, direction des télécommunications, Sion; 1994–2000 Union PTT, secrétaire central, secteur Télécommunication; 2000–2010 Syndicat Communication: 2000–2002 secrétaire général adjoint et chef du personnel, 2003–2008 vice-président, 2008–2010 président; 2011–2016 Syndicat syndicom: 2011–2013 co-président, 2013–février 2016 président

Mandats: –

Autres activités importantes: –



Barbara Frei

Formation: diplôme d'ingénierie machines, EPF; Dr sc. techn., EPF; Master of Business Administration, IMD Lausanne

Parcours professionnel: 1998–2016 diverses fonctions dirigeantes au sein du groupe ABB, dont notamment: 2008–2010 ABB s.r.o., Prague, Country Manager; 2010–2013 ABB S.p.A., Sesto San Giovanni (Italie), Country Manager et Region Manager Mediterranean; novembre 2013–décembre 2015 Drives and Control Unit, Managing Director; 2016 direction des revues du portefeuille stratégique de la division Power Grids; depuis décembre 2016 Schneider Electric, Paris: présidente de la direction de Schneider Electric GmbH, Allemagne et, à cette fonction, Zone President Allemagne jusqu'en juin 2017 et, depuis juillet 2017, Zone President Allemagne, Autriche et Suisse du groupe Schneider Electric Paris

Mandats: mandats au sein du groupe Schneider Electric: directrice de ELSO GmbH, de Merten GmbH, de Schneider Electric GmbH, de Schneider Electric Holding Germany GmbH, de SE Real Estate GmbH et, depuis juillet 2017, directrice de Schneider Electric «Austria» Ges.m.b.H, membre du conseil de surveillance de Schneider Electric Sachsenwerk GmbH

Autres activités importantes: –



Catherine Mühlmann

Formation: lic. phil. I

Parcours professionnel: 1994–1997 Télévision suisse alémanique SF DRS, responsable Media Research; 1997–1999 SF1 et SF2, animatrice de programmes; 1999–2001 TV3, directrice des programmes; 2001–2003 MTV Central, CEO; 2003–2005 MTV Central & Emerging Markets, CEO; 2005–2008 MTV Central & Emerging Markets et Viva Media AG (Viacom), CEO; depuis 2008 Andmann Media Holding GmbH, Baar, associée, jusqu'à décembre 2012 propriétaire

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse: membre du conseil de surveillance de Tele Columbus AG, Berlin

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse: vice-présidente de Suisse Tourisme; membre du conseil de surveillance de Messe Berlin GmbH, Berlin, depuis juillet 2017

Autres activités importantes: –



Renzo Simoni

Formation: Dr sc. techn., ingénieur en génie civil. EPF

Parcours professionnel: 1985–1989 collaborateur spécialisé dans le bâtiment et le génie civil du Groupe Gruner; 1989–1995 collaborateur scientifique EPF Zurich; 1995–1998 chargé de cours EPF Zurich (à titre accessoire); 1995–2002 activité de conseil des maîtres d'ouvrage du génie civil pour Ernst Basler und Partner AG; 2002–2006 membre de la direction de Helbling Beratung und Bauplanung AG, en dernier en tant que co-directeur; 2007–2017 président de la direction d'AlpTransit Gotthard SA

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse: membre du conseil d'administration de Gruner SA, Bâle, depuis avril 2017

Autres activités importantes: conseil consultatif de la société de projet DB Stuttgart–Ulm GmbH («Stuttgart 21») de la Deutsche Bahn; président du conseil de la clinique psychiatrique universitaire de Zurich, depuis janvier 2018



Theophil Schlatter

Formation: licence en économie HSG; diplôme d'expert-comptable

Parcours professionnel: 1979–1985 STG Coopers & Lybrand, expert-comptable; 1985–1991 Holcim Management und Beratung AG, controller; 1991–1995 Sihl Papier AG, directeur financier et membre de la direction; 1995–1997 Holcim (Suisse) SA, directeur des finances/ de l'administration et membre de la direction; 1997–2011 Holcim Ltd., CFO et membre de la direction

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse: membre du conseil d'administration de Schweizerische Cement-Industrie-Aktiengesellschaft, Rapperswil-Jona

Autres activités importantes: –

4.3 Election et durée du mandat

Conformément aux statuts de Swisscom SA, le Conseil d'administration compte entre sept et neuf membres, ce nombre pouvant être augmenté provisoirement. Selon ces mêmes statuts, la Confédération suisse a le droit de déléguer deux représentants au sein du Conseil d'administration de Swisscom SA. Actuellement, elle ne compte qu'un seul représentant en la personne de Renzo Simoni. La loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) prévoit que le personnel doit être représenté de manière équitable au sein du Conseil d'administration. Les statuts précisent en outre que cet organe doit inclure deux représentants du personnel. Le personnel a le droit de soumettre des propositions de listes électorales. Depuis l'Assemblée générale d'avril 2016, Valérie Berset Bircher et Alain Carrupt sont élus en qualité de représentants du personnel. La nomination de Valérie Berset Bircher a été proposée par l'association du personnel transfair et celle d'Alain Carrupt par le syndicat syndicom. A l'exception du représentant de la Confédération, le Conseil d'administration de Swisscom SA est élu par l'Assemblée générale. Cette dernière élit les membres et le président du Conseil d'administration ainsi que les membres du comité Rémunération pour une durée d'un an. Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire suivante, mais une réélection est possible. Si la fonction de président est vacante ou si le nombre de membres du comité Rémunération devient inférieur au nombre minimal de trois membres, le Conseil d'administration désigne parmi ses membres, jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale suivante, un président ainsi que le ou les membres qui manquent au comité Rémunération. Pour le reste, le Conseil d'administration se constitue lui-même.

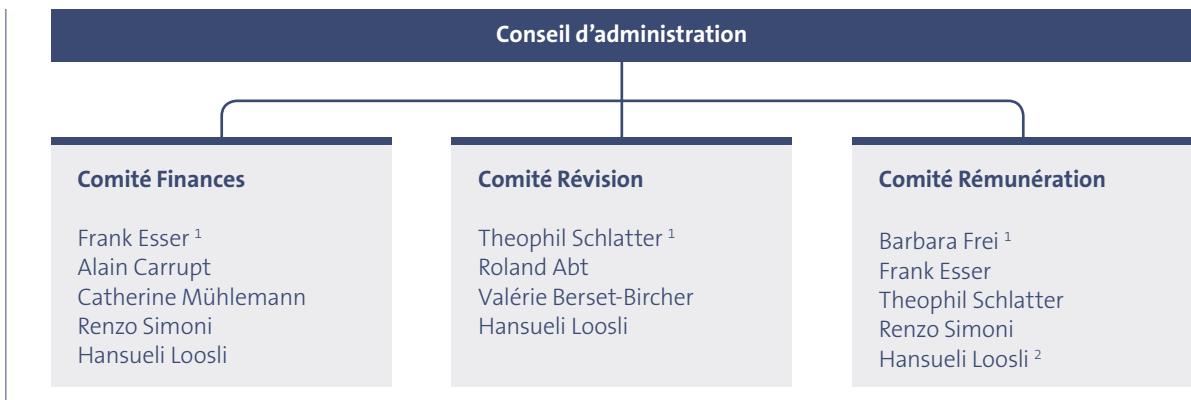
La durée de mandat maximale des membres élus par l'Assemblée générale s'élève en général à douze ans au total. Cette disposition flexible permet aux actionnaires de prolonger exceptionnellement la durée de mandat maximale en cas de circonstances particulières. Lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans révolus, les membres quittent le Conseil d'administration à la date de l'Assemblée générale ordinaire suivante. La durée de mandat maximale et la limite d'âge du représentant de la Confédération sont définies par le Conseil fédéral.

4.4 Indépendance

Pour déterminer l'indépendance de ses membres, le Conseil d'administration applique les critères du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise. Sont considérés comme indépendants, les membres du Conseil d'administration n'ayant jamais exercé de fonctions exécutives, n'ayant jamais fait partie de la Direction ou l'ayant quittée depuis trois ans au moins et n'entretenant aucune relation d'affaires avec la société ou des relations d'affaires relativement peu importantes. La durée de mandat d'un membre du Conseil d'administration n'est pas un critère permettant d'évaluer son indépendance. Aucun membre du Conseil d'administration n'assume de fonctions exécutives au sein du groupe Swisscom ou n'en a assumé au cours des trois derniers exercices. Les membres du Conseil d'administration n'entretiennent pas de relations d'affaires essentielles avec Swisscom SA ou le groupe Swisscom. Conformément à la LET, la Confédération suisse, représentée au sein du Conseil d'administration par Renzo Simoni, détient la majorité du capital et des voix de l'entreprise. La Confédération et Swisscom sont liées par des relations clients-fournisseurs. Des explications à ce propos figurent dans la note 6.2 jointe aux comptes consolidés.

4.5 Organisation interne et mode de fonctionnement

Le Conseil d'administration est chargé de la conduite financière et stratégique de Swisscom et de la surveillance de la gestion des affaires. Il prend les décisions en tant qu'organe suprême, pour autant que la loi ne confère pas cette compétence à l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration a délégué certaines attributions à des comités. Au 31 décembre 2017, les comités permanents du Conseil d'administration de Swisscom SA se composent comme suit:



¹ Président du comité du Conseil d'administration

² Sans droit de vote

Le Conseil d'administration se réunit en général une fois par mois (sauf en juillet) pour une séance de un ou deux jours, ou lorsque la marche des affaires l'exige. Il se réunit sur convocation du président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, sur convocation du vice-président. Le CEO, le CFO et le responsable de Group Strategy & Board Services participent régulièrement aux séances du Conseil d'administration. Le président établit l'ordre du jour, mais tous les membres peuvent y proposer l'inscription de points supplémentaires. Les membres reçoivent, avant la tenue des séances, les documents leur permettant de préparer les points à l'ordre du jour. Pour veiller à la présentation de rapports circonstanciés à ses membres, le Conseil d'administration peut inviter à ses séances, en fonction des thèmes traités, des membres de la Direction du groupe, des cadres de Swisscom, des membres de l'organe de révision ainsi que d'autres experts internes et externes à l'entreprise. Lors de chaque séance, le président et le CEO rendent compte au Conseil d'administration de la survenance d'événements particuliers, de la marche générale des affaires, des principales transactions du groupe et des mesures prises.

Les tâches, les attributions et les méthodes de travail du Conseil d'administration de même que l'attitude à adopter en cas de conflits d'intérêts sont définies dans le Règlement d'organisation ainsi que dans les règlements des comités permanents.

Le Conseil d'administration attache de l'importance au développement continu et au perfectionnement de ses membres. Le Conseil d'administration et les comités se soumettent à une auto-évaluation en général une fois par an, la dernière remontant à janvier 2017. Début 2017, une formation obligatoire d'une journée a été organisée. Chaque trimestre, les membres du Conseil d'administration ont par ailleurs la possibilité, lors des «Company Experience Days», de se familiariser avec les défis qui attendent les divisions du groupe et les divisions opérationnelles. La plupart d'entre eux saisissent régulièrement ces opportunités. Au cours de l'année, certains membres ont en outre participé à des conférences et séminaires triés sur le volet. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont initiés à leurs fonctions de manière ciblée. La conduite du groupe et les enjeux opérationnels du moment leur sont exposés lors d'une journée d'introduction. Ils sont en outre informés en détail des défis liés à la filiale italienne Fastweb et participent à des formations en lien avec leurs attributions. Enfin, le Conseil d'administration prend part, dans la mesure du possible, à la réunion annuelle des cadres du groupe Swisscom.

 Voir sous
www.swisscom.ch/principes

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du Conseil d'administration en 2017.

	Réunions	Conférences téléphoniques	Décisions prises par circulaire
Total	12	1	–
Durée médiane (en h.)	5:30	0:15	–
Participation:			–
Hansueli Loosli, président	12	1	–
Roland Abt	11	1	–
Valérie Berset Bircher	12	1	–
Alain Carrupt	12	1	–
Frank Esser	12	1	–
Barbara Frei	11	1	–
Catherine Mühlmann	12	1	–
Theophil Schlatter, vice-président	12	1	–
Renzo Simoni ¹	9	1	–
Hans Werder ²	2	0	–

¹ Élu au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

² Fin de mandat au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

4.6 Président du Conseil d'administration



Voir sous www.swisscom.ch/principes Hansueli Loosli siège depuis 2009 au Conseil d'administration, dont il assure la présidence depuis septembre 2011. Le Règlement d'organisation précise les attributions et compétences du président qui, en cas d'empêchement, voit ses attributions et compétences assumées par le vice-président Theophil Schlatter.

4.7 Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède à l'examen approfondi de thèmes importants au travers des trois comités permanents Finances, Révision et Rémunération et du comité ad hoc Nomination. Les comités se composent généralement de trois à six membres. En principe, chaque administrateur siège au sein d'un comité permanent au moins. Sous réserve de son élection au comité Rémunération (sans droit de vote), le président du Conseil d'administration est membre de tous les comités permanents, dont la présidence est toutefois assurée par d'autres membres. Les présidents présentent un compte rendu oral des réunions des comités lors de la séance suivante du Conseil d'administration. Tous les administrateurs reçoivent en outre les procès-verbaux des comités Finances et Révision. Sur demande, les autres membres du Conseil d'administration reçoivent également le procès-verbal du comité Rémunération.

Comité Finances

Le comité Finances prépare à l'intention du Conseil d'administration toutes les questions relatives aux transactions. En font partie la fondation et la dissolution de sociétés importantes du groupe, l'acquisition et la cession de participations clés ou encore la conclusion et la révocation d'alliances stratégiques. Il se penche également à titre préliminaire sur les investissements et désinvestissements importants à réaliser. Le comité Finances, dont les activités sont décrites en détail dans le Règlement du comité Finances, détient la compétence décisionnelle finale lors de la publication de règlements et de directives en matière de fusions et acquisitions et de corporate venturing. Il se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres, autant de fois que les affaires l'exigent, en général cependant une fois par trimestre. Le CEO, le CFO et le responsable de Group Strategy & Board Services participent à ses séances. Selon l'ordre du jour, d'autres membres de la Direction du groupe, des membres de la Direction des sociétés stratégiques du groupe ou des responsables de projets sont également présents.



Voir sous www.swisscom.ch/principes

Le tableau ci-après présente un récapitulatif de la composition, des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du comité Finances en 2017.

	Réunions	Conférences téléphoniques	Décisions prises par circulaire
Total	3	–	–
Durée médiane (en h.)	3:35	–	–
Participation:			
Frank Esser, président	3	–	–
Alain Carrupt	3	–	–
Catherine Mühlemann	3	–	–
Renzo Simoni ¹	3	–	–
Hansueli Loosli	3	–	–

¹ Élu au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

Comité Révision

Le comité Révision, également appelé «Audit Committee», traite tous les thèmes relevant de la gestion financière (comme la comptabilité, le contrôle financier, la planification financière et le financement), de l'assurance (la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité et l'audit interne) et de la révision externe. Au sein du Conseil d'administration, il s'occupe en outre des questions qui requièrent une expertise financière spécifique (comme la politique de distribution). Le comité Révision, qui est le principal instrument de contrôle du Conseil d'administration, est chargé de la surveillance des fonctions d'assurance à l'échelle du groupe. Il prend position sur des affaires qui relèvent de la compétence décisionnelle du Conseil d'administration et tranche en dernier ressort dans celles pour lesquelles il dispose des compétences nécessaires. Ses activités sont décrites en détail dans le Règlement du comité Révision.

Le président et un autre membre du comité sont des experts financiers, et la majorité des membres du comité sont expérimentés dans le domaine des finances et de la comptabilité. Le comité Révision se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres autant de fois que les affaires l'exigent mais au moins une fois par trimestre. Sont présents aux séances du comité Révision le CEO, le CFO, le responsable de Group Strategy & Board Services, le responsable d'Accounting, le responsable d'Internal Audit ainsi que l'organe de révision externe. Selon l'ordre du jour, d'autres représentants du management de Swisscom y sont invités. Le comité Révision est par ailleurs habilité à convier des tiers indépendants tels que des avocats, des experts-comptables et des experts fiscaux.

Le tableau ci-après présente un récapitulatif de la composition, des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du comité Révision en 2017.

71

	Réunions	Conférences téléphoniques	Décisions prises par circulaire
Total	5	1	–
Durée médiane (en h.)	4:55	0:30	–
Participation:			
Theophil Schlatter, président ¹	5	1	–
Roland Abt ¹	5	1	–
Valérie Berset Bircher	5	1	–
Hans Werder ²	1	1	–
Hansueli Loosli	5	1	–

¹ Expert financier.

² Fin de mandat au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

Comité Rémunération

Des informations détaillées sur le comité Rémunération figurent dans le rapport de rémunération.

Comité Nomination

Cet organe ad hoc est constitué pour préparer, le cas échéant, l'élection de nouveaux membres au sein du Conseil d'administration et de la Direction du groupe. Sa présidence est assurée par le président du Conseil d'administration et sa composition varie de cas en cas. Pour accomplir son travail, le comité se réfère à un profil d'exigences spécifique défini par le Conseil d'administration, auquel il soumet des candidates et des candidats appropriés. Le Conseil d'administration élit les membres de la Direction du groupe et décide des candidatures qui seront

Voir sous
www.swisscom.ch/
principes

proposées à l'Assemblée générale en vue d'une élection au Conseil d'administration. En 2017, un comité Nomination réunissant les membres suivants a été constitué: Hansueli Loosli (président), Valérie Berset Bircher et Frank Esser. Le comité s'est réuni à deux reprises pendant 2 heures et 20 minutes en moyenne.

4.8 Réglementation des compétences

Concernant les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration de Swisscom SA, la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) renvoie au Code des obligations. Conformément à l'art. 716a CO, il incombe au Conseil d'administration d'exercer en premier lieu la haute direction de la société et la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion.

Le Conseil d'administration nomme et révoque les membres de la Direction du groupe. Il définit en outre les lignes directrices en matière de stratégie, d'organisation, de planification financière et de comptabilité. Pour ce faire, il tient compte des objectifs que la Confédération, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de l'entreprise, se propose d'atteindre et que le Conseil fédéral lui assigne tous les quatre ans conformément à la LET.

Se fondant sur la LET et les statuts, le Conseil d'administration a délégué la gestion des affaires courantes au CEO. Parallèlement à ses attributions inaliénables définies par la loi, le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur les affaires d'importance cruciale pour le groupe. En font notamment partie les achats et les ventes d'entreprises d'un montant supérieur à CHF 20 mio. ou encore les investissements et désinvestissements d'un montant supérieur à CHF 50 mio. Le Règlement d'organisation et son annexe 2 Règlement sur l'organisation et les attributions («ROA») détaillent les compétences du Conseil d'administration et celles du CEO (organigramme des fonctions).

4.9 Instruments d'information et de contrôle du Conseil d'administration vis-à-vis de la Direction du groupe

Le Conseil d'administration requiert des informations complètes pour assumer ses attributions et compétences. Le président du Conseil d'administration et le CEO se rencontrent en séance au moins une fois par mois afin de discuter de questions essentielles pour Swisscom SA et les sociétés du groupe. Une fois par an, le président s'entretient personnellement avec chaque membre de la Direction du groupe et les responsables de divisions, opérationnelles ou du groupe, pour obtenir des informations approfondies sur des thèmes d'actualité.

Lors de chaque séance ordinaire du Conseil d'administration, le CEO informe ce dernier en détail sur la marche des affaires, les projets et événements importants ainsi que les mesures prises. Le Conseil d'administration reçoit chaque mois un rapport comportant l'ensemble des chiffres clés du groupe et des secteurs. Il dispose en outre chaque trimestre d'un rapport sur la marche des affaires et sur la situation du groupe et des secteurs en termes de patrimoine, de finances, de performance et de risques. Enfin, il obtient une projection de l'évolution opérationnelle et financière pour l'exercice en cours. Le management reporting est établi selon les mêmes principes comptables que les rapports financiers externes. Il englobe également des chiffres clés non financiers, déterminants pour la gestion et le contrôle. Chaque membre du Conseil d'administration peut demander à tout moment des informations sur les affaires qui concernent le groupe, à condition qu'aucun devoir de récusation ou qu'aucune obligation de garder le secret ne s'y oppose. Le Conseil d'administration est informé sans délai de tout événement extraordinaire.

Il incombe au Conseil d'administration de mettre en place et de surveiller les fonctions d'assurance à l'échelle du groupe que sont la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité et la révision interne (Internal Audit) et d'obtenir les informations complètes à ce sujet.

4.9.1 Gestion des risques

Le Conseil d'administration s'est fixé comme objectif de préserver la valeur de l'entreprise en appliquant une gestion des risques à l'ensemble du groupe. Une culture d'entreprise favorisant une gestion responsable des risques et des opportunités doit contribuer à la réalisation de cet objectif. Swisscom a par conséquent déployé un système central de gestion des risques à l'échelle du groupe. Ce système prend en considération les événements tant internes qu'externes. Il répertorie ainsi les risques inhérents à la stratégie (y compris au marché), à l'exploitation (y compris aux finances), à la conformité et à l'établissement des rapports financiers. Swisscom veille à l'établissement de rapports complets et adaptés aux échelons hiérarchiques ainsi qu'à l'élaboration d'une documentation appropriée. Pour garantir l'identification, l'évaluation et le traitement précoce des principaux risques et opportunités, l'unité d'organisation centrale chargée de la gestion des risques, subordonnée au CFO et à la division Controlling, travaille en étroite collaboration avec le service de controlling, le service stratégique, d'autres fonctions d'assurance et des unités opérationnelles. Swisscom évalue les risques en fonction de leur incidence quantitative en cas de survenance. Elle en assure la gestion selon une stratégie de risque et étudie les répercussions possibles de chaque risque à l'aide des indicateurs clés. Swisscom procède à un contrôle et à une mise à jour trimestriels de son profil de risques. Le comité Révision et la Direction du groupe sont informés chaque trimestre des risques importants, de leurs incidences possibles et de l'état des mesures; le Conseil d'administration reçoit ces informations deux fois par année. En cas d'urgence, le président du comité Révision est averti immédiatement de nouveaux risques importants. Les principaux facteurs de risques sont décrits au chapitre Risques du rapport annuel.

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
objectifs_2018-2021](http://www.swisscom.ch/objectifs_2018-2021)

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

4.9.2 Système de contrôle interne du rapport financier

Le système de contrôle interne (SCI) garantit, avec une assurance raisonnable, la fiabilité du rapport financier. Il doit permettre de prévenir, de déceler et de corriger des erreurs significatives dans les comptes consolidés, dans les comptes annuels des sociétés du groupe et dans le rapport de rémunération. Le SCI englobe les éléments constitutifs de l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques liés à la présentation des comptes, les activités de contrôle, la surveillance des contrôles ainsi que l'information et la communication. L'unité Accounting rattachée à Group Business Steering et l'unité Internal Audit vérifient périodiquement l'existence et l'efficacité du SCI. Si des lacunes importantes sont décelées dans le SCI à cette occasion, elles sont signalées et complétées par des mesures correctives dans le rapport d'état adressé chaque semestre au comité Révision et une fois par an au Conseil d'administration. Lorsque des changements importants se produisent dans l'évaluation des risques selon le SCI, le président du comité Révision en est immédiatement informé. La correction des lacunes à l'aide des mesures citées fait l'objet d'une surveillance centralisée. Le comité Révision évalue le bon fonctionnement du SCI sur la base des rapports périodiques qui lui sont remis.

4.9.3 Gestion de la conformité

En veillant au respect de la conformité à l'échelle du groupe, le Conseil d'administration entend protéger le groupe Swisscom, ses organes et ses collaborateurs de sanctions juridiques, pertes financières et atteintes à la réputation. Une culture d'entreprise qui incite au respect des prescriptions doit contribuer à atteindre l'objectif fixé. Swisscom a par conséquent déployé un système central de gestion de la conformité à l'échelle du groupe. Group Compliance, une unité spécialisée du service juridique du groupe, identifie chaque année en fonction des risques les domaines juridiques qu'il convient de surveiller au moyen du système central. Les activités des sociétés du groupe relevant de ces domaines juridiques sont vérifiées périodiquement de manière proactive afin de déceler les risques suffisamment tôt et de définir les mesures requises. Les mesures élaborées sont communiquées aux collaborateurs concernés et leur mise en œuvre fait l'objet d'une surveillance. Group Compliance vérifie chaque année le bien-fondé et l'efficacité du système. Dans certains domaines, des auditeurs externes procèdent au contrôle annuel des mesures prises (intermédiation financière, selon la loi sur le blanchiment d'argent). Group Compliance établit un rapport annuel sur l'activité et l'évaluation des risques à l'intention du comité Révision et du Conseil d'administration. Si des changements importants se produisent dans l'évaluation des risques ou si des manquements graves sont constatés, le président du comité Révision en est immédiatement informé.

4.9.4 Révision interne

La révision interne est assurée par l'unité Internal Audit, qui assiste le Conseil d'administration de Swisscom SA et le comité Révision dans l'accomplissement des obligations de surveillance et de contrôle légales et réglementaires. Internal Audit soutient en outre la direction en lui signalant les possibilités d'amélioration des processus d'entreprise, documente les résultats des révisions et surveille la mise en œuvre des mesures.

L'unité est chargée à l'échelle du groupe de la planification et de la réalisation d'audits conformément aux directives de la profession. Elle vérifie et évalue avec objectivité le caractère approprié, l'efficience et l'efficacité des systèmes de gestion et de gouvernement des processus opérationnels en premier lieu, ainsi que des fonctions d'assurance que sont la gestion des risques, le système de contrôle interne et la gestion de la conformité dans toutes les unités d'organisation du groupe Swisscom.

L'unité Internal Audit jouit d'une très grande indépendance car elle est directement subordonnée au président du Conseil d'administration et rapporte au comité Révision. Lors de ses séances, organisées au moins une fois par trimestre, le comité Révision est informé des résultats des audits et de l'état d'avancement des mesures prévues. Parallèlement aux rapports ordinaires, Internal Audit fait part de toutes les irrégularités portées à sa connaissance. Sur le plan administratif, Internal Audit rapporte au responsable de Group Strategy & Board Services. Internal Audit privilégie une collaboration étroite et l'échange d'informations avec l'organe de révision externe, qui bénéficie d'un accès illimité à ses rapports et documents d'audit, et planifie les audits en concertation avec lui. S'appuyant sur une analyse des risques, Internal Audit établit chaque année le plan de révision stratégique intégré, qui inclut sous une forme coordonnée le plan annuel des organes de révision interne et externe, puis le présente au comité Révision pour approbation. Indépendamment de ces activités, le comité Révision peut demander la réalisation de contrôles spéciaux pour donner suite à des informations transmises via la plateforme de «whistleblowing» exploitée par Internal Audit. Cette procédure de notification approuvée par le comité Révision garantit la réception et le traitement confidentiels des irrégularités, signalées sous le couvert de l'anonymat, concernant l'information financière externe, le rapport financier et les fonctions d'assurance. Le président du Conseil d'administration et le président du comité Révision sont informés de toutes les irrégularités signalées; un rapport trimestriel est établi à l'intention du comité Révision.

5 Direction du groupe



5.1 Membres de la Direction du groupe

Conformément aux statuts, la direction se compose d'un ou de plusieurs membres qui ne peuvent pas être simultanément membres du Conseil d'administration de Swisscom SA. Il n'est permis de déroger à cette règle que dans des cas exceptionnels et pour une durée limitée. Par conséquent, le Conseil d'administration a confié au CEO l'intégralité de la gestion des affaires de Swisscom SA. Le CEO est habilité à déléguer ses pouvoirs à des postes subordonnés, en premier lieu aux autres membres de la Direction du groupe. Les membres de la Direction du groupe sont nommés par le Conseil d'administration. Christian Petit a quitté la Direction du groupe en juin 2017, date à laquelle Urs Lehner a repris les rênes de la division opérationnelle Enterprise Customers.

Le tableau ci-après présente la composition de la Direction du groupe au 31 décembre 2017.

Nom	Nationalité	Année de naissance	Fonction	Entrée en fonction à la Direction du groupe
Urs Schaeppi ¹	Suisse	1960	CEO Swisscom SA	Mars 2006
Mario Rossi	Suisse	1960	CFO Swisscom SA	Janvier 2013
Hans C. Werner	Suisse	1960	CPO Swisscom SA	Septembre 2011
Marc Werner	Suisse et France	1967	Responsable Sales & Services	Janvier 2014
Urs Lehner	Suisse	1968	Responsable Enterprise Customers	Juin 2017
Heinz Herren	Suisse	1962	Responsable IT, Network & Infrastructure	Janvier 2014
Dirk Wierzbitzki	Allemagne	1965	Responsable Products & Marketing	Janvier 2016

¹ Depuis novembre 2013 CEO.

5.2 Formation, activités professionnelles et liens d'intérêts

Les portraits des différents membres de la Direction du groupe renseignent sur leur formation et leur parcours professionnel, ainsi que sur les mandats qu'ils exercent en dehors du groupe et les activités importantes de chacun d'eux. Conformément aux statuts, aucun membre de la Direction du groupe ne peut détenir plus d'un mandat supplémentaire dans une entreprise cotée en Bourse, ni plus de deux mandats supplémentaires dans des entreprises non cotées en Bourse ou, au total, plus de deux mandats supplémentaires. Ne sont pas affectés par ces restrictions quantitatives les mandats qu'un membre de la Direction du groupe exerce sur ordre de Swisscom, de même que les mandats exercés dans des groupements d'intérêts, des associations d'utilité publique, des institutions et des fondations ainsi que dans des fondations de prévoyance en faveur du personnel. Leur nombre est toutefois limité à respectivement dix et sept mandats. Les membres de la Direction du groupe sont tenus de consulter le président du Conseil d'administration avant d'accepter de nouveaux mandats en dehors du groupe Swisscom. Les détails de cette réglementation sur les mandats externes, en particulier la définition du terme «mandat» ainsi que les autres mandats qui ne sont pas affectés par les restrictions quantitatives précédemment citées pour les entreprises cotées en Bourse et les entreprises non cotées en Bourse, sont spécifiés au chiffre 8.3 des statuts.

Aucun membre de la Direction du groupe ne dépasse les valeurs limites définies en matière de mandats.

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)



Urs Schaeppi

Formation: diplôme d'ingénieur EPF, licence en économie HSG

Parcours professionnel: 1994–1998 Fabrique de papier de Biberist, responsable d'exploitation; 1998–2006 Swisscom Mobile, responsable Commercial Business; 2006–2007 Swisscom Solutions SA, CEO; 2007–août 2013 Swisscom (Suisse) SA, responsable de la division opérationnelle Grandes Entreprises; depuis janvier 2013 responsable de Swisscom (Suisse) SA; 23 juillet au 6 novembre 2013 Swisscom SA, CEO par intérim, depuis le 7 novembre 2013 CEO

Depuis mars 2006, membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats sur ordre de Swisscom: membre du comité directeur de l'Association Suisse des Télécommunications (asut), Berne; membre du Foundation Board, IMD International Institute for Management Development, Lausanne; membre du conseil de fondation de la fondation Swiss Innovation Park, Berne; membre du conseil d'administration d'Admeira SA, Berne; membre du conseil de fondation de Swiss Entrepreneurs Foundation depuis décembre 2017

Autres activités importantes: membre du conseil d'administration de la Swiss-American Chamber of Commerce, Zurich; membre du directoire de Fibre optique Suisse, Berne; membre du conseil consultatif du département d'économie de l'Université de Zurich; membre du steering committee de digitalswitzerland, Zurich (auparavant Digital Zurich 2025); membre du conseil consultatif de la transformation numérique du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et du Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), depuis juin 2017



Mario Rossi

Formation: apprentissage de commerce; diplôme d'expert-comptable

Parcours professionnel: 1998–2002 Swisscom SA, responsable du controlling; 2002–2006 Swisscom Fixnet SA, Chief Financial Officer (CFO); 2006–2007 Swisscom SA, CFO et membre de la Direction du groupe; 2007–2009 Fastweb S.p.A., CFO; 2009–2012 Swisscom (Suisse) SA, CFO; depuis janvier 2013 Swisscom SA, CFO et à nouveau membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats sur ordre de Swisscom: vice-président du conseil de fondation de comPlan, Berne

Mandats dans des groupements d'intérêts, des associations d'utilité publique, des institutions et des fondations ainsi que des fondations de prévoyance en faveur du personnel: membre du conseil de fondation de la fondation Hasler, Berne

Autres activités importantes: membre de la commission des sanctions de SIX Swiss Exchange SA, Zurich



Hans C. Werner

Formation: diplôme en économie d'entreprise, doctorat en économie

Parcours professionnel: 1997–1999 Ecole cantonale Buelrain, Winterthour, recteur; 1999–2007 Swiss Re: 1999–2000 responsable Technical Training and Business Training; 2001 responsable de la division opérationnelle Reinsurance & Risk; 2002–2003 Head Human Resources (HR) Corporate Centre and HR Shared Services; 2003–2007 Head Global HR; 2007–2009 Schindler Aufzüge AG, responsable des ressources humaines et de la formation; 2010–2011 Europe North and East Schindler, vice-président HR; depuis septembre 2011 Swisscom SA, Chief Personnel Officer (CPO) et membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats sur ordre de Swisscom: membre du comité de l'Union patronale suisse, Zurich; membre du conseil de fondation de comPlan, Berne

Autres activités importantes: Président du conseil de l'institut et membre du comité consultatif de l'international institute of management in technology (iimt)



Marc Werner

Formation: apprentissage technique avec maturité professionnelle, diplôme fédéral de chef de marketing; Senior Management Programm (Haute école de Saint-Gall); Senior Executive Programme London Business School

Parcours professionnel: 1997–2000 Minolta (Schweiz) AG, responsable marketing et ventes, membre de la direction; 2000–2004 Bluewin SA, responsable marketing et ventes, membre de la direction; 2005–2007 Swisscom Fixnet SA, responsable marketing et ventes Clients privés; 2008–2013 Swisscom (Suisse) SA: 2008–2011 responsable marketing et ventes Clients privés, suppléant du responsable Clients privés; 2012–2013 responsable Customer Service Clients privés, suppléant du responsable Clients privés; septembre 2013–décembre 2015 Swisscom, responsable de la division opérationnelle Clients privés; depuis janvier 2016 Swisscom, responsable Sales & Services et depuis janvier 2014 membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse: membre du conseil d'administration de Net-Metrix SA, Zurich, jusqu'en mars 2017

Mandats sur ordre de Swisscom: président du conseil d'administration de sirop SA, Zurich; membre du conseil d'administration de Digital Festival AG depuis septembre 2017

Mandats dans des groupements d'intérêts, des associations d'utilité publique, des institutions et des fondations ainsi que des fondations de prévoyance en faveur du personnel: membre du comité directeur de simsa – Swiss Internet Industry Association, Zurich, jusqu'en avril 2017

Autres activités importantes: membre du conseil de la communication de KS/CS – Communication Suisse (anciennement Fédération PS, Publicité Suisse), Zurich; membre du comité de l'ASA – Association Suisse des Annonceurs, Zurich; membre du comité du SVC Swiss Venture Club



Urs Lehner

Formation: Ingénieur ETS en informatique, Executive MBA en Business Engineering, Haute école de St-Gall

Parcours professionnel: 1997–2013 groupe Trivadis: 2004–2008 en dernier lieu Solution Portfolio Manager, membre de la direction du groupe Trivadis, 2008–2011 Chief Operating Officer (COO) du groupe Trivadis, 2011–2013 membre du conseil d'administration de Trivadis Holding SA; juillet 2011–juin 2017 Swisscom (Suisse) SA: juillet 2011–décembre 2013 responsable Marketing & Sales Corporate Business, 2014–2015 responsable Marketing & Sales Enterprise Customers, 2016–juin 2017 responsable Sales & Services Enterprise Customers; depuis juin 2017 Swisscom, responsable Enterprise Customers et membre de la Direction du groupe

Mandats: –

Autres activités importantes: –



Dirk Wierzbitzki

Formation: diplôme d'ingénieur en électrotechnique

Parcours professionnel: 1994–2001 Mannesmann (aujourd'hui Vodafone Allemagne), divers postes de direction au sein du Product Management; 2001–2010 Vodafone Group: 2001–2003 Director Innovation Management, Vodafone Global Products and Services, 2003–2006 Director Terminals Commercial, 2006–2008 Director Consumer Internet Services and Platforms, 2008–2010 Director Communications Services; 2010–2015 Swisscom (Suisse) SA: membre de la direction Clients privés, 2010–2012 responsable Customer Experience Design Clients privés; 2013–2015 responsable Activité réseau fixe & TV Clients privés; depuis janvier 2016 Swisscom, responsable Products & Marketing et membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats sur ordre de Swisscom: membre du conseil d'administration de SoftAtHome, Paris

Autres activités importantes: –



Heinz Herren

Formation: diplôme d'ingénieur électricien ETS

Parcours professionnel: 1994–2000 3Com Corporation; 2000 Inalp Networks Inc.; 2001–2007 Swisscom Fixnet SA: 2001–2005 responsable marketing Wholesale; 2005–2007 responsable Petites et moyennes entreprises; 2007–décembre 2012 Swisscom, membre de la Direction du groupe; 2007–2013 Swisscom (Suisse) SA: 2007–2010 responsable de la division opérationnelle Petites et moyennes entreprises, 2011–2013 responsable Réseau & Informatique; depuis janvier 2014 Swisscom, responsable de la division opérationnelle IT, Network & Infrastructure (anciennement IT, Network & Innovation) et à nouveau membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse: membre du conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société coopérative, Berne, depuis mai 2017

Mandats sur ordre de Swisscom: membre du conseil d'administration de Belgacom International Carrier Services S.A., Bruxelles; membre du comité et du comité directeur d'économiesuisse depuis août 2017

Autres activités importantes: –

5.3 Contrats de management

Ni Swisscom SA ni les sociétés du groupe intégrées dans le périmètre de consolidation n'ont conclu de contrats de management avec des tiers.

6 Rémunération, participations et prêts


Voir rapport
page 83

Toutes les informations sur les rémunérations des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction du groupe Swisscom SA figurent dans le rapport de rémunération séparé.

7 Droits de participation des actionnaires

7.1 Restrictions et représentations du droit de vote

Chaque action nominative donne droit à une voix. Le droit de vote ne peut être exercé que si l'actionnaire est inscrit au registre des actions de Swisscom SA comme actionnaire avec droit de vote. Le Conseil d'administration peut refuser de reconnaître un acquéreur comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote lorsque, compte tenu des actions avec droit de vote déjà inscrites à son nom, celui-ci obtient au final plus de 5% du nombre total des actions nominatives inscrites au registre du commerce. En ce qui concerne les actions excédentaires, l'acquéreur est alors inscrit au registre des actions comme actionnaire ou usufruitier sans droit de vote. La restriction du droit de vote vaut également en cas d'acquisition d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription préférentiels, de droits d'option ou de droits de conversion. Une clause de groupe s'applique au calcul de la limite de pourcentage. La restriction des droits de vote de 5% ne vaut pas pour la Confédération qui, conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom SA. Par ailleurs, le Conseil d'administration peut, à titre exceptionnel, reconnaître un acquéreur possédant plus de 5% de toutes les actions nominatives comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote, notamment lorsque:

- l'acquisition d'actions résulte d'une fusion ou d'un regroupement d'entreprises;
- l'acquisition d'actions résulte d'un apport en nature ou de l'échange d'actions;
- il s'agit d'établir une collaboration durable ou une alliance stratégique par une participation.

Outre la limite de pourcentage du droit de vote, le Conseil d'administration peut refuser la reconnaissance et l'inscription comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote si, malgré la demande de la société, l'acquéreur ne déclare pas expressément avoir acquis les actions ou le droit d'usufruit les grevant en son propre nom et pour son propre compte. S'il omet de faire cette déclaration, l'acquéreur des actions est inscrit comme actionnaire sans droit de vote.

Le Conseil d'administration peut, après audition de la personne concernée, radier du registre des actions l'inscription comme actionnaire avec droit de vote s'il s'avère que celle-ci repose sur de fausses indications données par l'acquéreur, et inscrire ce dernier comme actionnaire sans droit de vote. L'acquéreur doit en être informé immédiatement.

Les restrictions du droit de vote prévues dans les statuts peuvent être levées par une décision de l'Assemblée générale. Une telle décision requiert la majorité absolue des voix valables exprimées.

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration n'a reconnu aucun acquéreur détenant plus de 5% d'actions nominatives comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote, n'a refusé aucune demande de reconnaissance ou d'inscription et n'a radié aucun actionnaire avec droit de vote du registre des actions en raison de fausses indications.

7.2 Quorums statutaires

L'Assemblée générale de Swisscom SA prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix valables exprimées. Les abstentions ne comptent pas comme voix exprimées. En complément des quorums particuliers prévus par le Code des obligations, la majorité des deux tiers des voix attribuées aux actions représentées est nécessaire pour les cas suivants:

- introduire des restrictions du droit de vote;
- apporter des modifications à la disposition des statuts relative aux quorums particuliers.

7.3 Convocation de l'Assemblée générale et inscription à l'ordre du jour

Le Conseil d'administration convoque l'Assemblée générale au moins 20 jours calendaires avant la date de la réunion par annonce dans la Feuille officielle suisse du commerce. La convocation peut aussi s'effectuer au moyen de lettres, recommandées ou non, envoyées à tous les titulaires d'actions nominatives. Un ou plusieurs actionnaires qui représentent ensemble au moins 10% du capital-actions peuvent demander par écrit la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire en indiquant l'objet à porter à l'ordre du jour ainsi que leur proposition et, en cas d'élections, les noms des candidats proposés.

Il incombe au Conseil d'administration d'établir l'ordre du jour. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'au moins CHF 40 000 peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La requête doit être adressée par écrit au Conseil d'administration au moins 45 jours avant la tenue de l'Assemblée générale et doit indiquer l'objet à porter à l'ordre du jour et la proposition (art. 5.4.3 des statuts).

 Voir sous
www.swisscom.ch/
principes

7.4 Représentations à l'Assemblée générale

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre actionnaire avec droit de vote ou par le représentant indépendant élu par l'Assemblée générale. Le cabinet d'avocats Reber Rechtsanwälte à Zurich est élu comme représentant indépendant pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale en avril 2018. Les sociétés de personnes et les personnes morales peuvent se faire représenter par des personnes ayant droit de signature; les mineurs et les personnes sous tutelle peuvent se faire représenter par leur représentant légal, même si celui-ci n'est pas actionnaire.

La procuration peut être donnée par écrit ou par voie électronique via le portail des actionnaires exploité par Com-putershare Suisse SA. Les actionnaires qui se font représenter peuvent donner des instructions relatives à chaque point porté à l'ordre du jour ainsi qu'aux objets et propositions ne figurant pas à l'ordre du jour, et indiquer s'ils votent pour ou contre une proposition ou s'ils s'abstiennent de voter. Le représentant indépendant exerce les droits de vote conformément aux instructions données par les actionnaires. A défaut d'instructions, il s'abstient de voter. Les abstentions ne comptent pas comme voix exprimées (chiffre 5.7.4 des statuts).

7.5 Inscriptions au registre des actions

Toutes les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote confèrent le droit de vote lors de l'Assemblée générale. Afin de garantir une procédure réglementaire, le Conseil d'administration fixe pour la vérification du droit de vote une date de référence, à sa libre appréciation, qui précède de quelques jours ouvrables la tenue de l'Assemblée générale. Des inscriptions et des suppressions sont en tout temps possibles indépendamment de la date de référence. La date de référence est publiée dans le calendrier financier sur le site Internet de Swisscom et envoyée avec l'invitation à l'Assemblée générale. Les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote le 29 mars 2017, 16h00, étaient assorties du droit de vote lors de l'Assemblée générale du 3 avril 2017.

8 Prise de contrôle et mesures de défense

Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom SA. Ce principe figure également dans les statuts. L'obligation d'établir une offre d'achat au sens de la loi sur les bourses n'existe donc pas puisqu'elle entrerait en contradiction avec la LET. Des informations détaillées sur les clauses de prise de contrôle figurent dans le rapport de rémunération.

 Voir rapport
page 93

9 Organe de révision

9.1 Processus de sélection, durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision est élu chaque année par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration. Une réélection est possible. Le Conseil d'administration a fixé dans une directive les principes régissant l'attribution d'un mandat à l'organe de révision. Le mandat d'organe de révision fait l'objet d'un appel d'offres tous les dix à quatorze ans au minimum. La durée du mandat d'organe de révision est limitée à vingt ans. Le comité Révision gère le processus de sélection; il définit des critères de sélection transparents et soumet au Conseil d'administration deux propositions assorties d'une recommandation fondée pour une société de révision. Le dernier appel d'offres a été lancé en 2007 pour l'exercice 2008. Le Conseil d'administration de Swisscom SA a décidé d'effectuer en 2018 un appel d'offres pour le mandat d'organe de révision avec effet à compter de l'exercice 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2004, KPMG SA, Muri bei Bern, est chargée d'exercer le mandat de révision de Swisscom SA et des sociétés du groupe, à l'exception de la filiale italienne Fastweb S.p.A. qui est auditée par PricewaterhouseCoopers S.p.A. La personne qui dirige la révision peut exercer le mandat pendant sept ans au plus conformément aux prescriptions du droit des obligations. Le réviseur de KPMG SA responsable du mandat de révision est, depuis 2015, Hanspeter Stocker.

9.2 Honoraires de révision

Les honoraires versés à KPMG SA pour les activités de révision (audit) réalisées en 2017 ont atteint CHF 2 843 mille (exercice précédent: CHF 3 239 mille). En sa qualité d'organe de révision de Fastweb, PricewaterhouseCoopers S.p.A. a perçu des honoraires à hauteur de CHF 671 mille (exercice précédent: CHF 768 mille) pour les activités de révision (audit) réalisées en 2017.

9.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires de KPMG SA se sont montés à CHF 388 mille (exercice précédent: CHF 283 mille) pour des services supplémentaires connexes en matière d'audit (Audit Related Services) et à CHF 121 mille (exercice précédent: CHF 127 mille) pour d'autres services (Other Services). Les services connexes en matière d'audit englobent la certification de signatures électroniques, des révisions spéciales et des prestations de conseil relatives à la présentation des comptes. Les autres services englobent des conseils fiscaux et des conseils relatifs à des exigences réglementaires. PricewaterhouseCoopers S.p.A. a perçu des honoraires à hauteur de CHF 319 mille (exercice précédent: CHF 112 mille) pour des services supplémentaires destinés à Fastweb.

81

9.4 Instruments de surveillance et de contrôle dans le domaine de la révision

Sur mandat du Conseil d'administration, le comité Révision contrôle l'agrément de l'organe de révision en tant qu'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat, son indépendance et vérifie la qualité de ses prestations. Il veille au respect du principe légal de rotation s'appliquant au réviseur responsable et assume la responsabilité de la vérification et de l'appel à candidature pour un nouveau mandat de révision. Le comité Révision entérine le plan de révision stratégique intégré, qui englobe le plan de révision annuel des organes de révision interne et externe. Il approuve en outre chaque année les honoraires versés pour les prestations de révision du groupe et des sociétés du groupe. Le comité Révision a défini dans un règlement les principes (liste des prestations non autorisées incluse) applicables aux mandats de prestations supplémentaires. Il a par ailleurs établi la valeur-seuil en pour cent des honoraires versés pour ces prestations supplémentaires par rapport aux honoraires de révision. Afin de garantir l'indépendance de l'organe de révision, il incombe au comité Révision (pour les honoraires supérieurs à CHF 300 mille) ou au CFO de la société du groupe locale d'autoriser les mandats de prestations supplémentaires. Le comité Révision requiert du CFO et de l'organe de révision des informations respectivement trimestrielles et annuelles sur les mandats en cours de l'organe de révision, répartis par services d'audit, services connexes en matière d'audit et services ne relevant pas de l'audit. L'organe de révision, représenté par le réviseur responsable et son suppléant, participe généralement à toutes les séances du comité Révision. Il informe en détail le comité de l'avancement de ses travaux et des résultats obtenus, en particulier pour ce qui est de l'audit des états financiers. Il remet en outre un rapport écrit au Conseil d'administration et au comité Révision portant sur la réalisation et le résultat de l'audit des états financiers, ainsi que sur les constatations ayant trait à l'information financière et au système de contrôle interne. Enfin, le président du comité veille à un échange étroit d'informations avec le réviseur responsable de l'organe de révision en dehors des séances du comité Révision, et remet régulièrement un rapport d'activité au Conseil d'administration. L'organe de révision ainsi que la révision interne étaient présents aux cinq séances du comité Révision en 2017. Ils n'ont pas participé aux séances du Conseil d'administration.

10 Politique d'information

Swisscom privilégie une politique d'information ouverte et active vis-à-vis du public et du marché des capitaux. Chaque trimestre, elle publie des informations financières globales, cohérentes et transparentes, et, chaque année, un rapport de durabilité établi selon la Global Reporting Initiative (GRI) et un rapport de gestion comprenant un rapport annuel, un rapport sur le gouvernement d'entreprise, un rapport de rémunération et les comptes annuels. Les rapports financiers intermédiaires et le rapport de gestion peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom, à la rubrique «Investisseurs», ou peuvent être commandés directement auprès de Swisscom. Le rapport de durabilité peut être consulté sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Entreprise».

 Voir sous
www.swisscom.ch/financialreports

 Voir sous
www.swisscom.ch/cr-report2017

En cours d'année, des représentants de Swisscom organisent régulièrement des rencontres avec les investisseurs, présentent les résultats financiers à l'occasion de réunions d'analystes et de roadshows, participent à différentes conférences à l'intention des analystes financiers et des investisseurs et informent en continu les actionnaires sur la marche des affaires par le biais de communiqués de presse.

Les présentations et le communiqué de presse ad hoc de Swisscom sont visibles sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Investisseurs». Il est possible de s'abonner aux communications ad hoc par voie électronique.

 Voir sous
www.swisscom.ch/adhoc

 Voir sous
www.swisscom.ch/assembleegenerale

Le procès-verbal détaillé de l'Assemblée générale du 3 avril 2017 et les procès-verbaux précédents sont publiés sur ce même site.

Les responsables d'Investor Relations peuvent être contactés via Internet, par e-mail, par téléphone ou par courrier. Les données de contact et l'adresse du siège principal figurent dans l'impressum.

11 Calendrier financier

- Assemblée générale de l'exercice 2017: 4 avril 2018, Forum Fribourg, Granges-Paccot
- Rapport intermédiaire du 1^{er} trimestre 2 mai 2018
- Rapport intermédiaire du 2^e trimestre 16 août 2018
- Rapport intermédiaire du 3^e trimestre 1^{er} novembre 2018
- Rapport de gestion 2018: février 2019

 Voir sous
www.swisscom.ch/calendrierfinancier

Le calendrier financier détaillé est publié sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Investisseurs» et actualisé en permanence.

Rapport de rémunération

La rémunération versée au Conseil d'administration et à la Direction du groupe dépend de la réalisation de bénéfices durables. Elle représente ainsi une incitation à contribuer au succès de l'entreprise sur le long terme et à créer une valeur ajoutée pour les actionnaires.

1 Gouvernance

1.1 Principes généraux

Le rapport de rémunération se réfère aux chiffres 3.5 et 5 de l'annexe à la Directive Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange et aux art. 13 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Swisscom respecte les dispositions de l'ORAb et suit également les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise 2014 édicté par economiesuisse, l'organisation faîtière de l'économie suisse.

Les principes internes de détermination des rémunérations sont définis avant tout dans les statuts, dans le Règlement d'organisation et dans le Règlement du comité Rémunération. Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Principes», où ils sont publiés dans leur version actuelle. Les documents révisés entre-temps ou devenus caducs y sont également disponibles.

Le rapport de rémunération sera soumis à l'Assemblée générale du 4 avril 2018 pour un vote consultatif.

1.2 Répartition des attributions entre l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le comité Rémunération

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale approuve les montants globaux maximaux destinés à la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice suivant. Les détails de la réglementation ainsi que la procédure suivie en cas de rejet de la proposition par l'Assemblée générale sont précisés aux chiffres 5.7.7 et 5.7.8 des statuts. Le chiffre 7.2.2 des statuts définit également les conditions et le montant complémentaire maximal qui peut être versé à un membre de la Direction du groupe nouvellement nommé au cours d'une période pour laquelle l'Assemblée générale a déjà approuvé l'enveloppe de rémunération. Le Conseil d'administration approuve notamment la politique du personnel et la politique de rémunération appliquées au sein du groupe ainsi que les conditions générales d'engagement des membres de la Direction du groupe. Il fixe la rémunération du Conseil d'administration et décide de la rémunération du CEO (Chief Executive Officer) ainsi que de la rémunération globale de la Direction du groupe. A cet effet, il doit tenir compte du montant global maximal approuvé par l'Assemblée générale pour la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice correspondant.

Le comité Rémunération traite toutes les affaires du Conseil d'administration liées à la rémunération, lui soumet des propositions et a la compétence de fixer la rémunération des membres de la Direction du groupe (à l'exception du CEO) dans les limites du montant global approuvé. Le CEO et les autres membres de la Direction du groupe n'ont pas le droit de participer aux séances durant lesquelles leur rémunération est discutée ou décidée. Le comportement des membres du Conseil d'administration à l'égard des conflits d'intérêts est défini au chiffre 2.6 du Règlement d'organisation.

Les compétences décisionnelles sont fixées dans les statuts, dans le Règlement d'organisation du Conseil d'administration et dans le Règlement du comité Rémunération.

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

Le tableau ci-après présente un aperçu de la répartition des attributions entre l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le comité Rémunération.

Objet	Comité Rémunération	Conseil d'administration	Assemblée générale
Montants globaux maximaux de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du groupe	V ¹	A ²	G ³
Montant complémentaire destiné à la rémunération des membres de la Direction nouvellement nommés	V	A	G
Principes des plans du résultat et de participation	V	A	G
Politique du personnel et politique de rémunération	V	G ⁴	—
Principes des prestations de prévoyance et cotisations sociales	V	G	—
Concept de rémunération du Conseil d'administration	V	G ⁴	—
Plans du résultat et de participation du groupe	V	G ⁴	—
Conditions générales d'engagement des membres de la Direction du groupe	V	G ⁴	—
Détermination des objectifs pour la part variable liée au résultat	V	G ⁴	—
Rémunération du Conseil d'administration	V	G ⁵	—
Rémunération du CEO Swisscom SA	V	G ⁵	—
Rémunération globale de la Direction du groupe	V	G ⁵	—
Rémunération individuelle des membres de la Direction du groupe (sans le CEO)	G ^{5,6}	—	—

¹ V signifie préparation et proposition au Conseil d'administration.

² A signifie proposition à l'Assemblée générale.

³ G signifie autorisation.

⁴ Dans le cadre des statuts.

⁵ Dans le cadre du montant maximal fixé par l'Assemblée générale.

⁶ Dans le cadre de la rémunération totale fixée par le Conseil d'administration.

1.3 Election, composition et méthode de travail du comité Rémunération

Le comité Rémunération est composé de trois à six membres, qui sont élus chaque année par l'Assemblée générale. Si le nombre de membres devient inférieur à trois, le Conseil d'administration nomme, en son sein, le ou les membres qui manquent pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Le Conseil d'administration désigne le président du comité qui, pour le reste, se constitue lui-même. Si l'Assemblée générale élit le président du Conseil d'administration au comité Rémunération, il n'a alors pas de droit de vote. De plus, le président du Conseil d'administration ne participe pas aux réunions lors desquelles sa rémunération est discutée ou décidée. Le CEO, le CPO (Chief Personnel Officer), le responsable Group Strategy & Board Services et le responsable Rewards & HR Analytics assistent aux séances à titre consultatif, mais le CEO et le CPO n'y sont pas admis lorsque les points à l'ordre du jour regardent exclusivement le Conseil d'administration ou les touchent directement. D'autres membres du Conseil d'administration, des membres de l'organe de révision ou des spécialistes peuvent être amenés à prendre part aux séances en disposant d'une voix consultative. Un procès-verbal de chaque réunion est dressé, qui est remis aux membres du comité et, sur demande, à d'autres membres du Conseil d'administration. Les séances du comité Rémunération ont généralement lieu en février, juin et décembre. Au besoin, des séances supplémentaires peuvent être convoquées. Le président rend compte oralement des activités menées par le comité lors de la séance suivante du Conseil d'administration.

Des informations détaillées figurent au chiffre 6.5 des statuts, dans le Règlement d'organisation du Conseil d'administration et dans le Règlement du comité Rémunération.

Les membres du comité Rémunération n'exercent pas de fonction exécutive au sein de Swisscom et n'ont jamais exercé de telle fonction par le passé. De même, ils n'entretiennent aucune relation d'affaires essentielle ni avec Swisscom SA ni avec le groupe Swisscom. La Confédération suisse et Swisscom sont liées par des relations clients-fournisseurs. Des explications à ce propos figurent dans la note 6.2 jointe aux comptes consolidés.

Voir sous
www.swisscom.ch/principes

Voir rapport
page 145

Le tableau ci-après présente la composition du comité, un récapitulatif des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire en 2017.

	Réunions	Conférences téléphoniques	Décisions prises par circulaire
Total	3	–	–
Durée médiane (en h.)	0:50	–	–
Participation:			
Barbara Frei, présidente	3	–	–
Frank Esser	3	–	–
Renzo Simoni ^{1,2}	2	–	–
Theophil Schlatter	3	–	–
Hans Werder ^{2,3}	1	–	–
Hansueli Loosli ⁴	3	–	–

¹ Élu au comité Rémunération le 3 avril 2017.

² Représentant de la Confédération.

³ Fin de mandat au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

⁴ Participation sans droit de vote.

2 Rémunération du Conseil d'administration

2.1 Principes

Le concept de rémunération appliquée aux membres du Conseil d'administration doit permettre d'attirer et de retenir des personnalités expérimentées et motivées, disposées à assumer une fonction au sein de cet organe. Il vise en outre à faire concorder les intérêts des membres du Conseil d'administration avec ceux des actionnaires. La rémunération, qui tient compte de la responsabilité et des activités exercées par les membres du Conseil d'administration, est conforme à la rémunération attribuée sur le marché pour des fonctions comparables. Les principes relatifs à la rémunération du Conseil d'administration et à l'octroi de titres de participation figurent aux chiffres 6.4 et 8.1 des statuts.

La rémunération se compose d'honoraires liés à la fonction, de jetons de présence ainsi que de prestations de prévoyance et d'éventuelles prestations supplémentaires. Aucune part variable liée au résultat n'est versée. Les membres du Conseil d'administration sont tenus de percevoir une part de leurs honoraires sous forme d'actions et de respecter les exigences relatives à la détention d'un portefeuille minimal d'actions. Ils sont ainsi directement intéressés à l'évolution de la valeur financière de l'action Swisscom. L'adéquation de la rémunération est vérifiée chaque année en décembre pour l'année suivante. En décembre 2016, le Conseil d'administration a évalué l'adéquation de la rémunération dans le cadre d'une décision d'appréciation, en s'appuyant sur une étude publiée en 2016 par ethos – Fondation suisse pour un développement durable. Cette étude présente la rémunération pour 2015 des instances dirigeantes des 204 plus grandes sociétés cotées en Suisse et comprises dans le Swiss Performance Index. Aucun conseiller externe n'a été consulté concernant la définition de la rémunération. Le Conseil d'administration a décidé de laisser inchangée la rémunération pour l'exercice 2017.

2.2 Éléments de la rémunération

Honoraires des membres du Conseil d'administration

Les honoraires des membres du Conseil d'administration se composent d'honoraires de base et de suppléments de fonction visant à rétribuer les fonctions exercées. Les honoraires de base s'élèvent désormais, pour tous les membres du Conseil d'administration, à CHF 110 000 nets par an sans les cotisations versées par les employés aux assurances sociales.

Les suppléments de fonction se montent, par an, à CHF 255 000 nets pour le président, à CHF 20 000 nets chacun pour le vice-président et les présidents des comités Finances et Rémunération, à CHF 50 000 nets pour le président du comité Révision et à CHF 40 000 nets pour le représentant de la Confédération. Les membres des comités permanents perçoivent en outre chacun CHF 10 000 nets par an. Aucun supplément de fonction n'est versé aux membres des comités ad hoc.

Dans le cadre du «Management Incentive Plan», les membres du Conseil d'administration sont tenus d'accepter le versement en actions de 25% de leurs honoraires, Swisscom relevant de 50% le montant à investir en actions. La rémunération (hors jetons de présence, prestations de prévoyance et prestations supplémentaires) est donc

 Voir sous
www.swisscom.ch/principes

perçue pour deux tiers en espèces et pour un tiers en actions. Le montant de l'obligation de souscrire des actions peut varier pour les membres qui font leur entrée, partent, reprennent ou remettent leur fonction au cours de l'exercice. Les actions sont remises à leur valeur fiscale, le montant étant arrondi au nombre entier de titres, et sont assorties d'une période de blocage de trois ans. Cette restriction de disposition s'applique également en cas de départ de l'entreprise durant une période de blocage. Les actions, remises en avril de l'exercice pour l'exercice sous revue, sont calculées à leur valeur de marché le jour de l'attribution. La rémunération en actions attribuée est majorée d'un facteur 1,19 pour tenir compte de la différence entre la valeur fiscale et la valeur de marché. En avril 2017, les membres du Conseil d'administration ont ainsi reçu au total 1 493 actions (exercice précédent: 1 308 actions) présentant une valeur fiscale de CHF 387 (exercice précédent: CHF 439) et une valeur de marché de CHF 461 (exercice précédent: CHF 522.50) chacune.

Jetons de présence

Des jetons de présence sont versés à hauteur de CHF 1 100 nets par journée complète et de CHF 650 par demi-journée.

Prestations de prévoyance et prestations supplémentaires

Swisscom prend à sa charge les cotisations aux assurances sociales (AS) – à l'assurance vieillesse et survivants ainsi qu'à l'assurance chômage notamment – pour les membres du Conseil d'administration. Les indemnités versées aux membres du Conseil d'administration comprennent les cotisations de l'employé aux assurances sociales. Les cotisations de l'employeur sont indiquées séparément et figurent également dans le total des indemnités. Pour la publication des prestations de service et des prestations en nature ainsi que des frais, le présent rapport s'aligne sur la pratique fiscale. Aucune prestation de service ni prestation en nature notable n'est accordée. Les dépenses sont remboursées selon les frais effectifs. Par conséquent, ni les prestations de service et les prestations en nature, ni les frais ne sont mentionnés dans la rémunération présentée.

2.3 Rémunération globale

Les tableaux ci-après présentent l'ensemble des indemnités versées à chaque membre du Conseil d'administration pour les exercices 2017 et 2016, réparties par composantes. La rémunération globale inférieure en 2017 s'explique par la composition modifiée des comités, ainsi que par un nombre plus élevé de séances.

2017, en milliers CHF	Honoraires de base et suppléments de fonction				Total 2017
	Rémunération en espèces	Rémunération en actions	Jetons de présence	Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales	
Hansueli Loosli	315	186	28	29	558
Roland Abt	96	57	21	10	184
Valérie Berset Bircher	96	57	22	10	185
Alain Carrupt	96	57	18	10	181
Frank Esser	120	71	21	12	224
Barbara Frei	112	66	16	11	205
Catherine Mühlemann	96	57	18	10	181
Theophil Schlatter	158	93	21	12	284
Renzo Simoni ¹	90	78	15	10	193
Hans Werder ²	45	3	5	2	55
Rémunération du Conseil d'administration	1 224	725	185	116	2 250

¹ Élu au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

² Fin de mandat au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

2016, en milliers CHF	Honoraires de base et suppléments de fonction				Total 2016
	Rémunération en espèces	Rémunération en actions	Jetons de présence	Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales	
Hansueli Loosli	315	186	27	29	557
Roland Abt ¹	59	49	11	7	126
Valérie Berset Bircher ¹	64	53	16	8	141
Alain Carrupt ¹	64	53	14	8	139
Frank Esser ⁴	112	70	19	11	212
Barbara Frei	112	66	17	11	206
Hugo Gerber ^{2, 3}	34	4	6	3	47
Michel Gobet ³	32	4	5	2	43
Torsten Kreindl ^{3, 4}	40	5	5	3	53
Catherine Mühlmann	96	57	16	10	179
Theophil Schlatter	158	93	21	12	284
Hans Werder	134	80	23	11	248
Rémunération du Conseil d'administration⁴	1 220	720	180	115	2 235

¹ Élu au Conseil d'administration le 6 avril 2016.

² Les Honoraires (jetons de présence inclus) jusqu'au 6 avril 2016 de CHF 2 500 versés en tant que rémunération en espèces pour le mandat de membre du conseil d'administration de Worklink AG est inclus.

³ Fin de mandat au Conseil d'administration le 6 avril 2016.

⁴ La rémunération pour 2016 a été adaptée par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne les indemnités pour les cotisations étrangères aux assurances sociales.

La rémunération globale versée aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2017 s'inscrit dans le cadre du montant global maximal de CHF 2,5 mio. approuvé par l'Assemblée générale 2016.

2.4 Détenzione d'un portefeuille minimal d'actions

Les membres du Conseil d'administration ont l'obligation de détenir un portefeuille minimal d'actions équivalant au montant des honoraires annuels (honoraires de base plus suppléments de fonction). Les administrateurs disposent d'un délai de quatre ans pour le constituer. A cet effet, ils utilisent les actions bloquées versées avec leurs honoraires et, le cas échéant, procèdent à l'acquisition d'actions supplémentaires sur le marché. Le respect de cette exigence est vérifié annuellement par le comité Rémunération. Si, en raison d'une baisse du cours de l'action, le portefeuille d'actions n'atteint pas le minimum requis, l'écart doit être compensé avant la prochaine vérification. Dans des cas fondés, tels que des problèmes personnels ou des obligations juridiques, le président du Conseil d'administration peut, à sa convenance, admettre des exceptions.

2.5 Participations (détention d'actions) des membres du Conseil d'administration

Aux 31 décembre 2016 et 2017, les membres du Conseil d'administration et les parties qui leur sont liées détenaient le nombre d'actions bloquées et non bloquées indiqué dans le tableau ci-après:

Nombre	31.12.2017	31.12.2016
Hansueli Loosli	2 733	2 350
Roland Abt	205	88
Valérie Berset Bircher	213	96
Alain Carrupt	213	96
Frank Esser	478	332
Barbara Frei	784	648
Catherine Mühlmann	1 443	1 326
Theophil Schlatter	1 419	1 225
Renzo Simoni ¹	160	—
Hans Werder ²	—	1 128
Total des actions des membres du Conseil d'administration	7 648	7 289

¹ Élu au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

² Fin de mandat au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

3 Rémunération versée à la Direction du groupe

3.1 Principes

La politique de rémunération que Swisscom applique à l'égard de la Direction du groupe vise à attirer et à retenir à long terme des cadres et spécialistes motivés et hautement qualifiés et à les inciter à prendre une part active à l'augmentation durable de la valeur de l'entreprise. Définie de manière systématique, transparente et durable, elle repose sur les principes suivants:

- › La rémunération globale est compétitive et en adéquation tant avec le marché qu'avec la structure salariale interne.
- › La rémunération dépend de la prestation et du résultat de Swisscom ainsi que de la contribution au résultat de chaque membre de la Direction dans son propre domaine de responsabilité.
- › La participation directe à l'évolution de la valeur de Swisscom a pour effet de lier les intérêts de la Direction à ceux des actionnaires.

La rémunération des membres de la Direction du groupe comprend un dosage équilibré d'éléments fixes et variables. La rémunération fixe inclut le salaire de base, les prestations supplémentaires (en premier lieu, un véhicule de fonction) et les prestations de prévoyance. La rémunération variable se compose d'une part liée au résultat en espèces et en actions.

Les membres de la Direction du groupe ont l'obligation de détenir un portefeuille minimal d'actions. Cette exigence vise à les intéresser directement à l'évolution à moyen terme de la valeur de l'action Swisscom et rapproche leurs intérêts de ceux des actionnaires. Pour faciliter la constitution du portefeuille minimal d'actions, les membres de la Direction du groupe ont la possibilité de percevoir sous forme d'actions jusqu'à 50% de la part variable liée au résultat.

Les principes relatifs à la rémunération liée au résultat et aux plans de résultat et participation de la Direction du groupe sont définis au chiffre 8.1 des statuts.

Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)



La détermination de la rémunération fait l'objet d'une décision d'appréciation qui tient compte de la valeur de marché externe de la fonction, du rapport à l'échelle interne des salaires et de la prestation individuelle.

Pour évaluer la valeur de marché, Swisscom se fonde sur des comparaisons de marché transsectorielles avec des entreprises suisses ainsi que sur des comparaisons sectorielles internationales. Ces deux formes de comparaison permettent de représenter au mieux le marché du travail pertinent pour Swisscom en termes de postes d'encadrement. Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a pris en considération deux études comparatives réalisées par Towers Watson, une société de conseil reconnue. La comparaison avec le marché suisse englobe des grandes entreprises domiciliées en Suisse opérant dans différents secteurs, à l'exception toutefois du secteur financier et pharmaceutique. Ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires médian de CHF 4,7 mrd et emploient en moyenne 13 000 collaborateurs. La comparaison sectorielle englobe des entreprises de télécommunication de onze pays d'Europe occidentale générant un chiffre d'affaires médian de CHF 8,9 mrd et employant en moyenne 18 800 collaborateurs. Lors de l'analyse de ces deux études comparatives, il est tenu compte de la comparabilité de la responsabilité en termes de chiffre d'affaires, d'effectif du personnel et de dimension internationale.

En règle générale, le comité Rémunération vérifie la rémunération individuelle de chaque membre de la Direction du groupe tous les trois ans à compter de l'engagement. Lors de l'exercice sous revue, en tenant compte des benchmarks, le Conseil d'administration a adapté le salaire de deux membres de la Direction du groupe, afin de prendre en compte de manière appropriée leur prestation et de garantir une rémunération conforme au marché.

3.2 Eléments de la rémunération

Salaire de base

Le salaire de base rémunère chaque membre de la Direction du groupe au regard de sa fonction, de ses prestations et de ses qualifications. Il est fixé par une décision d'appréciation qui tient compte de la valeur de marché externe de la fonction et du rapport avec l'échelle des salaires attribués aux fonctions dirigeantes les plus élevées du groupe. Le salaire de base est versé en espèces.

Part variable liée au résultat

Les membres de la Direction du groupe ont droit à une part variable liée au résultat qui atteint, en cas de réalisation des objectifs, 70% du salaire de base (part cible liée au résultat). Le montant de la part liée au résultat versée dépend du degré de réalisation des objectifs; il est défini par le comité Rémunération sur la base de l'évaluation des objectifs effectuée par le CEO. Si les objectifs sont dépassés, la part liée au résultat versée atteint au maximum 130% de la part cible liée au résultat et la part maximale liée au résultat est limitée à 91% du salaire de base. Ainsi, la part liée au résultat ne dépasse jamais un salaire annuel de base, même si l'on considère la valeur de marché de la part versée en actions.

Objectifs pour la part variable liée au résultat

En décembre de chaque année, le Conseil d'administration approuve, sur proposition du comité Rémunération, les objectifs déterminants pour le calcul de la part variable liée au résultat pour l'exercice suivant. Les objectifs pertinents pour l'exercice sous revue sont restés globalement inchangés afin d'assurer la poursuite de la stratégie d'entreprise. Les valeurs cibles reposent sur les valeurs de planification 2017 du groupe.

Tous les membres de la Direction du groupe sont évalués à l'aune des objectifs relatifs aux niveaux «groupe», «clients» et «secteurs». Les objectifs du groupe se composent d'objectifs financiers. Les objectifs clientèle sont mesurés au moyen du Net Promoter Score – un indicateur reconnu qui s'applique à la fidélité de la clientèle – compte tenu du groupe de clientèle dont le membre de la Direction a la charge. Des informations complémentaires sur la satisfaction de la clientèle figurent dans le rapport annuel.

 **Voir rapport page 34**

Les objectifs sectoriels sont fixés selon la fonction de chaque membre de la Direction du groupe, et se répartissent en objectifs financiers et non financiers. Les objectifs financiers de la filiale italienne Fastweb S.p.A. (Fastweb) de l'exercice précédent en font partie. Ils servent à mesurer la performance des membres de la Direction que Swisscom a délégués au sein du Conseil d'administration de Fastweb. La structure des objectifs s'aligne ainsi sur les thèmes stratégiques de Swisscom: d'une part, le renforcement de l'activité principale en Suisse fondé sur la meilleure infrastructure, les meilleures expériences client et la concrétisation de nouvelles opportunités de croissance et, d'autre part, la poursuite du développement de Fastweb en Italie.

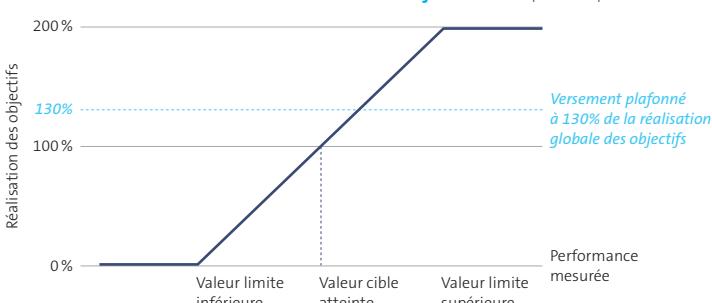
Le tableau ci-après présente la structure des objectifs en vigueur durant l'exercice pour le CEO et pour les autres membres de la Direction du groupe, avec les trois niveaux d'objectifs, les objectifs à proprement parler et leur pondération.

Niveaux d'objectifs	Objectifs	Pondération objectifs CEO	Pondération objectifs autres membres de la Direction du groupe
Groupe	Chiffre d'affaires net	18%	12–18%
	Marge EBITDA	18%	12–18%
	Operating free cash flow	24%	16–24%
Clientèle	Net Promoter Score	20%	20%
Secteurs	Objectifs spécifiques par division	20%	20–40%
Total		100%	100%

Réalisation des objectifs

Le comité Rémunération vérifie la réalisation des objectifs l'année suivante, une fois que les comptes annuels consolidés sont disponibles. Il détermine la réalisation des objectifs à l'aide d'une échelle définie pour chaque objectif, qui met en évidence le dépassement des valeurs cibles ou leur non-atteinte. La réalisation d'un objectif se situe dans une fourchette allant de 0% (en cas de non-atteinte de la valeur limite inférieure) à 200% (en cas de dépassement de la valeur limite supérieure).

Echelle de détermination de la réalisation des objectifs



Le versement de la part variable liée au résultat s'effectue en fonction de la réalisation des objectifs individuels et, en cas de réalisation globale des objectifs (réalisation pondérée de tous les objectifs individuels), est plafonné à 130%.

La réalisation globale des objectifs déterminante pour le versement de la part liée au résultat est calculée sur la base de la pondération des différents objectifs. Le montant versé atteint au maximum 130% de la part cible liée au résultat. Lorsqu'il établit le degré de réalisation des objectifs, le comité Rémunération peut également se fier à sa propre appréciation pour évaluer la prestation effective du management et prendre en considération des facteurs particuliers comme, par exemple, la fluctuation des cours de change. Sur la base de la réalisation globale des objectifs, le comité Rémunération soumet au Conseil d'administration, pour approbation, le montant de la part liée au résultat à verser à la Direction du groupe et au CEO.

Au cours de l'exercice sous revue, les objectifs financiers du groupe ont été dépassés dans l'ensemble. Les objectifs clientèle n'ont pas été entièrement atteints. Les autres objectifs des segments se sont vu réaliser pour la plupart. La part liée au résultat versée au CEO s'élève à 105% et celle versée aux autres membres de la Direction du groupe se situe entre 102% et 106% de la part cible liée au résultat.

Versement de la part variable liée au résultat

La part variable liée au résultat est versée en avril de l'année suivante, à hauteur de 25% en actions Swisscom, dans le cadre du «Management Incentive Plan». Les membres de la Direction du groupe ont la possibilité de porter cette proportion à 50% au maximum. La part restante liée au résultat est versée en espèces. En cas de départ de la Direction du groupe en cours d'année, la part liée au résultat pour l'exercice en cours est généralement versée intégralement en espèces. La part versée en actions doit être communiquée avant la fin de l'exercice, au plus tard en novembre après la publication des résultats du troisième trimestre. En 2017, trois membres de la Direction ont opté pour une part plus élevée en actions. Les actions sont attribuées à leur valeur fiscale, le montant étant arrondi au nombre entier de titres, et sont assorties d'une période de blocage de trois ans. Cette restriction de disposition s'applique également en cas de résiliation des rapports de travail durant une période de blocage. La rémunération en actions attribuée pour l'exercice sous revue est majorée d'un facteur 1,19 pour tenir compte de la différence entre la valeur fiscale et la valeur de marché. La valeur de marché est calculée le jour de l'attribution, qui aura lieu en avril 2018 pour l'exercice sous revue.

En avril 2017, les membres de la Direction du groupe en place l'année précédente ont reçu, pour l'exercice 2016, au total 2 121 actions (2015: 1 841) présentant une valeur fiscale de CHF 387 (exercice précédent: CHF 439) et une valeur de marché de CHF 461 (exercice précédent: CHF 522.50) chacune.

Prestations de prévoyance et prestations supplémentaires

Les membres de la Direction du groupe sont assurés auprès de l'institution de prévoyance comPlan contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès, à l'instar de tous les collaborateurs y ayant droit en Suisse (voir le règlement sur www.pk-complan.ch). Les prestations de prévoyance citées (charges qui justifient ou étendent les droits aux prestations de prévoyance) englobent toutes les contributions d'épargne, de garantie et de risque versées par l'employeur à l'institution de prévoyance. Elles comprennent en outre les coûts pro rata temporis de la rente AVS transitoire versée par comPlan en cas de retraite anticipée et la prime d'assurance supplémentaire pour risque de décès conclue pour les cadres de Swisscom en Suisse. Des informations complémentaires figurent dans la note 4.3 jointe aux comptes consolidés.

Concernant la publication des prestations de service, des prestations en nature et des frais, le présent rapport s'aligne sur la pratique fiscale. Les membres de la Direction du groupe ont droit à un véhicule de fonction; les prestations de service et les prestations en nature indiquées incluent une participation pour l'utilisation privée de ce véhicule. Les menues dépenses sont remboursées sur la base d'un règlement forfaitaire approuvé par les autorités fiscales et les autres dépenses le sont selon les frais effectifs. Elles ne sont pas incluses dans la rémunération.

 Voir rapport
pages 132–137

3.3 Rémunération globale

Le tableau ci-après présente la rémunération globale versée aux membres de la Direction du groupe pour les exercices 2016 et 2017, répartie selon les différentes composantes, et précise le montant le plus élevé revenant à un membre. Au cours de l'exercice sous revue, la part variable liée au résultat (total CHF 2 867 mille) a atteint 76,7% du salaire de base (total CHF 3 736 mille). Le total des indemnités versées au membre de la Direction du groupe percevant la rémunération la plus élevée (CEO, Urs Schaeppi) a augmenté de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation de la rémunération globale versée à la Direction du groupe comme au CEO s'explique essentiellement par la part plus élevée de la rémunération variable.

En milliers CHF	Total Direction du groupe 2017	Total Direction du groupe 2016	Dont Urs Schaeppi 2017	Dont Urs Schaeppi 2016
Salaire de base fixe en espèces	3 736	3 782	882	882
Part variable liée au résultat en espèces	1 966	1 604	486	284
Part variable liée au résultat en actions ¹	901	975	193	338
Prestations de service et prestations en nature	92	84	21	14
Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales ²	591	541	145	126
Prestations de prévoyance ³	847	1 064	141	189
Rémunération globale	8 133	8 050	1 868	1 833
Rénumération après le départ de la Direction du groupe ⁴	629	—	—	—
Total des rémunérations des membres de la Direction du groupe, y compris des prestations accordées après le départ de la Direction du groupe	8 762	8 050	1 868	1 833

¹ Les actions sont affichées à la valeur du marché et sont soumises à une période de blocage de trois ans.

² Les cotisations de l'employeur versées au titre des assurances sociales (AVS, AI, APG et CAF, y compris les frais administratifs, ainsi que l'assurance IJM et l'assurance accidents) sont incluses dans la rémunération globale.

³ Le montant 2016 comprend la quote-part revenant au membres de la Direction d'une cotisation spéciale versée à titre unique à l'institution de prévoyance afin de compenser la baisse des rentes induite par la réduction du taux de conversion.

⁴ Rémunérations versées à un membre de la Direction du groupe ayant quitté cette dernière durant l'exercice et en respectant le délai de résiliation, afin de lui permettre de s'acquitter de ses obligations contractuelles.

La rémunération globale versée aux membres de la Direction du groupe au titre de l'exercice 2017 s'inscrit dans le cadre du montant global maximal de CHF 9,7 mio. approuvé par l'Assemblée générale 2016.

3.4 Détenzione d'un portefeuille minimal d'actions

Les membres de la Direction du groupe ont l'obligation de détenir un portefeuille minimal d'actions Swisscom. Ce portefeuille doit être équivalent à deux salaires annuels de base pour le CEO et à un salaire annuel de base pour les autres membres de la Direction du groupe. Pour constituer le portefeuille prescrit, les membres de la Direction du groupe disposent d'un délai de quatre ans. A cet effet, ils utilisent les actions bloquées versées avec leur rémunération et, le cas échéant, procèdent à l'acquisition d'actions supplémentaires sur le marché. Le respect de cette exigence est vérifié annuellement par le comité Rémunération. Si, suite à une adaptation de salaire ou à une baisse du cours de l'action, le portefeuille d'actions n'atteint pas le minimum requis, l'écart doit être compensé avant la prochaine vérification. Dans des cas fondés, tels que des problèmes personnels ou des obligations juridiques, le président du Conseil d'administration peut, à sa libre appréciation, admettre des exceptions.

3.5 Participations (détention d'actions) des membres de la Direction du groupe

Aux 31 décembre 2016 et 2017, les membres de la Direction du groupe et les parties qui leur sont liées détenaient le nombre d'actions bloquées et non bloquées indiqué dans le tableau ci-après:

Nombre	31.12.2017	31.12.2016
Urs Schaeppi (CEO)	3 964	3 229
Mario Rossi	1 236	1 027
Hans C. Werner	1 068	897
Marc Werner	750	382
Urs Lehner ¹	115	—
Christian Petit ²	—	1 337
Heinz Herren	1 586	1 333
Dirk Wierzbitzki	234	64
Total des actions des membres de la Direction du groupe	8 953	8 269

¹ Fin de mandat à la Direction du groupe le 21 juin 2017.

² Fin de mandat à la Direction du groupe le 21 juin 2017.

Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

3.6 Contrats de travail

Les contrats de travail des membres de la Direction du groupe peuvent être résiliés moyennant un délai de douze mois. Mis à part le salaire devant être versé pendant douze mois au maximum, aucune indemnité de départ n'est due. Les contrats de travail prévoient que Swisscom peut renoncer au versement d'indemnités promises – ou exiger la restitution d'indemnités versées – contraires aux dispositions légales et réglementaires. Ils ne comportent pas de clause de prohibition de concurrence ni de clause de prise de contrôle.

4 Autres rémunérations

93

4.1 Indemnités pour activités supplémentaires

Swisscom peut attribuer des rémunérations aux membres du Conseil d'administration pour des activités menées dans des sociétés du groupe et pour des activités exercées sur ordre de Swisscom (chiffre 6.4 des statuts). Au cours de l'exercice sous revue, aucune rémunération de ce type n'a été versée à des membres du Conseil d'administration. Les membres de la Direction du groupe n'ont pas droit à des rémunérations supplémentaires pour l'exercice de mandats d'administrateurs, à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe Swisscom.

4.2 Rémunérations versées à d'anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe et à des parties liées

Au cours de l'exercice sous revue, aucune rémunération en rapport avec des activités passées au sein des organes de la société ou non conformes aux pratiques du marché n'a été versée à d'anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe. De même, Swisscom n'a accordé aucune rémunération non conforme aux pratiques du marché à des parties liées aux membres, anciens ou actuels, du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe.

4.3 Octroi de prêts et de crédits

Swisscom SA ne dispose d'aucune base statutaire concernant l'octroi de prêts, de crédits et de prestations de prévoyance en dehors de la prévoyance professionnelle aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe. En 2017, Swisscom n'a accordé aucune sûreté, aucun prêt, aucune avance, ni aucun crédit de quelque sorte que ce soit à des membres, anciens ou actuels, du Conseil d'administration ou à des parties qui leur sont liées, ni à des membres, anciens ou actuels, de la Direction du groupe ou à des parties qui leur sont liées. Il n'existe en outre aucune créance de ce genre en suspens.



Rapport de l'organe de révision

À l'Assemblée générale de Swisscom SA, Ittigen (Berne)

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération ci-joint de Swisscom SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. L'audit s'est ainsi limité aux indications visées aux art. 14 à 15 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) aux chiffres 2.3, 2.5, 3.3, 3.5 et 4.1 en 4.3 des pages 83 à 93 du rapport de rémunération.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

94
Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Swisscom SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

KPMG SA

Hanspeter Stocker
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Daniel Haas
Expert-réviseur agréé

Gümligen-Berne, le 6 février 2018

Comptes annuels

Comptes annuels consolidés

Compte de résultat global consolidé	96
Etat consolidé de la situation financière	97
Tableau des flux de trésorerie consolidé	98
Etat consolidé de la variation des capitaux propres	99

Notes aux comptes annuels consolidés

A propos de ce rapport	100
1 Performance opérationnelle	
1.1 Informations sectorielles	102
1.2 Charges d'exploitation	107
2 Gestion de capitaux et du risque financier	
2.1 Gestion de capitaux et capitaux propres	108
2.2 Passifs financiers	110
2.3 Location simple	114
2.4 Résultat financier	114
2.5 Gestion des risques financiers	115
3 Actifs et passifs opérationnels	
3.1 Actif circulant net opérationnel	121
3.2 Immobilisations corporelles	123
3.3 Goodwill	125
3.4 Immobilisations incorporelles	127
3.5 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	128
4 Collaborateurs	
4.1 Effectifs et charges de personnel	131
4.2 Rémunérations des principaux dirigeants	132
4.3 Régimes à prestations définies	132
5 Périmètre de consolidation	
5.1 Structure du groupe	138
5.2 Principales modifications du périmètre de consolidation	138
5.3 Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	139
5.4 Sociétés du groupe	140
6 Autres informations	
6.1 Impôts sur le résultat	142
6.2 Parties liées	145
6.3 Autres principes comptables	146
Rapport de l'organe de révision	148

Comptes annuels de Swisscom SA

Compte de résultat	155
Bilan	156
Annexe aux comptes annuels	157
Proposition concernant l'emploi du bénéfice	161
Rapport de l'organe de révision	162

Compte de résultat global consolidé

En mio. CHF, sauf indications par action

	Notes	2017	2016
Compte de profits et pertes			
Chiffre d'affaires net	1.1	11 662	11 643
Charges directes	1.2	(2 666)	(2 759)
Charges de personnel	1.2, 4.1	(3 002)	(2 947)
Autres charges d'exploitation	1.2	(2 207)	(2 112)
Propres prestations activées et autres produits	1.2	508	468
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations		4 295	4 293
Amortissements et dépréciations	3.2–3.4	(2 164)	(2 145)
Résultat opérationnel		2 131	2 148
Produits financiers	2.4	44	80
Charges financières	2.4	(204)	(235)
Résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.3	(11)	(3)
Résultat avant impôts sur le résultat		1 960	1 990
Charge d'impôt sur le résultat	6.1	(392)	(386)
Bénéfice net		1 568	1 604
Autres éléments du résultat global			
Gains/(pertes) actuariel(le)s des régimes à prestations définies	2.1	679	924
Autres éléments du résultat global de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	2.1, 5.3	—	(5)
Postes pas recyclables dans le compte de profits et pertes		679	919
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	2.1	143	(99)
Variation d'actifs financiers disponibles à la vente	2.1	(5)	4
Variation couvertures de flux de trésorerie	2.1	(5)	9
Autres éléments du résultat global de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	2.1	2	(2)
Postes recyclables dans le compte de profits et pertes		135	(88)
Autres éléments du résultat global		814	831
Résultat global			
Bénéfice net		1 568	1 604
Autres éléments du résultat global		814	831
Résultat global		2 382	2 435
Parts au bénéfice net et résultat global			
Actionnaires de Swisscom SA		1 570	1 604
Participations ne donnant pas le contrôle		(2)	—
Bénéfice net		1 568	1 604
Actionnaires de Swisscom SA		2 384	2 435
Participations ne donnant pas le contrôle		(2)	—
Résultat global		2 382	2 435
Bénéfice par action			
Bénéfice et bénéfice dilué par action (en CHF)	2.1	30,31	30,97

Etat consolidé de la situation financière

En mio. CHF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Actifs			
Liquidités		525	329
Créances clients	3.1	2 389	2 425
Autres actifs opérationnels	3.1	729	680
Autres actifs financiers		78	177
Actifs d'impôt exigible	6.1	10	18
Total des actifs courants		3 731	3 629
Immobilisations corporelles	3.2	10 697	10 177
Goodwill	3.3	5 186	5 156
Immobilisations incorporelles	3.4	1 758	1 756
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.3	152	193
Autres actifs financiers		337	262
Actifs d'impôt différé	6.1	197	281
Total des actifs non courants		18 327	17 825
Total des actifs		22 058	21 454
Passifs et capitaux propres			
Passifs financiers	2.2	1 834	1 125
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	3.1	1 753	1 597
Provisions	3.5	177	182
Autres dettes opérationnelles	3.1	1 165	1 123
Passifs d'impôt exigible	6.1	213	125
Total des passifs courants		5 142	4 152
Passifs financiers	2.2	6 452	7 371
Engagements de prévoyance professionnelle	4.3	1 048	1 850
Provisions	3.5	900	780
Bénéfice différé résultant de la cession-bail d'immeubles	2.2	146	158
Passifs d'impôt différé	6.1	725	621
Total des passifs non courants		9 271	10 780
Total des passifs		14 413	14 932
Capital-actions		52	52
Réserves légales		136	136
Bénéfices reportés	2.1	9 155	8 148
Différences de change	2.1	(1 689)	(1 834)
Autres réserves	2.1	2	12
Capital propre des actionnaires de Swisscom SA		7 656	6 514
Intérêts minoritaires		(11)	8
Total des capitaux propres		7 645	6 522
Total des passifs et des capitaux propres		22 058	21 454

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En mio. CHF	Notes	2017	2016
Bénéfice net		1 568	1 604
Charge d'impôt sur le résultat	6.1	392	386
Résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.3	11	3
Produits financiers	2.4	(44)	(80)
Charges financières	2.4	204	235
Amortissements et dépréciations	3.2–3.4	2 164	2 145
Bénéfice résultant de la cession d'immobilisations corporelles	1.2	(24)	(20)
Pertes résultant de la cession d'immobilisations corporelles		2	9
Charges pour paiements fondés sur des actions		2	3
Variation provisions	3.5	51	(141)
Variation d'engagements de prévoyance professionnelle	4.3	36	68
Variation des actifs et passifs opérationnels	3.1	165	(17)
Variation du bénéfice différé résultant de la cession-bail d'immeubles	2.2	(12)	(5)
Paiements d'intérêts perçus		26	27
Paiements de dividendes perçus	5.3	20	17
Paiements d'intérêts	2.2	(181)	(184)
Paiements d'impôts sur le résultat	6.1	(289)	(328)
Entrées de trésorerie provenant des activités opérationnelles		4 091	3 722
Acquisition d'immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	3.2, 3.4	(2 378)	(2 416)
Vente immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles		30	27
Acquisition de filiales moins liquidités acquises	5.2	(63)	(38)
Dépense liée aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.2	(20)	(3)
Vente de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.2	76	88
Dépenses pour autres actifs financiers		(58)	(196)
Recettes provenant d'autres actifs financiers		158	92
Sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement		(2 255)	(2 446)
Constitution de passifs financiers	2.2	757	898
Remboursement de passifs financiers	2.2	(1 158)	(999)
Dividendes versés aux actionnaires de Swisscom SA	2.1	(1 140)	(1 140)
Versements de dividendes aux propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle		(8)	(8)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	5.2	(99)	(4)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement		(9)	(16)
Sorties de trésorerie provenant des activités de financement		(1 657)	(1 269)
Entrées nettes de trésorerie		179	7
Liquidités au 1 ^{er} janvier		329	324
Conversion de monnaies étrangères sur trésorerie		17	(2)
Liquidités au 31 décembre		525	329

Etat consolidé de la variation des capitaux propres

En mio. CHF	Capital-actions	Réserves légales	Bénéfices reportés	Différences de change	Autres réserves	actionnaires Swisscom	Participations propre ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2015	52	136	6 783	(1 733)	(1)	5 237	5	5 242
Bénéfice net	–	–	1 604	–	–	1 604	–	1 604
Autres éléments du résultat global	–	–	919	(101)	13	831	–	831
Résultat global	–	–	2 523	(101)	13	2 435	–	2 435
Dividendes versés	–	–	(1 140)	–	–	(1 140)	(8)	(1 148)
Actions propres	–	–	(1)	–	–	(1)	–	(1)
Transactions avec les propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	(17)	–	–	(17)	11	(6)
Solde au 31 décembre 2016	52	136	8 148	(1 834)	12	6 514	8	6 522
Bénéfice net	–	–	1 570	–	–	1 570	(2)	1 568
Autres éléments du résultat global	–	–	679	145	(10)	814	–	814
Résultat global	–	–	2 249	145	(10)	2 384	(2)	2 382
Dividendes versés	–	–	(1 140)	–	–	(1 140)	(8)	(1 148)
Transactions avec les propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	(102)	–	–	(102)	(9)	(111)
Solde au 31 décembre 2017	52	136	9 155	(1 689)	2	7 656	(11)	7 645

Notes aux comptes annuels consolidés

A propos de ce rapport

Le contenu et la structure des comptes consolidés 2017 de Swisscom ont été profondément remaniés par rapport à l'année précédente, afin de présenter aux destinataires du rapport financier les informations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats avec une plus grande clarté et une meilleure pertinence décisionnelle. Ces adaptations portent sur les aspects suivants:

- › Adaptation de la structure des notes.
- › Elimination d'informations non pertinentes et non significatives.
- › Réduction de la complexité dans la présentation par des mises en évidence et des tableaux.

Les adaptations suivantes ont en outre été apportées afin d'améliorer la présentation des comptes consolidés:

- › Les achats de biens et services sont désormais désignés comme charges directes. Dans les charges directes, les commissions versées aux revendeurs sont désormais présentées dans les coûts marginaux d'obtention de contrats. En outre, les frais d'utilisation de réseaux d'autres prestataires à l'étranger sont désormais présentés dans les frais de communications des filiales étrangères. Jusqu'à présent, les commissions versées aux revendeurs et les frais d'utilisation étaient présentés dans les autres charges d'exploitation.
- › Toutes les régularisations concernant des chiffres d'affaires et des coûts qui sont utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation normal sont désormais présentées comme courantes dans l'état de la situation financière.
- › Dans le tableau des flux de trésorerie, les paiements de dividendes perçus ainsi que les paiements d'intérêts payés et perçus sont désormais présentés dans les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés comme suit:

	En mio. CHF	Rapporté	Ajustement	Ajusté
100				
Compte de profits et pertes				
Charges directes		(2 323)	(436)	(2 759)
Autres charges d'exploitation		(2 548)	436	(2 112)
Bilan				
Actifs courants		3 535	94	3 629
Actifs non courants		17 919	(94)	17 825
Passifs courants		(3 978)	(174)	(4 152)
Passifs non courants		(10 954)	174	(10 780)
Flux de trésorerie				
Entrées de trésorerie provenant des activités opérationnelles		3 862	(140)	3 722
Sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement		(2 402)	(44)	(2 446)
Sorties de trésorerie provenant des activités de financement		(1 453)	184	(1 269)

Informations générales

Le groupe Swisscom (ci-après «Swisscom»), qui offre des services de télécommunication, exerce ses activités principalement en Suisse et en Italie. Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 comprennent ceux de Swisscom SA en tant que maison mère et ceux de ses filiales. Société anonyme de droit public soumise au droit suisse, Swisscom SA est domiciliée à Ittigen (canton de Berne, Suisse). Son adresse exacte est: Swisscom SA, Alte Tiefenaustrasse 6, 3048 Worblaufen. Swisscom est cotée à la SIX Swiss Exchange. Le nombre d'actions émises, soit 51 801 943 unités, est resté identique par rapport à l'exercice précédent. Les actions ont une valeur nominale de CHF 1 et sont entièrement libérées. Chaque action donne droit à une voix. L'actionnaire majoritaire de Swisscom SA est, comme pour l'exercice précédent, la Confédération suisse (Confédération). Conformément à la loi en vigueur, la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix. Le Conseil d'administration de Swisscom a autorisé la publication des présents comptes annuels consolidés le 6 février 2018. Aucun événement important postérieur à la clôture de l'exercice n'est survenu jusqu'à cette date. Les comptes annuels consolidés sont sujets à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de Swisscom SA le 4 avril 2018.

Principes d'établissement des comptes

Les comptes consolidés de Swisscom ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) ainsi que dans le respect des dispositions du droit suisse. La période est de douze mois. Les comptes consolidés sont présentés en francs suisses (CHF), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle de Swisscom SA. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en mio. de CHF. La base d'évaluation est le coût historique, à moins qu'une norme ou une interprétation ne prescrive une autre base d'évaluation pour un élément des états financiers. Dans ce cas, cela est explicitement mentionné dans les principes comptables. Les principales règles comptables qui sont pertinentes pour la compréhension des comptes consolidés sont mentionnées dans les explications spécifiques figurant dans les notes.

Incertitudes importantes relatives aux estimations et décisions d'appréciation dans le cadre de l'application de règles comptables

L'établissement des états financiers consolidés repose sur des hypothèses et des estimations pour lesquelles les règles comptables accordent un certain degré d'appréciation à la Direction. Cela concerne les postes suivants:

Description	Autres informations	101
Durée d'utilité des immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	Note 3.2 et 3.4	
Maintien de la valeur du goodwill	Note 3.3	
Provisions pour démantèlement et de remise en état	Note 3.5	
Provisions pour procédures réglementaires et concurrentielles	Note 3.5	
Engagements de prévoyance professionnelle	Note 4.3	

Normes internationales d'information financière IFRS et interprétations amendées devant être appliquées pour la première fois dans l'exercice sous revue

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Swisscom applique les amendements suivants apportés aux normes internationales d'information financière IFRS et interprétations, qui n'ont cependant aucune influence significative sur le résultat ou la situation financière du groupe:

Norme	Nom
Amendements apportés à IAS 7	Initiative concernant les informations à fournir
Amendements apportés à IAS 12	Comptabilisation d'actifs d'impôts différés pour pertes non réalisées

D'autres informations sur des amendements apportés aux IFRS devant être appliqués à partir de l'exercice 2018 ou ultérieurement sont mentionnées dans la note 6.3.

1 Performance opérationnelle

Cette partie contient des explications sur la performance opérationnelle de Swisscom durant l'exercice sous revue. La répartition par secteurs opérationnels correspond au système de reporting interne utilisé pour l'évaluation de la performance et l'allocation des ressources ainsi qu'à la structure de direction de Swisscom.

1.1 Informations sectorielles

Informations générales

Swisscom a accentué l'orientation de son organisation vers la numérisation, afin de renforcer les secteurs proches de la clientèle et sa force de frappe sur le marché des TIC. En outre, Swisscom souhaite ainsi renforcer l'expérience client «d'un seul tenant», simplifier des procédures et accroître l'efficacité de manière à dégager de nouveaux espaces pour l'innovation. Suite à ces changements organisationnels, le secteur Petites et moyennes entreprises (PME) de Swisscom Suisse a été réparti dans différents domaines. Ainsi, dans les informations sectorielles, le service de télécommunication pour PME est désormais présenté dans le secteur Clients privés. Swisscom Directories (localsearch) a été transféré dans le nouveau secteur Digital Business, qui est présenté sous Autres secteurs opérationnels. En outre, toutes les fonctions Field Service de Swisscom Suisse sont désormais présentées dans le secteur Clients privés. De plus, la gestion de flotte a été transférée du domaine Participations (Autres secteurs opérationnels) au secteur IT, Network & Infrastructure, et le domaine de la santé a été transféré dans le secteur Enterprise Customers. Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés en conséquence. Les informations sectorielles sont désormais réparties comme suit:



102

Secteur	Activité
Clients privés	Le secteur «Clients privés» englobe les taxes d'abonnement pour les services à haut débit et les services de télévision, les abonnements de communication fixe et mobile ainsi que le trafic voix et données national et international de la clientèle privée et de la clientèle des petites et moyennes entreprises. Le secteur comprend en outre la vente de terminaux.
Enterprise Customers	Le secteur «Enterprise Customers» se charge de la fourniture de solutions de communication globales aux grandes entreprises. Son offre couvre l'intégralité de la palette dans le domaine de l'infrastructure TIC, du produit individuel à la solution globale.
Wholesale	Ce secteur comprend l'utilisation des réseaux de communication fixe et mobile de Swisscom par d'autres opérateurs de télécommunication ainsi que l'utilisation de réseaux de tiers par Swisscom. «Wholesale» englobe également l'itinérance avec les opérateurs étrangers dont les clients utilisent le réseau de communication mobile de Swisscom ainsi que les services à haut débit et les produits réglementés dans le cadre de l'ouverture du «dernier kilomètre» aux autres opérateurs de télécommunication.
IT, Network & Infrastructure	Le secteur «IT, Network & Infrastructure» est responsable de la planification, de l'exploitation et de la maintenance de l'infrastructure de réseau de Swisscom, ainsi que de tous les systèmes informatiques. Il assure le développement et la production de prestations standardisées pour l'informatique et les réseaux, destinées à l'ensemble en Suisse. «IT, Network & Infrastructure» englobe également les fonctions de support «Finances», «Ressources humaines» et «Stratégie» de Swisscom Suisse ainsi que la gestion des immeubles et des véhicules en Suisse.
Fastweb	Fastweb est l'un des plus importants prestataires de services à haut débit en Italie. Son portefeuille de produits englobe les services voix, données, haut débit et télévision ainsi que la Video on Demand pour les clients privés et commerciaux. Fastweb propose en outre des services de communication mobile, sur la base d'un contrat MVNO (en tant qu'exploitant de réseaux virtuels). Cette gamme est complétée par des services réseaux complets et des solutions spécifiques aux clients.
Autres secteurs opérationnels	Les autres secteurs opérationnels comprennent principalement les secteurs «Digital Business» et «Participations». «Digital Business» comprend principalement Swisscom Directories SA (localsearch), dont les activités sont liées aux annuaires en ligne et aux annuaires téléphoniques. Le secteur Participations se compose pour l'essentiel des filiales Billag SA, cablex SA et Swisscom Broadcast SA. Billag SA assure l'encaissement des redevances de réception radio et télévision sur mandat de la Confédération. La société cablex SA opère dans le domaine de la construction et de l'entretien de réseaux filaires et non filaires en Suisse. La plus grande partie de son activité est dévolue aux télécommunications. Swisscom Broadcast SA est le principal fournisseur de services de radiodiffusion et de plateformes en Suisse pour les clients du secteur des médias et de la radiocommunication sécurisée.

La présentation se décompose en secteurs «Clients privés», «Enterprise Customers», «Wholesale» et «IT, Network & Infrastructure» – regroupés sous Swisscom Suisse – ainsi que «Fastweb» et «Autres secteurs opérationnels». En outre, «Group Headquarters», qui contient des coûts non attribués, est présenté séparément.

«Group Headquarters» ne facture pas de commissions de gestion pour la conduite financière et le secteur «IT, Network & Infrastructure» ne facture pas de frais de réseau à d'autres secteurs. Les autres prestations entre les secteurs sont facturées aux prix du marché. Les charges sectorielles comprennent les charges directes et indirectes, qui englobent les charges de personnel, les autres charges d'exploitation diminuées des propres prestations activées et les autres produits. Les charges de prévoyance incluent les cotisations ordinaires de l'employeur. La différence entre les cotisations ordinaires de l'employeur et les charges de prévoyance selon IAS 19 est indiquée dans la colonne «Elimination». Pour l'exercice 2017, la colonne «Elimination» contient des charges de CHF 92 mio. au titre de rapprochement avec les charges de prévoyance selon IAS 19 (CHF 72 mio. lors de l'exercice précédent). Les résultats des secteurs «Clients privés», «Enterprise Customers» ainsi que «Wholesale» correspondent à une marge de couverture avant frais de réseau. Le résultat du secteur «IT, Network & Infrastructure» se compose des charges d'exploitation et des dépréciations diminuées du chiffre d'affaires résultant de la location et de la gestion d'immeubles et de véhicules ainsi que des propres prestations activées et des autres produits. La réconciliation avec les charges de prévoyance selon IAS 19 n'est pas comprise dans les résultats sectoriels de Swisscom Suisse et des autres secteurs opérationnels. Le résultat du secteur Fastweb correspond au résultat d'exploitation.

Adaptation des informations sectorielles 2016

En mio. CHF	Présenté	Ajustement	Ajusté
Chiffre d'affaires de l'exercice 2016			
Clients privés	5 160	1 105	6 265
Petites et moyennes entreprises	1 367	(1 367)	–
Enterprise Customers (jusqu'ici clientèle entreprise)	2 611	(71)	2 540
Wholesale	989	(10)	979
IT, Network & Infrastructure (jusqu'ici IT, Network & Innovation)	129	44	173
Elimination	(816)	116	(700)
Swisscom Suisse	9 440	(183)	9 257
Fastweb	1 957	–	1 957
Autres secteurs opérationnels	594	195	789
Group Headquarters	2	–	2
Elimination	(350)	(12)	(362)
Chiffre d'affaires net total	11 643	–	11 643
Résultat sectoriel exercice 2016			
Clients privés	2 748	753	3 501
Petites et moyennes entreprises	847	(847)	–
Enterprise Customers (jusqu'ici clientèle entreprise)	722	32	754
Wholesale	388	(9)	379
IT, Network & Infrastructure (jusqu'ici IT, Network & Innovation)	(2 508)	17	(2 491)
Swisscom Suisse	2 197	(54)	2 143
Fastweb	124	–	124
Autres secteurs opérationnels	27	54	81
Group Headquarters	(114)	–	(114)
Réconciliation charges de prévoyance	(72)	–	(72)
Elimination	(14)	–	(14)
Total résultat sectoriel	2 148	–	2 148

Informations sectorielles 2017

2017, en mio. CHF	Swisscom Suisse	Fastweb	Autres secteurs opérationnels	Group Head-quarters	Elimination	Total
Clients privés	5 971	1 097	—	—	—	7 068
Grandes Entreprises	2 428	791	529	1	—	3 749
Wholesale clients	578	267	—	—	—	845
Chiffre d'affaires net avec les clients externes	8 977	2 155	529	1	—	11 662
Chiffre d'affaires net inter-secteurs	81	9	321	—	(411)	—
Chiffre d'affaires net	9 058	2 164	850	1	(411)	11 662
Charges directes	(1 943)	(716)	(31)	—	24	(2 666)
Charges indirectes ¹	(3 615)	(603)	(639)	(112)	268	(4 701)
Résultat sectoriel avant amortissements	3 500	845	180	(111)	(119)	4 295
Amortissements et dépréciations	(1 485)	(589)	(96)	—	6	(2 164)
Résultat sectoriel	2 015	256	84	(111)	(113)	2 131
Produits financiers et charges financières, nets						(160)
Résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence						(11)
Résultat avant impôts sur le résultat						1 960
Charge d'impôt sur le résultat						(392)
Bénéfice net						1 568
Résultat sectoriel avant amortissements	3 500	845	180	(111)	(119)	4 295
Investissements en immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(1 654)	(692)	(58)	—	26	(2 378)
Variation provisions	39	(4)	9	7	—	51
Variation d'engagements de prévoyance professionnelle	(56)	(1)	—	1	92	36
Variation de l'actif circulant net	184	38	(50)	7	(14)	165
Autres ²	(11)	—	—	—	1	(10)
Operating free cash flow	2 002	186	81	(96)	(14)	2 159

¹ Propres prestations activées et autres produits inclus.

² Recettes provenant de la vente d'immobilisations corporelles, variation de l'actif circulant net sans effet sur la trésorerie, variation du bénéfice différé provenant de la cession-bail d'immeubles et paiements de dividendes aux propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle.

104

Informations sectorielles 2017 de Swisscom Suisse

2017, en mio. CHF	Clients privés	Enterprise Customers	Wholesale	IT, Network & Infrastructure	Elimination	Total Swisscom Suisse
Services de télécommunications	5 363	1 101	—	—	—	6 464
Solution de télécommunications	—	1 084	—	—	—	1 084
Marchandises	451	197	—	—	—	648
Wholesale	—	—	578	—	—	578
Autres chiffres d'affaires	157	20	—	26	—	203
Chiffre d'affaires net avec les clients externes	5 971	2 402	578	26	—	8 977
Chiffre d'affaires net inter-secteurs	82	106	366	141	(614)	81
Chiffre d'affaires net	6 053	2 508	944	167	(614)	9 058
Charges directes	(1 397)	(728)	(478)	(12)	672	(1 943)
Charges indirectes ¹	(1 144)	(948)	(20)	(1 445)	(58)	(3 615)
Résultat sectoriel avant amortissements	3 512	832	446	(1 290)	—	3 500
Amortissements et dépréciations	(126)	(84)	—	(1 275)	—	(1 485)
Résultat sectoriel	3 386	748	446	(2 565)	—	2 015
Investissements en immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(186)	(72)	—	(1 396)	—	(1 654)

¹ Propres prestations activées et autres produits inclus.

Informations sectorielles 2016

2016, en mio. CHF, ajusté	Swisscom Suisse	Fastweb	Autres secteurs opérationnels	Group Head-quarters	Elimination	Total
Clients privés	6 132	988	—	—	—	7 120
Grandes Entreprises	2 452	769	519	1	—	3 741
Wholesale clients	591	191	—	—	—	782
Chiffre d'affaires net avec les clients externes	9 175	1 948	519	1	—	11 643
Chiffre d'affaires net inter-secteurs	82	9	270	1	(362)	—
Chiffre d'affaires net	9 257	1 957	789	2	(362)	11 643
Charges directes	(2 028)	(721)	(34)	—	24	(2 759)
Charges indirectes ¹	(3 613)	(515)	(591)	(116)	244	(4 591)
Résultat sectoriel avant amortissements	3 616	721	164	(114)	(94)	4 293
Amortissements et dépréciations	(1 473)	(597)	(83)	—	8	(2 145)
Résultat sectoriel	2 143	124	81	(114)	(86)	2 148
Produits financiers et charges financières, nets						(155)
Résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence						(3)
Résultat avant impôts sur le résultat						1 990
Charge d'impôt sur le résultat						(386)
Bénéfice net						1 604
Résultat sectoriel avant amortissements	3 616	721	164	(114)	(94)	4 293
Investissements en immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(1 755)	(633)	(49)	—	21	(2 416)
Variation provisions	(160)	1	4	14	—	(141)
Variation d'engagements de prévoyance professionnelle	(3)	—	1	(2)	72	68
Variation de l'actif circulant net	(62)	45	—	(41)	41	(17)
Autres ²	4	—	—	—	—	4
Operating free cash flow	1 640	134	120	(143)	40	1 791

¹ Propres prestations activées et autres produits inclus.

² Recettes provenant de la vente d'immobilisations corporelles, variation de l'actif circulant net sans effet sur la trésorerie, variation du bénéfice différé provenant de la cession-bail d'immeubles et paiements de dividendes aux propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle.

105

Informations sectorielles 2016 de Swisscom Suisse

2016, en mio. CHF, ajusté	Clients privés	Enterprise Customers	Wholesale	IT, Network & Infrastructure	Elimination	Total Swisscom Suisse
Services de télécommunications	5 518	1 144	—	—	—	6 662
Solution de télécommunications	—	1 072	—	—	—	1 072
Marchandises	457	180	—	—	—	637
Wholesale	—	—	591	—	—	591
Autres chiffres d'affaires	157	25	—	31	—	213
Chiffre d'affaires net avec les clients externes	6 132	2 421	591	31	—	9 175
Chiffre d'affaires net inter-secteurs	133	119	388	142	(700)	82
Chiffre d'affaires net	6 265	2 540	979	173	(700)	9 257
Charges directes	(1 427)	(772)	(562)	(12)	745	(2 028)
Charges indirectes ¹	(1 187)	(920)	(38)	(1 423)	(45)	(3 613)
Résultat sectoriel avant amortissements	3 651	848	379	(1 262)	—	3 616
Amortissements et dépréciations	(150)	(94)	—	(1 229)	—	(1 473)
Résultat sectoriel	3 501	754	379	(2 491)	—	2 143
Investissements en immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(187)	(126)	—	(1 442)	—	(1 755)

¹ Propres prestations activées et autres produits inclus.

Informations relatives aux secteurs géographiques

En mio. CHF	2017		2016	
	Chiffre d'affaires net	Actifs non courants	Chiffre d'affaires net	Actifs non courants
Suisse	9 476	14 400	9 665	14 273
Italie	2 155	3 359	1 948	2 877
Autres pays	31	34	30	132
Non attribué	—	534	—	543
Total	11 662	18 327	11 643	17 825

Informations relatives aux produits et services

En mio. CHF	2017	2016
Services de télécommunications	8 269	8 321
Solution de télécommunications	1 084	1 072
Marchandises	699	697
Wholesale	845	782
Autres chiffres d'affaires	765	771
Chiffre d'affaires net total	11 662	11 643

Principes comptables

Catégorie	Constatation du chiffre d'affaires
Services de télécommunications	Les services de télécommunications englobent les domaines mobile et fixe en Suisse et à l'étranger. Les services liés au réseau mobile incluent les prix de base, ainsi que les communications nationales et internationales des clients de Swisscom en Suisse, les appels réalisés par des clients de Swisscom à l'étranger, ainsi que l'itinérance avec les opérateurs étrangers dont les clients utilisent le réseau de Swisscom. Swisscom propose des abonnements à un prix mensuel fixe (prix forfaitaire), dont le chiffre d'affaires est comptabilisé de façon linéaire sur la durée du contrat. Selon l'abonnement, les chiffres d'affaires sont aussi réalisés sur la base des minutes d'utilisation consommées. Les frais de mise en service sont délimités et comptabilisés comme produit de façon linéaire sur la durée minimale du contrat. En l'absence de durée minimale du contrat, le chiffre d'affaires est réalisé au moment de la mise en service. Si un appareil mobile est vendu avec un abonnement dans le cadre d'une offre combinée, il s'agit d'un contrat à composantes multiples. Le prix de l'ensemble de ce contrat à composantes multiple est ventilé sur les différentes composantes sur la base de la part proportionnelle des prix de vente individuels. Le chiffre d'affaires à enregistrer pour les différentes composantes est ainsi limité par la part de la contrepartie que le client doit verser pour la totalité du contrat à composantes multiples et dont le paiement ne dépend pas de la fourniture d'autres prestations.
	Les services liés au réseau fixe comprennent principalement les communications téléphoniques nationales et internationales pour les clients privés et commerciaux, ainsi que les ventes de cartes téléphoniques. Les chiffres d'affaires concernant les communications téléphoniques sont comptabilisés au moment où la communication a lieu. Les chiffres d'affaires provenant de la vente de cartes téléphoniques sont différés et réalisés sur la base des minutes d'utilisation consommées ou à l'échéance des cartes.
	Swisscom propose des offres combinées incluant des services à haut débit et des services de télévision, ainsi qu'en option un raccordement au réseau fixe pour la téléphonie. Les frais d'abonnement sont fixes (tarif forfaitaire). Le chiffre d'affaires est comptabilisé de façon linéaire sur la durée du contrat.
Solution de télécommunications	Les prestations liées aux solutions de communication et aux solutions informatiques englobent principalement le conseil et la réalisation ainsi que la maintenance et l'exploitation d'infrastructures de communication. Elles comprennent également les applications et les services correspondants, mais aussi l'intégration, l'exploitation et la maintenance de réseaux de données ainsi que les services d'externalisation. Les chiffres d'affaires résultant de contrats de construction pour le compte de clients sont enregistrés conformément au degré d'avancement des travaux, qui dépend du rapport entre les coûts occasionnés et le coût global prévu. Les chiffres d'affaires générés par les contrats d'externalisation à long terme sont comptabilisés comme produit en fonction du volume des prestations fournies pour le client. Les coûts initiaux liés à la reprise et à l'intégration de transactions d'externalisation sont inscrits à l'actif comme autre actif financier et comptabilisés de façon linéaire en résultat pendant la durée du contrat. Les chiffres d'affaires provenant de la maintenance sont enregistrés régulièrement sur toute la durée des contrats de maintenance.
Marchandises	Le chiffre d'affaires résultant de la vente de téléphones mobiles, de téléphones fixes, de routeurs, de TV-Box et d'autres accessoires est réalisé à la date de la livraison et de prestation.
Wholesale	Les prestations de services comprennent principalement les lignes louées et l'utilisation du réseau fixe de Swisscom par d'autres opérateurs de télécommunications (itinérance). Les redevances résultant des lignes louées sont comptabilisées comme produit de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location. Les prestations d'itinérance sont comptabilisées comme produit au moment de la fourniture de la prestation sur la base des minutes de conversation ou de tarifs fixés contractuellement. Les prestations d'itinérance avec d'autres fournisseurs de services de télécommunication sont présentées en chiffres bruts.

1.2 Charges d'exploitation

Charges directes

En mio. CHF	2017	2016
Appareils de télécommunication et marchandises diverses	1 128	1 141
Services acquis	431	471
Frais de communications des filiales étrangères	400	392
Frais de communications internationales	302	282
Coûts d'obtention de contrats	296	304
Frais de communications nationales	109	169
Total coûts directs	2 666	2 759

Charges indirectes

En mio. CHF	2017	2016
Charges salariales et sociales	2 856	2 868
Autres charges de personnel	146	79
Total des charges de personnel¹	3 002	2 947
Charges informatiques	306	271
Charges d'entretien	284	256
Charges de loyer	206	199
Charges d'énergie	105	114
Charges de publicité et de vente	249	216
Charges de conseil et collaborateurs externes	176	191
Charges administratives	108	122
Corrections de valeur sur créances	91	94
Autres charges d'exploitation	682	649
Total autres charges d'exploitation	2 207	2 112
Propres prestations activées	(327)	(347)
Produits de procédures juridiques ²	(102)	(60)
Bénéfice résultant de la cession d'immobilisations corporelles	(24)	(20)
Autres produits	(55)	(41)
Total des propres prestations activées et des autres produits	(508)	(468)
Total coûts indirects	4 701	4 591

¹ Voir note 4.1.

² Voir note 3.5.

Les propres prestations activées comprennent les charges de personnel relatives à la réalisation d'installations techniques, la construction d'infrastructures de réseau et la conception de logiciels à usage interne.

Principes comptables

Coûts marginaux d'obtention de contrats

Swisscom verse des commissions aux revendeurs pour l'acquisition de clients et leur fidélisation. Les commissions respectives dépendent du type d'abonnement. Les coûts d'acquisition et de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés immédiatement comme charges et présentés en tant que coûts marginaux d'obtention de contrats.

2 Gestion de capitaux et du risque financier

Les procédures et directives servant à la gestion active de la structure de capitaux ainsi que des risques financiers auxquels est exposée Swisscom sont présentées ci-après. Swisscom entend disposer d'une solide base de capitaux propres lui permettant d'assurer la continuité de l'entreprise et d'offrir aux investisseurs des revenus appropriés et correspondant aux risques. De plus, Swisscom tient à disposition des moyens financiers afin d'autoriser des investissements procurant des avantages à sa clientèle et générant des revenus supplémentaires en faveur des investisseurs.

2.1 Gestion de capitaux et capitaux propres

Rapport entre la dette nette et l'EBITDA

Swisscom entend limiter sa dette nette à un montant équivalent à 1,9 fois l'EBITDA (résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements). Un dépassement temporaire de cette valeur est admis. La dette nette comprend les passifs financiers après déduction des liquidités, des placements à court terme ainsi que des certificats de dépôt à taux fixe à long terme et des instruments financiers dérivés pour les financements. Le rapport entre la dette nette et l'EBITDA se présente comme suit:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Dette nette	7 447	7 846
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 295	4 293
Ratio dette nette/résultat d'exploitation EBITDA	1,7	1,8

Quote-part de capitaux propres

Swisscom entend disposer d'une quote-part de capitaux propres d'au moins 30%. La quote-part de capitaux propres se calcule comme suit:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Capitaux propres	7 645	6 522
Total des actifs	22 058	21 454
Quote-part des capitaux propres en %	34,7	30,4

108

Politique en matière de dividendes

Swisscom vise une politique stable en matière de dividendes, qui s'oriente sur la génération de cash flow et l'allocation de capital. Les réserves distribuables sont déterminées sur la base des capitaux propres statutaires de la maison mère Swisscom SA et non sur les capitaux propres figurant dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2017, les réserves distribuables de Swisscom SA s'élevaient à CHF 5 251 mio. Le dividende est proposé par le Conseil d'administration et soumis à l'Assemblée générale pour approbation. Les actions propres ne donnent pas droit au versement d'un dividende. En 2016 et 2017, Swisscom SA a versé les dividendes suivants:

En mio. CHF ou selon indication	2017	2016
Nombre d'actions nominatives donnant droit au versement d'un dividende (en mio. d'unités)	51,801	51,800
Dividende ordinaire par action (en CHF)	22,00	22,00
Dividendes versés	1 140	1 140

Pour l'exercice 2017, le Conseil d'administration proposera un dividende de CHF 22 par action lors de l'Assemblée générale de Swisscom SA du 4 avril 2018. Il en résultera une distribution de dividende de CHF 1 140 mio. au total. Le versement du dividende est prévu pour le 10 avril 2018.

Bénéfice par action

En mio. CHF ou selon indication	2017	2016
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Swisscom SA	1 570	1 604
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	51 800 771	51 800 352
Bénéfice et bénéfice dilué par action (en CHF)	30,31	30,97

Informations complémentaires sur les capitaux propres

Evolution des bénéfices reportés et autres réserves ainsi que résultat global 2017

En mio. CHF	Bénéfices reportés	Défenses de change	Réserve d'appréciation du marché	Réserve de couverture	Part des actionnaires de Swisscom	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2016	8 148	(1 834)	9	3	6 326	8	6 334
Bénéfice net	1 570	–	–	–	1 570	(2)	1 568
Gains/(pertes) actuariel(le)s des régimes à prestations définies	850	–	–	–	850	–	850
Impôts sur le résultat	(171)	–	–	–	(171)	–	(171)
Postes pas recyclables dans le compte de profits et pertes	679	–	–	–	679	–	679
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	–	166	–	–	166	–	166
Variation de la juste valeur	–	–	(11)	–	(11)	–	(11)
Profits et pertes reportés dans le compte de profits et pertes	–	(4)	5	(6)	(5)	–	(5)
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	–	2	–	–	2	–	2
Impôts sur le résultat	–	(19)	1	1	(17)	–	(17)
Postes recyclables dans le compte de profits et pertes	–	145	(5)	(5)	135	–	135
Autres éléments du résultat global	679	145	(5)	(5)	814	–	814
Résultat global	2 249	145	(5)	(5)	2 384	(2)	2 382
Dividendes versés	(1 140)	–	–	–	(1 140)	(8)	(1 148)
Transactions avec les propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle	(102)	–	–	–	(102)	(9)	(111)
Solde au 31 décembre 2017	9 155	(1 689)	4	(2)	7 468	(11)	7 457

Evolution des bénéfices reportés et autres réserves ainsi que résultat global 2016

En mio. CHF	Bénéfices reportés	Défenses de change	Réserve d'appréciation du marché	Réserve de couverture	Part des actionnaires de Swisscom	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2015	6 783	(1 733)	5	(6)	5 049	5	5 054
Bénéfice net	1 604	–	–	–	1 604	–	1 604
Gains/(pertes) actuariel(le)s des régimes à prestations définies	1 162	–	–	–	1 162	–	1 162
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(5)	–	–	–	(5)	–	(5)
Impôts sur le résultat	(238)	–	–	–	(238)	–	(238)
Postes pas recyclables dans le compte de profits et pertes	919	–	–	–	919	–	919
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	–	(21)	–	–	(21)	–	(21)
Variation de la juste valeur	–	–	7	8	15	–	15
Profits et pertes reportés dans le compte de profits et pertes	–	5	(3)	2	4	–	4
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	–	(2)	–	–	(2)	–	(2)
Impôts sur le résultat	–	(83)	–	(1)	(84)	–	(84)
Postes recyclables dans le compte de profits et pertes	–	(101)	4	9	(88)	–	(88)
Autres éléments du résultat global	919	(101)	4	9	831	–	831
Résultat global	2 523	(101)	4	9	2 435	–	2 435
Dividendes versés	(1 140)	–	–	–	(1 140)	(8)	(1 148)
Actions propres	(1)	–	–	–	(1)	–	(1)
Transactions avec les propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle	(17)	–	–	–	(17)	11	(6)
Solde au 31 décembre 2016	8 148	(1 834)	9	3	6 326	8	6 334

2.2 Passifs financiers

	2017	2016
En mio. CHF		
Solde au 1^{er} janvier	8 496	8 593
Constitution de prêts bancaires	177	2
Contraction d'emprunts obligataires	500	700
Constitution de placements privés	—	175
Constitution d'autres passifs financiers	80	21
Constitution de passifs financiers	757	898
Remboursement de prêts bancaires	(247)	(599)
Remboursement d'emprunts obligataires	(640)	—
Remboursement de placements privés	(250)	(375)
Remboursement passifs résultant de contrats de location-financement	(19)	(22)
Remboursement d'autres passifs financiers	(2)	(3)
Remboursement de passifs financiers	(1 158)	(999)
Charges d'intérêts	160	168
Paiements d'intérêts	(181)	(184)
Conversion de monnaies étrangères	224	(20)
Modification de passifs résultant de contrats de location-financement	(26)	19
Variation de la juste valeur	(3)	2
Autres variations	17	19
Solde au 31 décembre	8 286	8 496
Prêts bancaires	760	753
Emprunts obligataires	6 137	6 140
Placements privés	493	738
Passifs résultant de contrats de location-financement	461	508
Instruments financiers dérivés ¹	60	63
Autres passifs financiers ²	375	294
Total des passifs financiers	8 286	8 496
Dont passifs financiers courants	1 834	1 125
Dont passifs financiers non courants	6 452	7 371

¹ Voir note 2.5.

² Voir note 5.1.

Limite de crédit

Swisscom dispose de deux limites de crédit bancaire garanties de CHF 1 000 mio. chacune, d'une durée allant respectivement jusqu'à 2020 et jusqu'à 2022. Au 31 décembre 2017, ces limites étaient restées inutilisées, comme lors de l'exercice précédent.

Prêts bancaires

En mio. CHF	Durée	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	
					31.12.2017	31.12.2016
Prêts bancaires en CHF ¹	2016–2017	70	–0,20%	–0,20%	–	70
Prêts bancaires en EUR ¹	2016–2017	60	0,05%	–0,22%	–	64
Prêts bancaires en EUR ^{1,3}	2013–2020	180	Euribor +0,386%	0,11%	211	258
Prêts bancaires en EUR ²	2015–2020	200	0,76%	–0,52%	238	219
Prêts bancaires en EUR ^{2,3}	2017–2024	150	0,67%	0,67%	175	–
Prêts bancaires en USD ²	2009–2028	54	8,30%	4,62%	74	76
Prêts bancaires en USD ²	2009–2028	48	7,65%	4,63%	62	66
Total prêts bancaires					760	753

¹ A taux d'intérêt variable.

² A taux d'intérêt fixe.

³ Désigné pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) d'un investissement net dans des participations étrangères.

Au quatrième trimestre 2017, Swisscom a contracté un prêt bancaire portant sur EUR 150 mio. pour une durée allant jusqu'à 2024. Les fonds obtenus ont été utilisés pour le remboursement de passifs existants. En 2016, Swisscom a contracté des prêts bancaires à court terme sur une base hebdomadaire et mensuelle à hauteur de CHF 70 mio. et EUR 60 mio.

Le remboursement des prêts bancaires peut être immédiatement exigible si la part de la Confédération dans le capital de Swisscom tombe en dessous de la valeur d'un tiers ou si un autre actionnaire prend le contrôle de la société.

Emprunts obligataires

En mio. CHF	Durée	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	
					31.12.2017	31.12.2016
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0032254739)	2007–2017	600	3,75%	3,76%	—	610
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0104691628)	2009–2018	1 385	3,25%	3,44%	1 396	1 434
Emprunts obligataires en EUR (ISIN: XS0972165848)	2013–2020	500	2,00%	2,22%	585	535
Emprunts obligataires en EUR (ISIN: XS1051076922) ¹	2014–2021	500	1,88%	2,06%	585	536
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0114695379)	2010–2022	500	2,63%	2,81%	500	500
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0268988174)	2015–2023	250	0,25%	−0,37%	253	253
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0188335365)	2012–2024	500	1,75%	1,77%	504	504
Emprunts obligataires en EUR (ISIN: XS1288894691) ¹	2015–2025	500	1,75%	−0,06%	599	554
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0247776138)	2014–2026	200	1,50%	1,47%	202	202
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0344583783)	2016–2027	200	0,38%	−0,39%	197	198
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0362748359)	2017–2027	350	0,38%	0,38%	351	—
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0317921663)	2016–2028	200	0,38%	0,30%	202	202
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0254147504)	2014–2029	160	1,50%	1,47%	161	161
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0336352775)	2016–2032	300	0,13%	0,14%	299	299
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0373476164)	2017–2033	150	0,75%	0,71%	151	—
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0268988182)	2015–2035	150	1,00%	0,96%	152	152
Total emprunts obligataires					6 137	6 140

¹ Désigné pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) d'un investissement net dans des participations étrangères.

Au deuxième trimestre 2017, Swisscom a souscrit un emprunt obligataire d'un montant nominal de CHF 350 mio., avec un coupon de 0,375% et une durée de 10 ans. Au quatrième trimestre 2017, Swisscom a souscrit un emprunt obligataire d'un montant nominal de CHF 150 mio., avec un coupon de 0,75% et une durée de 16 ans. Les fonds obtenus ont été utilisés pour le remboursement de passifs existants. Au troisième trimestre 2017, Swisscom a remboursé un emprunt obligataire d'une valeur nominale de CHF 600 mio. à son échéance.

En 2016, Swisscom a contracté trois emprunts obligataires portant sur un montant nominal total de CHF 700 mio. Les fonds obtenus ont été utilisés pour le remboursement de passifs existants.

Placements privés

En mio. CHF	Durée	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	
					31.12.2017	31.12.2016
Placements privés en CHF	2007–2017	250	0,80%	1,56%	—	249
Placements privés en CHF	2007–2018	72	Variable	1,31%	71	70
Placements privés en CHF	2007–2019	278	Variable	1,25%	272	269
Placements privés en CHF	2016–2031	150	0,56%	0,56%	150	150
Total placements privés					493	738

Au quatrième trimestre 2017, Swisscom a remboursé un placement privé de CHF 250 mio. à son échéance. En 2016, un placement privé de CHF 150 millions arrivé à échéance a pu être prolongé de 15 ans.

Le remboursement des placements privés en CHF pour une valeur comptable de CHF 343 mio. arrivant à échéance dans les années 2018 et 2019 peut être immédiatement exigible si la part de la Confédération dans le capital de Swisscom tombe en dessous de 35% ou si un autre actionnaire prend le contrôle de la société. Dans le cadre des autres placements privés, les investisseurs ont le droit de revendre leur placement à Swisscom si la Confédération cède de manière durable la majorité qu'elle détient dans le capital de l'entreprise.

Passifs résultant de contrats de location-financement

En 2001, Swisscom a conclu deux accords portant sur la vente d'immeubles. Simultanément, elle a conclu des contrats de cession-bail à long terme pour une partie des immeubles vendus; ces contrats ont été en partie classés comme contrats de location-financement. Le bénéfice réalisé sur les immeubles faisant l'objet de contrats de location-financement a été différé. Au 31 décembre 2017, la valeur comptable du bénéfice différé s'élevait à CHF 146 mio. (CHF 158 mio. l'année précédente). Le bénéfice différé est enregistré pour la durée de location correspondante en tant qu'autre produit dans le compte de résultat. Le taux d'intérêt effectif des passifs résultant de contrats de location-financement s'élevait à 4,9%.

Les paiements minimaux au titre de la location, les passifs financiers ainsi que les paiements futurs de la valeur actuelle résultant de ces contrats de cession-bail sont mentionnés dans le tableau ci-après:

En mio. CHF	Paiements minimaux au titre de la location		Valeur comptable	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Dans un délai d'1 an	48	45	23	16
Entre 1 an et 5 ans	144	149	48	40
Après 5 ans	793	984	390	452
Total des paiements minimaux au titre de la location/Valeur comptable	985	1 178	461	508
Dont passifs financiers courants résultant de location-financement			23	16
Dont passifs financiers non courants résultant de location-financement			438	492
Valeur comptable nette des bâtiments en location-financement			328	382

Principes comptables

Passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directs. L'évaluation ultérieure est réalisée au coût amorti en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement existe lorsque, en substance, tous les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété d'actifs sont transférés au preneur. L'actif est comptabilisé la première fois à la juste valeur ou, si elle est inférieure, à la valeur actualisée des futurs paiements minimaux au titre de la location et amorti sur la durée d'utilité économique estimée ou, si elle est plus courte, sur la durée du contrat. La part d'intérêts des paiements au titre de la location est comptabilisée, pendant la durée de location, comme charge d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les contrats de location de terrains et constructions sont enregistrés séparément si les paiements au titre de la location peuvent être affectés de façon fiable. Les bénéfices résultant de transactions de cession-bail (sale and leaseback) sont différés et comptabilisés pendant la durée du contrat de location comme autre produit. Les pertes résultant de transactions de cession-bail sont comptabilisées immédiatement comme charge.

2.3. Location simple

La location simple concerne principalement la location d'immeubles commerciaux. En 2017, les paiements consacrés à la location simple se montaient à CHF 201 mio. (CHF 198 mio. pour l'exercice précédent). La composition des paiements minimaux futurs pour la location découlant de contrats de location simple non résiliables est la suivante:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Dans un délai d'1 an	178	162
Entre 1 et 2 ans	157	142
Entre 2 et 3 ans	138	126
Entre 3 et 4 ans	112	113
Entre 4 et 5 ans	85	88
Après 5 ans	317	305
Total des paiements minimaux au titre de la location simple	987	936

Principes comptables

Les contrats de location dans le cadre desquels tous les risques et avantages significatifs ne sont pas transférés au preneur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements sont comptabilisés de façon linéaire comme autres charges d'exploitation pendant la durée du contrat de location. Les bénéfices ou les pertes résultant de transactions de cession-bail sont comptabilisés directement dans le compte de profits et pertes.

2.4 Résultat financier

En mio. CHF	2017	2016
Produits d'intérêts des actifs financiers	11	13
Gains de change	10	7
Variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹	8	–
Bénéfice de la vente de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ²	6	42
Coûts d'emprunt activés	5	6
Autres produits financiers	4	12
Total des produits financiers	44	80
Charges d'intérêts des passifs financiers	(160)	(168)
Charges d'intérêts sur les engagements de prévoyance professionnelle ³	(11)	(25)
Ajustements de la valeur actuelle de provisions ⁴	(6)	(11)
Variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹	–	(10)
Autres charges financières	(27)	(21)
Total des charges financières	(204)	(235)
Produits financiers et charges financières, nets	(160)	(155)
Charges d'intérêts nettes	(149)	(155)

¹ Voir note 2.5.

² Voir note 5.2.

³ Voir note 4.3.

⁴ Voir note 3.5.

2.5 Gestion des risques financiers

Swisscom est exposée à divers risques financiers découlant de ses activités et de ses opérations financières. La gestion du risque financier s'opère conformément aux directives fixées avec pour but de limiter les effets potentiellement négatifs sur la situation financière de Swisscom. Les risques identifiés ainsi que les mesures destinées à réduire ceux-ci sont présentés ci-après:

Risque	Source	Réduction des risques
Risques de change	Swisscom est exposée à des variations de cours de change qui exercent des effets sur le cash flow, le résultat financier et sur les capitaux propres du groupe.	<ul style="list-style-type: none"> > Réduction de la volatilité du cash flow au moyen d'opérations à terme sur devises, de swaps de change et d'options sur devises, et désignation pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) (risque transactionnel) > Réduction du risque de conversion par le financement en monnaie étrangère et désignation pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) > Couverture du risque de change sur les financements en monnaie étrangère au moyen de swaps de change
Risques de taux d'intérêt	Les risques de taux résultent des variations de taux d'intérêt qui peuvent avoir un effet négatif sur le cash flow et la situation financière de Swisscom. Les fluctuations de taux peuvent influencer la valeur de marché de certains actifs financiers, engagements et instruments de couverture.	> Utilisation de swaps de taux d'intérêt pour limiter la volatilité des flux de trésorerie attendus
Risques de crédit provenant de l'exploitation et des transactions financières	Swisscom est exposée au risque de défaut de contrepartie dans le cadre de ses activités professionnelles et au travers des instruments financiers dérivés et des placements.	<ul style="list-style-type: none"> > Directive sur les exigences relatives aux contreparties > Limites désignées par contrepartie > Utilisation de contrats de compensation selon ISDA (International Swaps and Derivatives Association) > Utilisation de Collateral Agreements
Risque de liquidité	La prudence en matière de gestion des liquidités implique la détention de réserves suffisantes de liquidités et de titres négociables ainsi que la possibilité d'un financement au moyen de limites de crédit garanties.	<ul style="list-style-type: none"> > Processus et principes visant à garantir des liquidités suffisantes > Deux limites de crédit bancaire garanties de CHF 1000 mio. chacune

Risques de change

Aux 31 décembre 2016 et 2017, les risques de change et les opérations de couverture sur devises des instruments financiers étaient les suivants:

En mio. CHF	31.12.2017		31.12.2016	
	EUR	USD	EUR	USD
Liquidités	89	3	55	3
Créances clients	7	3	8	10
Autres actifs financiers	103	230	93	244
Passifs financiers	(2 377)	(144)	(2 161)	(148)
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	(71)	(80)	(66)	(68)
Exposition nette aux valeurs comptables	(2 249)	12	(2 071)	41
Exposition nette aux flux de trésorerie prévus dans les 12 prochains mois	1	(405)	89	(470)
Exposition nette avant des opérations de couverture	(2 248)	(393)	(1 982)	(429)
Contrats à terme sur devises	—	—	—	(4)
Swaps de change	83	189	97	406
Swaps de devises	819	—	752	—
Opérations de couverture	902	189	849	402
Exposition nette	(1 346)	(204)	(1 133)	(27)

En outre, Swisscom détient au 31 décembre 2017 des passifs financiers représentant une valeur nominale globale d'EUR 1 330 mio. (CHF 1 555 mio.) (exercice précédent EUR 1 240 mio.; CHF 1 332 mio.), qui ont été désignés pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) des investissements nets dans des participations étrangères.

Analyse de sensibilité des monnaies

L'analyse de sensibilité ci-après illustre les effets sur le compte de profits et pertes d'une variation des cours de change EUR/CHF et USD/CHF en fonction de leur volatilité implicite au cours des douze prochains mois. Cette analyse suppose que toutes les autres variables, en particulier le taux d'intérêt, restent constantes.

En mio. CHF	Incidence sur le résultat pour les postes de l'état de la situation financière	Opérations de couverture pour les postes de l'état de la situation financière	Flux de trésorerie prévus	Opérations de couverture pour les flux de trésorerie prévus
31.12.2017				
Volatilité EUR 6,25%	140	(56)	—	—
Volatilité USD 7,78%	(1)	5	32	(20)
31.12.2016				
Volatilité EUR 7,47%	155	(63)	(7)	—
Volatilité USD 10,35%	(4)	7	49	(49)

La volatilité des postes de l'état de la situation financière et des flux de trésorerie prévus est partiellement compensée par la volatilité des opérations de couverture correspondantes.

Risque de taux d'intérêt

La composition des instruments financiers portant intérêt à leur valeur nominale est la suivante:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Passifs financiers portant intérêt fixe	7 220	7 331
Passifs financiers portant intérêt variable	655	765
Total des passifs financiers portant intérêt	7 875	8 096
Actifs financiers portant intérêt fixe	(127)	(117)
Actifs financiers portant intérêt variable	(603)	(489)
Total des actifs financiers portant intérêt	(730)	(606)
Total des actifs et passifs financiers portant intérêt, net	7 145	7 490
116 Portant intérêt variable	52	276
Variable en fonction de swaps de taux d'intérêt	1 244	1 177
Portant intérêt variable, net	1 296	1 453
Portant intérêt fixe	7 093	7 214
Variable en fonction de swaps de taux d'intérêt	(1 244)	(1 177)
Portant intérêt fixe, net	5 849	6 037
Total des actifs et passifs financiers portant intérêt, net	7 145	7 490

Analyse de sensibilité des taux d'intérêt

Une variation du taux d'intérêt de 100 points de base n'a pas d'influence significative sur le compte de profits et pertes et sur les capitaux propres aux 31 décembre 2016 et 2017.

Risque de crédit

Risques de crédit liés aux transactions financières

La valeur comptable des liquidités et des autres actifs financiers comportant un risque de crédit (sans les créances clients) se décompose de la manière suivante:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Liquidités	525	329
Prêts et créances	201	274
Instruments financiers dérivés	100	41
Autres actifs évalués à la juste valeur	61	63
Valeur comptable totale des actifs financiers	887	707

La répartition des valeurs comptables sur les notations des contreparties correspondantes par Standard & Poor's se présente de la manière suivante:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
AAA	34	14
AA- à AA+	433	351
A- à A+	342	243
BBB- à BBB+	22	57
Sans notation	56	42
Total	887	707

Risques de crédit provenant de l'exploitation

Il découle de l'activité opérationnelle des risques de crédit pour des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que pour d'autres créances. Les risques de crédit concernant d'autres créances ne sont pas importants. La répartition des créances clients sur les secteurs opérationnels se présente de la manière suivante:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Créances clients		
Clients privés	956	1 020
Enterprise Customers	531	495
Wholesale	102	149
IT, Network & Infrastructure	43	82
Swisscom Suisse	1 632	1 746
Fastweb	814	744
Autres secteurs opérationnels	136	118
Total des créances clients	2 582	2 608
Corrections de valeur		
Clients privés	(47)	(48)
Enterprise Customers	(3)	(3)
Wholesale	–	(1)
IT, Network & Infrastructure	(2)	(2)
Swisscom Suisse	(52)	(54)
Fastweb	(131)	(116)
Autres secteurs opérationnels	(10)	(13)
Total des corrections de valeur	(193)	(183)
Créances clients, net		
Total des créances clients, net	2 389	2 425

Les échéances des créances clients et des corrections de valeur correspondantes se décomposent comme suit:

En mio. CHF	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur brute	Corrections de valeur
Non échues	1 824	(4)	1 881	(7)
Echues jusqu'à 3 mois	377	(18)	366	(3)
Echues 4 à 6 mois	124	(17)	92	(7)
Echues 7 à 12 mois	90	(24)	101	(25)
Echues plus de 1 an	167	(130)	168	(141)
Total	2 582	(193)	2 608	(183)

Les corrections de valeur sur les créances clients ont évolué comme suit:

En mio. CHF	2017	2016
Solde au 1^{er} janvier	183	184
Constitution de corrections de valeur	93	95
Décomptabilisation de créances irrécouvrables	(90)	(92)
Reprise de corrections de valeur	(3)	(4)
Conversion de monnaies étrangères	10	–
Solde au 31 décembre	193	183

Risque de liquidité

Echéances contractuelles (paiements des intérêts estimés compris)

En mio. CHF	Valeur comptable	Paiements contractuels	Echéance jusqu'à 1 an	Echéance 1 à 2 ans	Echéance 3 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
31.12.2017						
Prêts bancaires	760	830	80	80	328	342
Emprunts obligataires	6 137	6 575	1 497	67	1 836	3 175
Placements privés	493	514	74	280	2	158
Passifs résultant de contrats de location-financement	461	985	48	42	102	793
Autres passifs financiers	375	375	235	109	28	3
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	1 753	1 753	1 718	23	12	–
Autres passifs	343	343	340	3	–	–
Instruments financiers dérivés	60	108	7	4	11	86
Total	10 382	11 483	3 999	608	2 319	4 557

En mio. CHF	Valeur comptable	Paiements contractuels	Echéance jusqu'à 1 an	Echéance 1 à 2 ans	Echéance 3 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
31.12.2016						
Prêts bancaires	753	826	207	73	367	179
Emprunts obligataires	6 140	6 658	731	1 533	1 248	3 146
Placements privés	738	765	253	73	281	158
Passifs résultant de contrats de location-financement	508	1 178	45	44	105	984
Autres passifs financiers	294	294	4	261	3	26
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	1 597	1 597	1 576	10	11	–
Autres passifs	299	299	299	–	–	–
Instruments financiers dérivés	63	108	4	4	11	89
Total	10 392	11 725	3 119	1 998	2 026	4 582

Instruments financiers dérivés

En mio. CHF	Valeur contractuelle		Valeur de marché positive		Valeur de marché négative	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Swaps de taux d'intérêt en CHF	425	425	2	3	(3)	(2)
Swaps de devises en EUR	819	752	97	29	—	—
Total couvertures de juste valeur	1 244	1 177	99	32	(3)	(2)
Swaps de change en USD	149	235	—	4	(2)	—
Total couvertures de flux de trésorerie	149	235	—	4	(2)	—
Swaps de taux d'intérêt en CHF	200	200	—	—	(54)	(60)
Swaps de change en USD	210	335	1	5	(1)	(1)
Swaps de change en EUR	101	97	—	—	—	—
Contrats à terme sur devises en USD	—	4	—	—	—	—
Total autres instruments financiers dérivés	511	636	1	5	(55)	(61)
Total instruments financiers dérivés	1 904	2 048	100	41	(60)	(63)
Dont des instruments financiers dérivés courants			1	9	(4)	(1)
Dont des instruments financiers dérivés non courants			99	32	(56)	(62)

Principes comptables

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis portés au bilan à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation de l'ajustement de la juste valeur dépend de l'élément couvert et de l'intention d'acheter ou d'émettre ce dernier. Lors de la conclusion d'un instrument financier dérivé, la Direction détermine l'utilité de l'opération de couverture: couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif (fair value hedge) ou couverture d'un flux de trésorerie à venir provenant de transactions futures anticipées (cash flow hedge). Les ajustements de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés en tant qu'instruments de couverture de juste valeur (fair value hedge) sont comptabilisés en résultat. Les ajustements de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés en tant qu'instruments de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et présentés dans les réserves de couverture dans les capitaux propres. Si la couverture d'une transaction future anticipée se traduit plus tard par la comptabilisation d'un actif financier ou d'un passif financier, le montant enregistré dans les capitaux propres sera porté dans le compte de profits et pertes dans la période au cours de laquelle l'actif ou le passif financier influe sur le résultat. Sinon, les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont comptabilisés pour la période concernée comme produit ou charge dans le compte de profits et pertes de façon analogue aux flux de liquidités liés à la transaction future anticipée envisagée ou convenue. Les ajustements de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés en tant qu'instruments de couverture sont directement comptabilisés en résultat.

Catégorie d'évaluation et juste valeur d'instruments financiers

Evaluation des justes valeurs

Les justes valeurs sont réparties selon les niveaux hiérarchiques suivants:

- **Niveau 1:** cours de Bourse sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques;
- **Niveau 2:** autres facteurs d'influence directement ou indirectement observables pour des actifs et des passifs sur les marchés;
- **Niveau 3:** facteurs d'influence non fondés sur des données de marché observables.

La juste valeur des instruments de capitaux propres et de dette de niveau 1 est fondée sur leur cotation à la clôture de l'exercice. La juste valeur des actifs et passifs financiers non cotés du niveau 2 est calculée sur la base des paiements devant arriver à échéance à l'avenir et actualisés au taux d'intérêt du marché. Les actifs du niveau 3 se composent de placements dans différents fonds et entreprises individuelles. La juste valeur est déterminée à partir d'un modèle de calcul. Les swaps de taux d'intérêt et les swaps de change sont actualisés aux taux d'intérêt du marché. Les contrats à terme sur devises et les swaps de change sont estimés au cours à terme des devises à la clôture de l'exercice.

Catégories d'évaluation et justes valeurs d'instruments financiers

Les justes valeurs d'actifs et passifs financiers se décomposent conformément au tableau ci-après. Il n'est pas tenu compte des liquidités, clients et autres débiteurs ni des fournisseurs et autres crébiteurs dont la valeur comptable correspond à une évaluation raisonnable de la juste valeur.

En mio. CHF	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Autres actifs financiers						
Dépôts à terme	7	7	2	93	93	2
Certificats de dépôt	145	162	2	152	168	2
Prêt	49	49	2	29	29	2
Prêts et créances	201	218		274	290	
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	10	10	1	15	15	1
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	2	2	3	5	5	3
Instruments de capitaux propres comptabilisés au coût d'acquisition	41	41	—	41	41	—
Disponibles à la vente	53	53		61	61	
Instruments de créance détenus à des fins de transaction	61	61	1	63	63	1
Instruments financiers dérivés	100	100	2	41	41	2
Comptabilisé en résultat à la valeur vénale	161	161		104	104	
Total autres actifs	415	432		439	455	
Passifs financiers						
Prêts bancaires	760	788	2	753	782	2
Emprunts obligataires	6 137	6 439	1	6 140	6 517	1
Placements privés	493	504	2	738	758	2
Passifs résultant de contrats de location-financement	461	879	2	508	1 049	2
Instruments financiers dérivés	60	60	2	63	63	2
Autres passifs financiers	375	375	2	294	294	2
Total des passifs financiers	8 286	9 045		8 496	9 463	

120

Il n'est pas possible de disposer librement d'actifs financiers pour un montant de CHF 145 mio. (CHF 152 mio. lors de l'exercice précédent), car ceux-ci servent de couverture à des prêts bancaires.

3 Actifs et passifs opérationnels

Cette partie présente des informations sur l'évolution de l'actif circulant net ainsi que sur les immobilisations corporelles et incorporelles non courantes significatives. Elle contient en outre des explications sur l'attribution du goodwill aux différentes unités génératrices de trésorerie ainsi que sur le résultat d'éventuels tests de dépréciation. Elle présente également l'évolution des provisions, passifs éventuels et actifs éventuels.

3.1. Actif circulant net opérationnel

Variation des actifs et passifs opérationnels

En mio. CHF	31.12.2016	Variation opérationnelle	Variation autres ¹	31.12.2017
Exercice 2017				
Créances clients	2 425	(98)	62	2 389
Autres actifs opérationnels	680	29	20	729
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	(1 597)	(85)	(71)	(1 753)
Autres dettes opérationnelles	(1 123)	(11)	(31)	(1 165)
Total actifs et passifs opérationnels, net	385	(165)	(20)	200

¹ Conversion de monnaies ainsi que la variation provenant de l'acquisition et la vente de filiales.

En. mio. CHF	31.12.2015	Variation opérationnelle	Variation autres ¹	31.12.2016
Exercice 2016				
Créances clients	2 396	34	(5)	2 425
Autres actifs opérationnels	631	53	(4)	680
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	(1 486)	(117)	6	(1 597)
Autres dettes opérationnelles	(1 171)	47	1	(1 123)
Total actifs et passifs opérationnels, net	370	17	(2)	385

¹ Conversion de monnaies ainsi que la variation provenant de l'acquisition et la vente de filiales

Au 31 décembre 2017, la part à long terme des autres actifs opérationnels qui sera réalisée au bout de 12 mois à compter de la clôture de l'exercice est de CHF 85 mio. (exercice précédent: CHF 94 mio.) et celle des autres passifs opérationnels de CHF 145 mio. (exercice précédent: CHF 174 mio.).

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Chiffre d'affaires facturé	2 389	2 401
Chiffre d'affaires pas encore facturé	193	207
Corrections de valeur	(193)	(183)
Total des créances clients¹	2 389	2 425

¹ Risques de crédit. Voir note 2.5.

Autres actifs opérationnels

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Comptabilisation différée du trafic d'itinérance international	35	45
Créances résultant de contrats de construction	41	29
Créances résultant d'activités d'encaissement	10	9
Autres créances	34	31
Corrections de valeur	(7)	(7)
Total des autres passifs	113	107
Stocks	168	154
Charges payées d'avance	277	263
Acomptes versés	74	51
Coûts d'exécution du contrat	69	67
Crédits de TVA	20	4
Autres actifs non financiers	8	34
Total autres actifs non financiers	448	419
Total autres actifs opérationnelles	729	680

Autres passifs opérationnels

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Comptabilisation différée de la part variable individuelle liée au résultat	157	143
Comptabilisation différée du trafic d'itinérance international	43	32
Passifs résultant d'activités d'encaissement	16	18
Passifs résultant de contrats de construction	8	14
Autres passifs	119	92
Total des autres passifs	343	299
Chiffre d'affaires différé	460	440
Dettes de TVA	91	94
Comptabilisation différée des vacances et des heures supplémentaires	66	62
Paiements reçus d'avance	19	30
Autres passifs non financiers	186	198
Total autres dettes non financières	822	824
Total autres dettes opérationnelles	1 165	1 123

Les chiffres d'affaires différés englobent principalement des comptabilisations différées de paiements relatifs aux cartes à prépaiement et redevances d'abonnement payées d'avance.

Principes comptables

Actifs et passifs opérationnels

Tous les actifs et passifs opérationnels qui sont utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation normal sont présentés comme courants dans l'état de la situation financière.

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti diminué des dépréciations. Les dépréciations des créances clients sont effectuées, selon la nature de la transaction sous-jacente, sous forme de correctifs de valeur individuels ou de portefeuille, qui couvrent le risque de défaillance attendu. Dans le cadre de correctifs de valeurs de portefeuille, les actifs financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques similaires de risque de crédit et soumis ensemble à un examen pour vérifier s'il y a une dépréciation. Le cas échéant, une correction de valeur est enregistrée. Lors de la détermination – nécessaire à cet effet – des flux de trésorerie attendus pour les portefeuilles, il est tenu compte non seulement des conditions contractuelles de paiement mais aussi de l'historique des défaillances. Les dépréciations de créances clients sont comptabilisées comme autres charges d'exploitation.

3.2 Immobilisations corporelles

En mio. CHF	Installations techniques	Terrains, constructions et installations ¹	Autres installations	Acomptes versés et installations en construction	Total
Coûts d'acquisition					
Solde au 31 décembre 2015	26 129	2 762	3 838	362	33 091
Acquisitions	1 423	7	242	197	1 869
Cessions	(550)	(30)	(141)	(1)	(722)
Ajustement des frais de démantèlement et de remise en état	(47)	–	(2)	–	(49)
Reclassements	108	5	82	(204)	(9)
Conversion de monnaies étrangères	(40)	(1)	–	–	(41)
Solde au 31 décembre 2016	27 023	2 743	4 019	354	34 139
Acquisitions	1 298	4	270	234	1 806
Cessions	(663)	(63)	(137)	–	(863)
Ajustement des frais de démantèlement et de remise en état	36	–	13	–	49
Reclassements	95	4	107	(226)	(20)
Conversion de monnaies étrangères	386	8	1	2	397
Solde au 31 décembre 2017	28 175	2 696	4 273	364	35 508
Cumul des amortissements et des dépréciations					
Solde au 31 décembre 2015	(18 716)	(1 996)	(2 524)	–	(23 236)
Amortissements	(1 103)	(37)	(308)	–	(1 448)
Cessions	550	13	136	–	699
Reclassements	1	1	–	–	2
Conversion de monnaies étrangères	21	–	–	–	21
Solde au 31 décembre 2016	(19 247)	(2 019)	(2 696)	–	(23 962)
Amortissements	(1 114)	(35)	(315)	–	(1 464)
Cessions	668	17	132	–	817
Reclassements	21	–	(12)	–	9
Conversion de monnaies étrangères	(208)	(3)	–	–	(211)
Solde au 31 décembre 2017	(19 880)	(2 040)	(2 891)	–	(24 811)
Valeur comptable nette					
Valeur comptable nette, 31 décembre 2017	8 295	656	1 382	364	10 697
Valeur comptable nette, 31 décembre 2016	7 776	724	1 323	354	10 177
Valeur comptable nette, 31 décembre 2015	7 413	766	1 314	362	9 855

¹ Bâtiments en location-financement. Voir note 2.2.

Obligations futures pour investissements

Au 31 décembre 2017, les obligations contractuelles pour investissements futurs en immobilisations corporelles s'élevaient à CHF 857 mio. (exercice précédent: CHF 741 mio.).

Transactions d'investissement et de financement sans incidence sur les liquidités

Les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent des acquisitions découlant de location-financement pour un montant de CHF 20 mio. (CHF 19 mio. pour l'exercice précédent). Suite à des changements dans les hypothèses pour l'évaluation des frais de démantèlement et de remise en état estimés, une augmentation de CHF 49 mio. a été comptabilisée sans influence sur le résultat dans les immobilisations corporelles contre les provisions pour frais de démantèlement et de remise en état (diminution de CHF 49 mio. lors de l'exercice précédent) (voir note 3.5).

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

La Direction estime les durées d'utilité et les valeurs résiduelles des installations techniques, immeubles et autres installations sur la base de la période attendue pendant laquelle des avantages économiques sont générés pour l'entité du fait de l'utilisation de l'actif. Les durées d'utilité sont vérifiées chaque année sur la base d'attentes fondées sur des éléments historiques et prévisionnels à l'égard de développements technologiques, de changements économiques ou juridiques ainsi que d'autres facteurs externes.

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des dépréciations. Les coûts englobent, outre le prix d'achat et les coûts directement attribuables au transfert de l'actif sur le lieu d'exploitation et à sa mise en état de fonctionnement pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction, les coûts estimés pour le démantèlement et la remise en état du site. Les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif pour autant qu'ils soient directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. Les coûts pour le remplacement, la remise à neuf ou la rénovation d'une immobilisation corporelle sont inscrits à l'actif comme investissement de remplacement lorsqu'une entrée future d'avantages économiques est probable et que les coûts peuvent être évalués de manière fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Les amortissements sont réalisés de façon linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. Les durées d'utilité économique estimées pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes:

Catégorie	Années
Canaux ¹	40
Câbles ¹	30
Installations de transmission et de commutation ¹	4 à 15
Autres installations techniques ¹	3 à 15
Constructions et installations de constructions	10 à 40
Autres installations	3 à 15

¹ Installations techniques.

Lorsque des éléments majeurs d'une immobilisation corporelle présentent des durées d'utilité économique différentes, ils sont comptabilisés et amortis en tant que composants distincts. L'estimation des durées tient compte de l'usage attendu par l'entreprise, de l'usure physique attendue, des développements techniques ainsi que de l'expérience acquise avec des actifs comparables. Les aménagements locatifs et les installations dans des locaux loués sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité économique estimée ou, si elle est inférieure, sur la durée de location minimale contractuelle. Les conséquences de modifications des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont comptabilisées de façon prospective.

Lorsque des indices laissent supposer la dépréciation d'une immobilisation, la valeur recouvrable de cette dernière est déterminée. Si la valeur recouvrable de l'immobilisation, qui correspond au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est corrigée à la valeur recouvrable.

Lors de la cession d'une immobilisation corporelle ou lorsqu'aucun avantage économique supplémentaire ne peut être retiré d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de cette dernière est décomptabilisée. Les profits et pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme autres produits ou comme autres charges d'exploitation.

3.3 Goodwill

En mio. CHF	Clients privés Swisscom Suisse	Petites et moyennes entreprises Swisscom Suisse ¹	Enterprise Customers Swisscom Suisse	Fastweb	Autres unités génératrices de trésorerie ²	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au 31 décembre 2015	2 620	656	907	1 916	445	6 544
Conversion de monnaies étrangères	–	–	–	(17)	(1)	(18)
Solde au 31 décembre 2016	2 620	656	907	1 899	444	6 526
Acquisitions	–	–	–	2	–	2
Reclassements	656	(656)	25	–	(25)	–
Conversion de monnaies étrangères	1	–	–	169	3	173
Solde au 31 décembre 2017	3 277	–	932	2 070	422	6 701
Cumul des dépréciations						
Solde au 31 décembre 2015	–	–	–	(1 383)	–	(1 383)
Conversion de monnaies étrangères	–	–	–	13	–	13
Solde au 31 décembre 2016	–	–	–	(1 370)	–	(1 370)
Dépréciations	–	–	–	–	(23)	(23)
Conversion de monnaies étrangères	–	–	–	(122)	–	(122)
Solde au 31 décembre 2017	–	–	–	(1 492)	(23)	(1 515)
Valeur comptable nette						
Valeur comptable nette, 31 décembre 2017	3 277	–	932	578	399	5 186
Valeur comptable nette, 31 décembre 2016	2 620	656	907	529	444	5 156
Valeur comptable nette, 31 décembre 2015	2 620	656	907	533	445	5 161

¹ Services de télécommunication pour petites et moyennes entreprises en Suisse.

² Comprend les entités génératrices de trésorerie Wholesale Swisscom Suisse, Swisscom Directories et Improve Digital.

Swisscom a adapté son organisation, dissout le secteur Petites et moyennes entreprises Swisscom Suisse et regroupé le domaine de la santé dans le secteur Enterprise Customers Swisscom Suisse (voir note 1.1). Le secteur Petites et moyennes entreprises Swisscom Suisse comprenait les unités génératrices de trésorerie des services de télécommunication pour petites et moyennes entreprises en Suisse (services de télécommunication pour PME) et Swisscom Directories. Les services de télécommunication pour PME ont été entièrement regroupés avec l'organisation et les processus du secteur Clients privés Swisscom Suisse. L'ancien goodwill de CHF 656 mio. a été transféré à l'unité génératrice de trésorerie Clients privés Swisscom Suisse. Dans les comptes consolidés, le goodwill de Swisscom Directories est présenté, comme jusqu'à présent, dans les autres unités génératrices de trésorerie. Suite au regroupement du domaine de la santé, le goodwill de CHF 25 mio. a été transféré à l'unité génératrice de trésorerie Enterprise Customers Swisscom Suisse.

Vérification du maintien de la valeur

Des tests de dépréciation des différents goodwills ont été réalisés au quatrième trimestre 2017, après la clôture du plan d'affaires. La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base de la valeur d'utilité (value in use) à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (méthode DCF). Les prévisions relatives aux flux de trésorerie disponibles futurs (free cash flows) sont en règle générale basées sur les plans d'affaires approuvés par la Direction. En règle générale, les plans d'affaires couvrent une période de planification de trois ans. Une période de planification de cinq ans a été utilisée pour le test de dépréciation de Fastweb. Pour les flux de trésorerie disponibles dépassant la période de planification détaillée, une valeur finale a été calculée au moyen d'une capitalisation des flux de trésorerie normalisés, en appliquant un taux de croissance constant à long terme. Ce taux de croissance correspond aux taux habituels des pays ou des marchés concernés. Le taux d'actualisation est déterminé selon le Capital Asset Pricing Modell (CAPM). Il se compose des coûts pondérés des capitaux propres et des emprunts. Le rendement d'obligations d'Etat (étranger: Allemagne) à 10 ans et avec un taux d'intérêt nul est utilisé comme taux d'intérêt sans risque servant de base au taux d'actualisation, au minimum toutefois un taux d'intérêt respectivement de 1,5% (Suisse) et de 2,0% (étranger). Lors de l'exercice précédent, un taux d'intérêt minimal de respectivement 2,5% (Suisse) et 3,0% (étranger) a été utilisé. Pour les unités génératrices de trésorerie à l'étranger, un supplément de risque pour le risque de pays est ajouté.

Taux d'actualisation et taux de croissance à long terme

Unités génératrices de trésorerie	2017			2016		
	CMPC avant impôts	CMPC après impôts	Taux de croissance à long terme	CMPC avant impôts	CMPC après impôts	Taux de croissance à long terme
Clients privés Swisscom Suisse	5,92%	4,64%	0%	6,66%	5,25%	0%
Enterprise Customers Swisscom Suisse	5,88%	4,64%	0%	6,64%	5,25%	0%
PME-Télécommunication Suisse	—	—	—	6,66%	5,25%	0%
Fastweb	9,10%	7,02%	1,0%	9,63%	7,38%	1,0%
Autres unités génératrices de trésorerie	5,88–14,38%	4,64–9,72%	0–1,5%	6,6–12,2%	5,3–9,5%	0–1,0%

Les taux d'actualisation utilisés tiennent compte des risques spéciaux des unités génératrices de trésorerie concernées. Les flux de trésorerie projetés et les hypothèses de la Direction sont confirmés par des sources d'information externes.

Résultats et sensibilité des tests de dépréciation

Clients privés et Enterprise Customers Swisscom Suisse

La valeur recouvrable basée sur la valeur d'utilité excède, à la date d'évaluation, la valeur comptable déterminante pour la vérification du maintien de la valeur de toutes les unités génératrices de trésorerie. Swisscom est d'avis qu'aucune des modifications des hypothèses établies pouvant être prévues selon des critères rationnels entraînerait un dépassement de la valeur recouvrable par la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie.

Fastweb

Aucune dépréciation du goodwill ne résulte, à la date d'évaluation, du test de dépréciation. La valeur recouvrable dépasse d'EUR 332 mio. (CHF 386 mio.) la valeur comptable nette. Lors de l'exercice précédent, le montant de la différence s'élevait à EUR 710 mio. (CHF 768 mio.). Les modifications suivantes des hypothèses clés ont pour effet de faire correspondre la valeur d'utilité à la valeur comptable nette:

	2017		2016	
	Hypothèse	Sensibilité	Hypothèse	Sensibilité
Croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires pour une marge EBITDA inchangée par rapport au plan d'affaires	5,2%	2,8%	6,3%	4,3%
Marge EBITDA normalisé	33%	31%	34%	31%
Taux d'investissement normalisé	21%	23%	20%	23%
Taux d'actualisation après impôts	7,02%	7,71%	7,38%	8,84%
Taux de croissance à long terme	1,0%	0,1%	1,0%	-0,8%

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

L'attribution du goodwill aux unités génératrices de trésorerie ainsi que le calcul du produit recouvrable relèvent de l'appréciation de la Direction. Cela comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs, la détermination du taux d'actualisation et des taux de croissance sur la base des éléments historiques et prévisionnels.

Principes comptables

Aux fins de vérification du maintien de la valeur, le goodwill est réparti en unités génératrices de trésorerie (cash generating units). La vérification du maintien de la valeur doit obligatoirement être réalisée annuellement. Si, au cours de l'exercice, des signes laissent supposer une possible dépréciation, l'unité génératrice de trésorerie est soumise à cette date à une vérification du maintien de la valeur. Si la valeur recouvrable (recoverable amount) de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation de la valeur comptable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente (fair value less costs of disposal) et la valeur d'utilité (value in use).

3.4 Immobilisations incorporelles

En mio. CHF	Logiciels achetés	Logiciels de fabrication propre	Licenses	Marques et relations avec la clientèle	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au 31 décembre 2015	2 035	1 471	454	1 332	612	5 904
Acquisitions	187	138	—	—	247	572
Cessions	(75)	(202)	(3)	(12)	(51)	(343)
Reclassements	31	71	—	—	(93)	9
Regroupement d'entreprises	—	—	—	22	—	22
Conversion de monnaies étrangères	(12)	(1)	—	(10)	(1)	(24)
Solde au 31 décembre 2016	2 166	1 477	451	1 332	714	6 140
Acquisitions	215	152	5	—	225	597
Cessions	(105)	(443)	(52)	(852)	(61)	(1 513)
Reclassements	39	228	9	—	(256)	20
Regroupement d'entreprises	2	1	—	53	—	56
Vente de filiales	(4)	—	—	—	—	(4)
Conversion de monnaies étrangères	115	12	—	27	14	168
Solde au 31 décembre 2017	2 428	1 427	413	560	636	5 464
Cumul des amortissements et des dépréciations						
Solde au 31 décembre 2015	(1 586)	(970)	(143)	(1 120)	(224)	(4 043)
Amortissements	(234)	(246)	(29)	(94)	(86)	(689)
Dépréciations	(2)	—	—	—	(6)	(8)
Cessions	75	200	3	12	45	335
Reclassements	(1)	2	—	—	(3)	(2)
Conversion de monnaies étrangères	10	1	—	10	2	23
Solde au 31 décembre 2016	(1 738)	(1 013)	(169)	(1 192)	(272)	(4 384)
Amortissements	(234)	(277)	(26)	(55)	(78)	(670)
Dépréciations	(2)	(5)	—	—	—	(7)
Cessions	105	442	52	852	46	1 497
Vente de filiales	4	—	—	—	—	4
Reclassements	9	(33)	(7)	—	22	(9)
Conversion de monnaies étrangères	(93)	(9)	—	(26)	(9)	(137)
Solde au 31 décembre 2017	(1 949)	(895)	(150)	(421)	(291)	(3 706)
Valeur comptable nette						
Valeur comptable nette, 31 décembre 2017	479	532	263	139	345	1 758
Valeur comptable nette, 31 décembre 2016	428	464	282	140	442	1 756
Valeur comptable nette, 31 décembre 2015	449	501	311	212	388	1 861

Au 31 décembre 2017, les autres immobilisations incorporelles englobaient des acomptes versés et des projets de développement non encore achevés à hauteur de CHF 171 mio. (exercice précédent: CHF 215 mio.).

Obligations futures pour investissements

Au 31 décembre 2017, les obligations contractuelles pour investissements futurs en immobilisations incorporelles s'élevaient à CHF 84 mio. (exercice précédent: CHF 104 mio.).

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

La Direction estime les durées d'utilité et les valeurs résiduelles des immobilisations incorporelles sur la base de la période attendue pendant laquelle des avantages économiques sont générés pour l'entité du fait de l'utilisation de l'actif. Les durées d'utilité sont vérifiées chaque année sur la base d'attentes fondées sur des éléments historiques et prévisionnels à l'égard de développements technologiques, de changements économiques ou juridiques ainsi que d'autres facteurs externes.

Principes comptables

Les licences de téléphonie mobile, les logiciels développés par Swisscom et les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements. Les immobilisations incorporelles résultant de regroupements d'entreprises telles que les marques ou les relations avec la clientèle sont comptabilisées au coût correspondant à la valeur vénale à la date d'acquisition, diminué du cumul des amortissements. Les amortissements des licences de téléphonie mobile reposent sur la durée des contrats et débutent dès que le réseau correspondant est en état de fonctionnement, sauf lorsque d'autres informations conduisent à une adaptation de la durée d'utilité. Les conséquences de modifications des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont comptabilisées de façon prospective. Les amortissements sont réalisés de façon linéaire selon les durées d'utilité économique estimées suivantes:

Catégorie	Années
Logiciels de fabrication propre et achetés	3 à 7
Marques et relations avec la clientèle	5 à 10
Licences	2 à 16
Autres immobilisations incorporelles	3 à 10

Lorsque des indices laissent supposer la dépréciation d'une immobilisation, la valeur recouvrable de cette dernière est déterminée. Si la valeur recouvrable de l'immobilisation, qui correspond au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est corrigée à la valeur recouvrable.

3.5 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Provisions

128

En mio. CHF	Frais de démantèlement et de remise en état	Procédures réglementaires et concurrentielles	Réduction de postes ¹	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2016	542	150	79	191	962
Constitution de provisions	61	6	95	85	247
Ajustements de la valeur actuelle	8	–	–	(1)	7
Reprise de provisions non utilisées	(8)	–	(34)	(36)	(78)
Utilisation	(3)	–	(28)	(32)	(63)
Conversion de monnaies étrangères	–	–	–	2	2
Solde au 31 décembre 2017	600	156	112	209	1 077
Dont provisions courantes	–	–	98	79	177
Dont provisions non courantes	600	156	14	130	900

¹ Voir note 4.1.

Provisions pour frais de démantèlement et de remise en état

Les provisions sont calculées en fonction des frais de démantèlement prévus et actualisées au taux d'intérêt moyen de 1,19% (exercice précédent: 1,18%). Les effets induits par les ajustements de taux d'intérêt se sont élevés à CHF 1 mio. (CHF 47 mio. un an plus tôt). L'ajustement de l'indice servant à calculer les frais de démantèlement s'est traduit par un effet de CHF 55 mio. (exercice précédent: CHF –103 mio.). En 2017, à la suite de réévaluations, des ajustements d'un montant de CHF 53 mio. (CHF 49 mio. pour l'exercice précédent) ont été inscrits sans influence sur le résultat dans les immobilisations corporelles et des ajustements d'un montant de CHF 1 mio. (exercice précédent: CHF 4 mio.) ont été comptabilisés en résultat. Le versement des provisions à long terme aura vraisemblablement lieu après 2020. Une hausse des coûts estimés de 10% se traduirait par une augmentation de la provision de CHF 57 mio. Le report de la date de démantèlement de dix années supplémentaires entraînerait une réduction de la provision de CHF 76 mio.

Provisions pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence
Swisscom fournit des services d'accès (y c. interconnexion) au sens de la loi révisée sur les télécommunications à d'autres opérateurs de télécommunication en Suisse. Au cours des années écoulées, plusieurs opérateurs de télécommunications ont demandé à la Commission fédérale de la communication (ComCom) la réduction des prix d'interconnexion facturés par Swisscom. La détermination des prix des services d'accès pour les années 2013 à 2017 est encore en suspens.

En 2009, la Commission de la concurrence (COMCO) a infligé à Swisscom une amende de CHF 220 mio. pour abus de position dominante sur le marché des services ADSL pour la période allant jusqu'à fin 2007. Swisscom a interjeté recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. En septembre 2015, le Tribunal administratif fédéral a confirmé dans son principe la décision de la COMCO, mais réduit l'amende infligée à Swisscom par la COMCO de CHF 220 mio. à CHF 186 mio. Suite à cette décision, Swisscom a enregistré une provision de CHF 186 mio. au troisième trimestre 2015. Swisscom conteste la sanction et a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral. Elle a payé l'amende de CHF 186 mio. début 2016, car aucun effet suspensif n'a été accordé. Si un jugement entré en force devait établir un abus de position dominante, des prétentions de droit civil contre Swisscom pourraient devenir exécutoires. Sur la base d'appréciations juridiques, Swisscom a constitué des provisions pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence. Les éventuels paiements ultérieurs dépendront de la date d'entrée en vigueur des décisions et pourraient s'effectuer sur cinq ans.

Autres provisions

Les autres provisions englobent notamment des provisions pour les risques environnementaux, contractuels et fiscaux ne dépendant pas du résultat. Les éventuels paiements ultérieurs de la part à long terme des provisions interviendraient vraisemblablement sur trois ans.

Passifs éventuels pour procédures relevant du droit de la concurrence

La Commission de la concurrence (COMCO) a ouvert différentes procédures contre Swisscom. Si un jugement entré en force devait établir un abus de position dominante, la COMCO pourrait prononcer une sanction. En outre, des prétentions de droit civil pourraient être formulées contre Swisscom. En avril 2013, la COMCO a ouvert contre Swisscom une enquête conformément à la loi sur les cartels dans le domaine de la diffusion d'événements sportifs en direct par la télévision payante. En mai 2016, dans le cadre de cette procédure, la COMCO a infligé à Swisscom une amende de CHF 72 mio.

En novembre 2015, dans son enquête concernant l'appel d'offres relatif à un réseau d'entreprise de la Poste en 2008, la COMCO est arrivée à la conclusion que Swisscom occupait une position dominante sur le marché du haut débit dans le domaine de la clientèle commerciale. En raison de ce comportement illicite en matière de droit des cartels, la COMCO a prononcé une sanction de CHF 8 mio.

Swisscom a interjeté recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre les décisions de la COMCO concernant la diffusion d'événements sportifs en direct par la télévision payante ainsi que concernant l'appel d'offres relatif à un réseau d'entreprise de la Poste, car elle estime qu'elle a agi en toute légalité. De son point de vue actuel, Swisscom estime qu'il est peu probable qu'une sanction soit prononcée en dernière instance. C'est pourquoi elle n'a à nouveau pas enregistré de provision à cet effet dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2017. Compte tenu des procédures passées de la COMCO, d'autres procédures pourraient être intentées à l'avenir contre Swisscom.

Actifs éventuels résultant de procédures judiciaires

En 2015, l'autorité italienne de la concurrence (AGCM) a prononcé une sanction d'EUR 104 mio. contre TIM (anciennement Telecom Italia) pour comportement illicite en tant qu'entreprise en position dominante. Dans la même affaire, Fastweb a engagé une action en dommages-intérêts contre TIM et porté plainte en conséquence. Au quatrième trimestre 2015, Fastweb et TIM sont parvenus à un accord extrajudiciaire, lequel incluait d'autres créances contestées entre les deux parties. Au deuxième trimestre 2017, TIM a effectué un paiement d'EUR 95 mio. (CHF 102 mio.). Sur la base de cet accord, il ne subsiste pour Fastweb plus aucune créance peu sécurisée assortie de conditions (voir note 1.2).

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

Les provisions pour frais de démantèlement et de remise en état se rapportent au démantèlement d'installations de télécommunication et de stations d'émission ainsi qu'au rétablissement de l'état initial de propriétés détenues par des tiers. Le montant de ces provisions dépend notamment de l'estimation des frais de démantèlement et de remise en état à venir ainsi que de la date du démantèlement.

Les provisions pour procédures en cours sont mesurées selon les informations disponibles sur la base d'une estimation d'une sortie de trésorerie probablement attendue. Suivant l'issue de la procédure, il peut en résulter des prétentions contre le groupe, dont le règlement peut éventuellement ne pas être couvert ou ne pas être entièrement couvert par des provisions ou des prestations d'assurance. Les provisions constituées constituent la meilleure appréciation possible de l'obligation définitive.

Des obligations potentielles dont la survenance ne peut pas être évaluée à la clôture de l'exercice ou des obligations dont le montant ne peut pas être raisonnablement estimé sont publiées comme passifs éventuels.

Principes comptables

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

Provisions pour frais de démantèlement et de remise en état

Swisscom est soumise à des obligations juridiques qui l'obligent à démanteler les stations de transmission et de télécommunication installées sur les biens immobiliers d'autrui après leur mise hors service et de remettre en état la propriété de tiers sur les sites de ces installations. Les frais de démantèlement sont inscrits à l'actif comme composante des coûts d'acquisition des installations et amortis sur la durée d'utilité de ces dernières. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée de tous les coûts à venir et présentées sous les provisions à long terme. Si l'évaluation de la provision fait l'objet d'un ajustement, la valeur actualisée de l'ajustement de l'obligation est alors soit ajoutée aux coûts de l'installation inscrite à l'actif, soit retranchée de ces coûts. Le montant déduit des coûts de l'immobilisation corporelle ne doit pas être supérieur à la valeur nette comptable du poste. Le cas échéant, l'excédent est comptabilisé directement dans le compte de profits et pertes.

Provisions pour réductions de postes

Les coûts résultant de la mise en œuvre de mesures de réduction de postes sont comptabilisés lorsque la Direction a décidé d'un plan de réduction de postes, qu'il en résulte une obligation probable, que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable et que la mise en œuvre du plan de réduction de postes a débuté ou que les personnes concernées ont été informées de façon suffisamment détaillée sur les principaux points dudit plan. Le début de la mise en œuvre équivaut à l'annonce publique et/ou à l'information des associations du personnel.

4 Collaborateurs

Swisscom emploie plus de 20 000 collaborateurs, dont 17 700 en Suisse. Cette partie fournit des informations sur les effectifs, les charges de personnel, les rémunérations des principaux dirigeants ainsi que les charges de prévoyance.

4.1 Effectifs et charges de personnel

Effectifs

en équivalents plein temps	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Clients privés	5 638	6 065	-7,0%
Enterprise Customers	4 605	4 651	-1,0%
Wholesale	88	88	0,0%
IT, Network & Infrastructure	4 826	5 072	-4,9%
Swisscom Suisse	15 157	15 876	-4,5%
Fastweb	2 504	2 468	1,5%
Autres secteurs opérationnels	2 580	2 493	3,5%
Group Headquarters	265	290	-8,6%
Total effectif	20 506	21 127	-2,9%
Dont Suisse	17 688	18 372	-3,7%
Dont à l'étranger	2 818	2 755	2,3%
Effectif moyen en équivalents	20 836	21 453	-2,9%

Charges de personnel

En mio. CHF	2017	2016
Charges salariales	2 214	2 268
Charges sociales	257	253
Charges pour régimes à prestations définies ¹	375	338
Charges pour régimes à cotisations définies	10	9
Charges pour paiements fondés sur des actions	2	3
Charges de réduction de postes	61	20
Autres charges de personnel	83	56
Total des charges de personnel	3 002	2 947
Dont Suisse	2 759	2 718
Dont à l'étranger	243	229

¹ Voir note 4.3.

Charges de réduction de postes

Swisscom soutient, au travers d'un plan social, les collaborateurs touchés par des réductions de postes. Selon le plan social décidé, l'âge et l'ancienneté, certains collaborateurs touchés par les réductions de postes peuvent être transférés à la société d'occupation Worklink AG. Celle-ci place les participants auprès de tiers pour des interventions temporaires.

Les charges nettes de réduction de poste s'élèvent à CHF 61 mio. Elles se composent de la constitution de provisions à hauteur de CHF 95 mio. diminuées de la reprise de provisions non utilisées d'un montant de CHF 34 mio. En 2016, Swisscom a annoncé vouloir réduire sa base de coûts en Suisse d'environ CHF 60 mio. par année d'ici 2020. Compte tenu de la pression persistante du marché dans l'activité principale, des potentiels d'efficacité plus élevés entraînés par la numérisation ainsi que du temps et des moyens nécessaires pour lancer de nouveaux services dans les secteurs porteurs comme le cloud ou la sécurité, Swisscom porte cet objectif d'économie à CHF 100 mio. par année de 2018 à 2020. Swisscom continue de réaliser des économies de coûts principalement par le biais de simplifications des procédures de travail et par la réduction durable de l'offre d'emplois dans les domaines en régression. Les mesures planifiées ont pour conséquence des suppressions de postes en Suisse ainsi que la sollicitation du plan social par des collaborateurs.

4.2 Rémunérations des principaux dirigeants

En mio. CHF	2017	2016
Rémunération en cours	1,4	1,4
Rémunération en actions	0,7	0,7
Cotisations de sécurité sociale	0,1	0,1
Rémunération totale versée aux membres du Conseil d'administration	2,2	2,2
Rémunération en cours	5,8	5,5
Rémunération en actions	0,9	1,0
Rémunération après le départ de la Direction du groupe	0,6	–
Cotisations de prévoyance	0,9	1,1
Cotisations de sécurité sociale	0,6	0,5
Rémunération totale versée aux membres de la Direction du groupe	8,8	8,1
Rémunération totale versée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe	11,0	10,3

Les personnes occupant des postes clés au sein de Swisscom sont les membres de la Direction du groupe et les membres du Conseil d'administration de Swisscom SA. La rémunération des membres du Conseil d'administration se compose d'honoraires de base auxquels viennent s'ajouter des suppléments de fonction et des jetons de présence. Un tiers de la rémunération totale (hors jetons de présence) du Conseil d'administration est versé en actions. La rémunération des membres de la Direction du groupe se compose d'un salaire de base fixe en espèces, d'une part variable liée au résultat en espèces et en actions, de prestations de service et de prestations en nature ainsi que de cotisations de prévoyance et de cotisations aux assurances sociales. Les membres de la Direction du groupe perçoivent 25% de la part variable liée au résultat sous forme d'actions. Les membres de la Direction du groupe ont la possibilité de porter cette proportion à 50%.

La publication conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) a lieu dans le chapitre Rapport de rémunération. Les participations dans Swisscom SA des membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe sont présentées dans les notes aux comptes annuels de Swisscom SA.

4.3 Régimes à prestations définies

Régimes de retraite

comPlan

La plupart des collaborateurs en Suisse sont assurés dans le plan de prévoyance de Swisscom contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. Ce régime de retraite est mis en œuvre par l'institution de prévoyance comPlan, qui a la forme juridique d'une fondation. L'organe suprême de l'institution de prévoyance est le Conseil de fondation, qui est constitué à parts égales de représentants de l'employeur et des employés. Le règlement de prévoyance constitue avec les dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle les dispositions formelles du plan de prévoyance. Pour chaque assuré, un avoir de vieillesse individuel est géré, sur lequel sont crédités les cotisations d'épargne individuelles ainsi que les intérêts. Le taux d'intérêt des avoirs de vieillesse est fixé chaque année par le Conseil de fondation en tenant compte de la situation financière de l'institution de prévoyance. Les bonifications de vieillesse sont financées par des cotisations de l'employeur et des employés. L'employeur paie en outre des cotisations de risque pour financer les prestations en cas de décès et d'invalidité. L'âge ordinaire de la retraite est fixé à 65 ans. Les collaborateurs ont le droit de prendre une retraite anticipée avec une rente réduite. Le montant de la rente de vieillesse se détermine en multipliant l'avoir de vieillesse individuel par le taux de conversion fixé dans le règlement de prévoyance. La prestation de vieillesse peut en outre être perçue entièrement ou en partie sous forme de capital. En cas de retraite anticipée, l'employeur finance en plus une rente AVS transitoire jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Le montant des rentes d'invalidité est déterminé selon un pourcentage du salaire assuré et est indépendant du nombre d'années de services réalisées.

Les dispositions formelles contiennent différentes dispositions de partage des risques («risk sharing») entre les assurés et l'employeur. En cas de découvert évalué conformément aux prescriptions comptables suisses applicables aux caisses de pension (Swiss GAAP RPC), le Conseil de fondation prend des mesures afin de résorber le découvert et rétablir l'équilibre financier dans un délai de cinq à sept ans. Ces mesures peuvent consister en la perception de cotisations d'assainissement, en une rémunération diminuée ou nulle des avoirs de vieillesse, en une réduction des prestations ou en une combinaison de ces différentes mesures. S'il existe une lacune de financement structurelle en raison d'un financement courant insuffisant imputable aux taux d'intérêt, cette lacune doit être résorbée en première priorité au moyen d'une adaptation des prestations futures. Les cotisations d'assainissement de l'employeur doivent correspondre au minimum à la somme des cotisations d'assainissement des

employés. Selon les dispositions formelles, l'employeur n'a aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires destinées à résorber plus de 50% d'un découvert. Il résulte des usages passés au sein de l'entreprise une obligation implicite – qui dépasse l'obligation juridique – de paiement de cotisations supplémentaires et de cotisations d'assainissement en cas de découvert et en cas de lacune de financement structurelle. Dès lors, un plafonnement de la part du coût des avantages futurs à la charge de l'employeur au sens d'IAS 19.87(c) est admis à hauteur de cette obligation implicite.

En 2016, compte tenu du bas niveau des taux d'intérêt et de l'augmentation de l'espérance de vie, le Conseil de fondation a décidé diverses mesures visant à garantir l'équilibre financier. Les points centraux de ces mesures comprennent un abaissement du taux de conversion ainsi qu'une augmentation des cotisations d'épargne périodiques des employés et de l'employeur. De plus, les collaborateurs assurés âgés bénéficient d'une mesure visant à atténuer les réductions de rentes futures, sous la forme d'apports spéciaux crédités sur leur avoir de vieillesse individuel pendant une période de cinq ans au plus. Swisscom participe aux coûts de ces versements spéciaux par un paiement extraordinaire de CHF 50 mio. en 2017. Les coûts restants estimés à environ CHF 250 mio. seront financés par l'emploi de fonds libres de comPlan. Les différentes mesures ont entraîné en 2016 un coût des services passés de CHF 3 mio. Ces coûts avaient pour fondement une réévaluation de l'engagement net selon des valeurs de marché actuelles au moment de l'entrée en vigueur du changement apporté au régime et selon les hypothèses actuarielles actuelles en tenant compte des caractéristiques de partage des risques («risk sharing»). Sans la prise en compte des caractéristiques de partage des risques («risk sharing»), il aurait résulté du changement de régime un coût des services passés négatif de CHF 546 mio en 2016.

Conformément aux prescriptions comptables suisses applicables aux caisses de pension (Swiss GAAP RPC), il existe au 31 décembre 2017 un excédent de couverture de CHF 0,8 mrd et un degré de couverture de 108% (exercice précédent: 101%). La différence par rapport à l'évaluation selon les IFRS réside principalement dans l'utilisation d'un taux d'escompte plus élevé ainsi que d'un autre modèle d'évaluation actuariel prévoyant un enregistrement différé dans le temps des prestations de prévoyance futures.

Autres régimes de retraite

D'autres régimes de retraite existent pour certaines filiales suisses qui ne sont pas affiliées à comPlan ainsi que pour Fastweb. Les collaborateurs de la filiale italienne Fastweb ont acquis jusqu'à fin 2006 des droits à des prestations de retraite futures, qui ne sont pas comptabilisés comme des engagements de prévoyance à prestations définies.

Charges de prévoyance

En mio. CHF	comPlan	Autres régimes	2017	comPlan	Autres régimes	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	368	2	370	322	8	330
Changements des régimes	–	–	–	3	–	3
Coût d'administration	4	1	5	4	1	5
Total enregistré dans les charges de personnel	372	3	375	329	9	338
Coût financier de l'engagement net	11	–	11	25	–	25
Total enregistré dans les charges financières	11	–	11	25	–	25
Total des charges pour régimes à prestations définies enregistré dans le compte de profits et pertes	383	3	386	354	9	363

En mio. CHF	comPlan	Autres régimes	2017	comPlan	Autres régimes	2016
Gains/(pertes) actuariel(l)e)s résultant de						
Changement des hypothèses démographiques	(131)	–	(131)	102	–	102
Changement des hypothèses financières	(72)	–	(72)	(280)	2	(278)
Ajustements liés à l'expérience des engagements de prévoyance	(17)	–	(17)	36	(3)	33
Changement des cotisations des employés (risk sharing) ¹	246	–	246	(711)	–	(711)
Produit de la fortune de prévoyance sans la part enregistrée dans le résultat financier	(879)	3	(876)	(308)	–	(308)
Total charges (produits) pour régimes à prestations définies enregistré dans les autres éléments du résultat global	(853)	3	(850)	(1 161)	(1)	(1 162)

¹ La diminution de CHF 246 mio. de la part des collaborateurs est motivée par la lacune de financement structurelle, imputable notamment au résultat positif dans les actifs du régime.

L'effet de la première application des caractéristiques de partage des risques (risk sharing) s'est élevé à CHF 856 mio. en 2016. Sur ce total, CHF 711 mio. concernent la limitation de la participation de l'employeur et CHF 145 mio. portent sur la prise en compte d'adaptations indispensables des prestations à l'avenir.

Statut de l'institution de prévoyance

En mio. CHF	comPlan	Autres régimes	2017	comPlan	Autres régimes	2016
Engagement de prévoyance professionnelle						
Solde au 1^{er} janvier	11 635	105	11 740	12 183	117	12 300
Coût des services rendus au cours de l'exercice	368	2	370	322	8	330
Coûts financiers des engagements de prévoyance	78	–	78	113	1	114
Cotisations versées par les employés	186	–	186	178	2	180
Prestations de prévoyance payées	(471)	(1)	(472)	(325)	(9)	(334)
Perdes actuarielles (gains actuariels)	26	–	26	(853)	(1)	(854)
Regroupement d'entreprises	–	1	1	–	1	1
Changements des régimes	–	–	–	3	–	3
Transfert du régime de retraite chez comPlan	72	(72)	–	14	(14)	–
Solde au 31 décembre	11 894	35	11 929	11 635	105	11 740
Fortune de prévoyance						
Solde au 1^{er} janvier	9 826	64	9 890	9 307	74	9 381
Coûts financiers de la fortune de prévoyance	67	–	67	88	1	89
Cotisations versées par l'employeur	335	3	338	268	3	271
Cotisations versées par les employés	186	–	186	178	2	180
Prestations de prévoyance payées	(471)	–	(471)	(325)	(9)	(334)
Produit (Charge) de la fortune de prévoyance sans la part enregistrée dans le résultat financier	879	(3)	876	308	–	308
Coût d'administration	(4)	(1)	(5)	(4)	(1)	(5)
Transfert du régime de retraite chez comPlan	46	(46)	–	6	(6)	–
Solde au 31 décembre	10 864	17	10 881	9 826	64	9 890
Engagements nets						
Engagements nets comptabilisés au 31 décembre	1 030	18	1 048	1 809	41	1 850

Les engagements de prévoyance ont évolué comme suit:

En mio. CHF	comPlan	Autres régimes	2017	comPlan	Autres régimes	2016
Solde au 1^{er} janvier						
Solde au 1^{er} janvier	1 809	41	1 850	2 876	43	2 919
Charges de prévoyance, nettes	383	3	386	354	9	363
Cotisations de l'employeur et prestations payées	(335)	(4)	(339)	(268)	(3)	(271)
Regroupements d'entreprises	–	1	1	–	1	1
(Produits) Charges pour régimes à prestations définies enregistrées dans les autres éléments du résultat global	(853)	3	(850)	(1 161)	(1)	(1 162)
Transfert du régime de retraite chez comPlan	26	(26)	–	8	(8)	–
Solde au 31 décembre	1 030	18	1 048	1 809	41	1 850

La duration moyenne pondérée de la valeur actualisée des engagements de prévoyance est de 17 ans (exercice précédent: 18 ans).

Répartition de la fortune de prévoyance
comPlan

Catégorie	Stratégie de placement	31.12.2017			31.12.2016		
		Cotés	Pas cotés	Total	Cotés	Pas cotés	Total
Obligations d'Etat Suisse	8,0%	1,8%	3,5%	5,3%	2,3%	4,5%	6,8%
Obligations d'entreprises Suisse	6,0%	5,7%	0,0%	5,7%	6,0%	0,0%	6,0%
Obligations d'Etat monde developed markets	10,0%	7,4%	0,0%	7,4%	8,4%	0,0%	8,4%
Obligations d'entreprises monde developed markets	9,0%	10,0%	0,0%	10,0%	9,2%	0,0%	9,2%
Obligations d'Etat monde emerging markets	7,0%	7,4%	0,0%	7,4%	7,2%	0,0%	7,2%
Dette privée	6,0%	0,0%	6,2%	6,2%	0,0%	6,2%	6,2%
Instruments d'emprunt	46,0%	32,3%	9,7%	42,0%	33,1%	10,7%	43,8%
Actions Suisse	5,0%	5,5%	0,0%	5,5%	5,2%	0,0%	5,2%
Actions monde developed markets	12,0%	13,2%	0,0%	13,2%	13,3%	0,0%	13,3%
Actions monde emerging markets	8,0%	8,4%	0,0%	8,4%	8,4%	0,0%	8,4%
Instruments de capitaux propres	25,0%	27,1%	0,0%	27,1%	26,9%	0,0%	26,9%
Immeubles Suisse	11,0%	7,1%	4,7%	11,8%	7,5%	4,6%	12,1%
Immeubles monde	6,0%	3,6%	2,5%	6,1%	3,7%	1,2%	4,9%
Immeubles	17,0%	10,7%	7,2%	17,9%	11,2%	5,8%	17,0%
Commodities	4,0%	2,1%	2,0%	4,1%	1,9%	2,0%	3,9%
Private markets	7,0%	0,0%	8,3%	8,3%	0,0%	7,0%	7,0%
Liquidités et autres immobilisations	1,0%	0,0%	0,6%	0,6%	0,0%	1,4%	1,4%
Liquidités et placements alternatifs	12,0%	2,1%	10,9%	13,0%	1,9%	10,4%	12,3%
Total de la fortune de prévoyance	100,0%	72,2%	27,8%	100,0%	73,1%	26,9%	100,0%

Le Conseil de fondation définit la stratégie de placement et les marges de fluctuation tactiques dans le cadre des dispositions légales. La Commission de placement procède à la répartition de la fortune dans les limites des attributions du Conseil de fondation. Elle est l'organe central de gestion, de coordination et de surveillance concernant la gestion de la fortune. La stratégie de placement vise à réaliser le rendement le plus élevé possible dans le cadre de la prise de risque et à générer par ce moyen le produit non courant destiné à remplir les engagements financiers. Cet objectif est concrétisé au travers d'une large diversification en différentes catégories de placements, marchés, monnaies et secteurs, dans des marchés développés mais aussi émergents. La duration des taux d'intérêt des placements portant intérêt est de 6,56 ans (exercice précédent: 5,52 ans) avec une notation moyenne de A-. Toutes les positions en devises sont couvertes à l'intérieur du portefeuille global contre le CHF au moyen d'une stratégie monétaire de telle sorte que la quote-part prescrite de 88% (CHF ou couverture contre le CHF) soit réalisée. Les placements non cotés et par conséquent plutôt illiquides représentent une part de 27,8% de la fortune globale. Sur la base de cette stratégie, comPlan compte sur un objectif de réserve de fluctuation de valeur de 17,8% (base: exercice 2018).

Informations complémentaires sur la fortune de prévoyance

Au 31 décembre 2017, la fortune de prévoyance inclut des actions et des obligations de Swisscom SA à la juste valeur de CHF 6 mio. (CHF 5 mio. un an plus tôt). Le produit effectif de la fortune de prévoyance s'est établi en 2017 à CHF 943 mio. (CHF 397 mio. lors de l'exercice précédent).

Swisscom prévoit d'effectuer en 2018 des versements à l'institution de prévoyance au titre des cotisations réglementaires de l'employeur d'un montant de CHF 270 mio.

Hypothèses actuarielles

Hypothèses	2017		2016	
	comPlan	Autres régimes	comPlan	Autres régimes
Taux d'actualisation au 31 décembre	0,69%	1,30%	0,64%	0,91%
Evolution des salaires	1,08%	—	1,08%	0,74%
Augmentations de rentes	—	—	—	—
Intérêts comptes d'épargne	0,69%	—	0,64%	1,03%
Cotisations des employés à la lacune de financement	40%	—	40%	—
Espérance de vie à 65 ans – hommes (nombre d'années)	22,10	22,10	22,26	22,26
Espérance de vie à 65 ans – femmes (nombre d'années)	23,90	23,90	24,32	24,32

Le taux d'actualisation se base sur des obligations d'entreprises cotées à la Bourse suisse SIX d'émetteurs suisses et étrangers libellées en francs suisses et bénéficiant d'un rating AA. L'évolution des salaires correspond à la valeur moyenne des dernières années. Aucune augmentation future de rentes n'est prévue, car comPlan ne dispose pas de réserve de fluctuation de valeur suffisante. La rémunération des montants d'épargne est déterminée sur la base du taux d'actualisation. L'hypothèse relative à l'espérance de vie a été établie en 2017 pour la première fois au moyen d'une projection des améliorations futures en matière de mortalité selon le modèle Continuous Mortality Investigation (CMI) fondé sur des améliorations passées effectives de la mortalité observée en Suisse. Le calcul est effectué avec un taux d'amélioration futur de la mortalité à long terme de 1,75%. Il résulte de la première application du modèle CMI une réduction des engagements nets de prévoyance de CHF 100 mio., qui a été comptabilisée en 2017 dans le résultat global comme changement en matière d'estimation. L'année dernière, les tables génératiionnelles de la LPP 2015 ont été utilisées pour le calcul de l'espérance de vie.

Les caractéristiques de partage des risques («risk sharing») qui concernent la procédure en cas de découvert, et qui ressortent des dispositions formelles, sont prises en compte en deux étapes dans les hypothèses financières. Dans un premier temps, il est fait l'hypothèse que le Conseil de fondation décidera une réduction par étapes des rentes futures de 5,4% (5,6% selon l'hypothèse de l'exercice précédent) sur une période de dix ans, afin de résorber la lacune de financement due aux taux d'intérêt. Cette valeur se fonde sur une prévision du taux de conversion futur avec un taux mixte pour le domaine obligatoire et le domaine surobligatoire. Pour le domaine obligatoire, le taux de conversion légal actuel est appliqué. Pour le domaine surobligatoire, le calcul est établi avec un taux d'actualisation de 0,69%. Dans un deuxième temps, la valeur actuelle de la lacune de financement restante est répartie sur les employés et l'employeur entre les cotisations réglementaires et les prestations adaptées dans la première étape. L'obligation juridique et implicite de l'employeur de payer des cotisations supplémentaires est inchangée et supposée être limitée à 60% de la lacune de financement. Cette hypothèse se fonde sur les dispositions légales et réglementaires visant à résorber un découvert ainsi que sur les mesures effectivement décidées par le passé par le Conseil de fondation et par l'employeur. Il résulte de l'hypothèse de la limitation de la participation de l'employeur à la lacune de financement une réduction des engagements de prévoyance de CHF 465 mio. (exercice précédent: CHF 711 mio.), qui correspond à la part des collaborateurs présumée. Les effets de la première prise en compte ont été comptabilisés en 2016 comme changement en matière d'estimation dans les autres éléments du résultat global. En 2017, la diminution de la part des collaborateurs a été comptabilisée dans le résultat.

Analyse de sensibilité comPlan

Analyse de sensibilité 2017

En mio. CHF	Engagement de prévoyance professionnelle		Coût des services ¹	
	Augmentation Hypothèse	Diminution Hypothèse	Augmentation Hypothèse	Diminution Hypothèse
Taux d'actualisation (Variation +/-0,5%)	(556)	650	(39)	47
Evolution des salaires (Variation +/-0,5%)	44	(41)	7	(7)
Augmentations de rentes (Variation +0,5%/-0,0%)	536	—	29	—
Intérêts comptes d'épargne (Variation +/-0,5%)	21	(19)	8	(7)
Cotisations des employés à la lacune de financement (Variation +/-10%)	(116)	116	—	—
Espérance de vie à 65 ans (Variation +/-0,5 année)	126	(127)	5	(5)

¹ La sensibilité se réfère aux coûts des services rendus au cours de l'exercice comptabilisés dans les charges de personnel.

Analyse de sensibilité 2016

En mio. CHF	Engagement de prévoyance professionnelle		Coût des services ¹	
	Augmentation Hypothèse	Diminution Hypothèse	Augmentation Hypothèse	Diminution Hypothèse
Taux d'actualisation (Variation +/-0,5%)	(574)	670	(40)	48
Evolution des salaires (Variation +/-0,5%)	47	(45)	7	(7)
Augmentations de rentes (Variation +0,5%/-0,0%)	547	–	30	–
Intérêts comptes d'épargne (Variation +/-0,5%)	25	(23)	8	(8)
Cotisations des employés à la lacune de financement (Variation +/-10%)	(178)	178	–	–
Espérance de vie à 65 ans (Variation +/-0,5 année)	128	(129)	5	(5)

¹ La sensibilité se réfère aux coûts des services rendus au cours de l'exercice comptabilisés dans les charges de personnel.

Lors de chaque adaptation des hypothèses actuarielles d'un demi-point de pourcentage ou d'une demi-année, l'analyse de sensibilité tient compte de la modification des engagements de prévoyance ainsi que du coût des services rendus au cours de l'exercice. Seule l'une des hypothèses est alors adaptée, tandis que les autres paramètres demeurent inchangés. Lors de l'analyse de la sensibilité en rapport avec une modification négative des augmentations de rentes, il n'a été procédé à aucune adaptation, compte tenu de l'impossibilité de procéder à une réduction des prestations de rentes.

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

La détermination des charges liées à la prévoyance professionnelle exige une estimation de la future période de service, de l'évolution future des salaires et des rentes, de la rémunération du montant de l'épargne, du moment des paiements contractuels des prestations et de la part de l'employeur à la lacune de financement. Cette évaluation est effectuée sur la base d'expériences antérieures et de tendances futures attendues. Les paiements futurs attendus sont actualisés sur la base d'obligations d'entreprises cotées à la Bourse suisse d'émetteurs suisses et étrangers libellées en francs suisses et bénéficiant d'un rating AA. Les taux d'actualisation correspondent aux échéances de paiement attendues des engagements.

Principes comptables

Les calculs actuariels des charges et des engagements découlant de plans de prévoyance à prestations définies sont effectués selon la méthode des unités de crédit projetées (projected unit credit). Le compte de profits et pertes présente le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés résultant de modifications de régime et de réductions, ainsi que les frais administratifs dans les charges de personnel et le coût financier de l'engagement net dans les charges financières. Les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime, à l'exception des montants inclus dans les intérêts nets, sont présentés dans les autres éléments du résultat global.

Les hypothèses relatives aux futures prestations nettes sont définies conformément aux prescriptions découlant des dispositions formelles du régime. Pour les régimes de retraite suisses, les dispositions formelles déterminantes comprennent le règlement de l'institution de prévoyance ainsi que les lois, ordonnances et instructions pertinentes en matière de prévoyance professionnelle, en particulier les dispositions qu'ils renferment concernant le financement et les mesures destinées à résorber un découvert dans des institutions de prévoyance. A partir de l'exercice 2016, les hypothèses financières sont déterminées en tenant compte de caractéristiques de partage des risques («risk sharing») ressortant des dispositions formelles. Selon celles-ci, la part de l'employeur est limitée aux coûts des prestations futures et les employés doivent être impliqués dans les obligations de paiement éventuel de cotisations supplémentaires destinées à résorber un découvert.

Si le montant des prestations d'incapacité de gain permanente (rentes d'invalidité) est identique pour tous les employés assurés indépendamment des années de service, les coûts de ces prestations sont comptabilisés au moment de la survenance de l'événement qui est à l'origine de l'incapacité de gain.

5 Périmètre de consolidation

Cette partie présente la structure du groupe Swisscom et contient des explications sur les filiales, coentreprises et sociétés associées. Elle fournit en outre des éclaircissements sur les principaux changements dans la structure du groupe ainsi que sur leurs incidences sur les comptes consolidés.

5.1 Structure du groupe

Swisscom SA est la société mère du groupe et possède pour l'essentiel des participations majoritaires directes dans Swisscom (Suisse) SA, Swisscom Broadcast SA et Swisscom Directories SA. Fastweb S.p.A. (Fastweb) est détenue indirectement au travers de Swisscom (Suisse) SA et d'une société intermédiaire en Italie. Swisscom Re SA, siège au Liechtenstein, est la propre réassurance du groupe.

Swisscom possède une participation de 69% dans Swisscom Directories SA; la part restante est détenue par Tamedia. Swisscom a octroyé à Tamedia une option de vente (option put) et Tamedia a concédé à Swisscom une option d'achat (option call) pour la part de Tamedia s'élevant à 31%. L'option de vente et l'option d'achat peuvent être exercées respectivement à partir de mi-2018. La juste valeur de l'option put s'élève au 31 décembre 2017 à CHF 231 mio. (CHF 233 mio. lors de l'exercice précédent), qui sont comptabilisés dans les comptes consolidés de Swisscom comme autres passifs financiers (voir note 2.2).

5.2 Principales modifications du périmètre de consolidation

Les afflux nets d'argent frais résultant de l'achat et de la vente de participations se présentent comme suit:

En mio. CHF	2017	2016
Dépenses concernant les regroupements d'entreprises moins liquidités acquises	(44)	(6)
Dépenses concernant des paiements différés de regroupements d'entreprises	(19)	(32)
Dépense liée aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(20)	(3)
Vente de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	76	88
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	(99)	(4)
Total des liquidités provenant de l'achat et de la vente de participations, net	(106)	43

138

Afin de stimuler le développement des applications basées sur la technologie blockchain, Swisscom a fondé en 2017 la société Swisscom Blockchain SA. Swisscom possède une part majoritaire de 70%. Les 30% restants sont détenus par la Direction.

En 2017, la filiale italienne Fastweb a vendu les activités avec les grandes entreprises de Tiscali à un prix d'achat d'EUR 45 mio. (CHF 50 mio.). En novembre 2017, Swisscom a acheté les parts minoritaires restantes de Mila AG, de Sellbranch AB ainsi que de CT Cintrade AG avec ses filiales Teleclub SA, Kitag Kino-Theater SA et PlazaVista Entertainment AG. En 2017, Swisscom a en outre augmenté sa participation dans Swisscom Digital Technology SA de 51% à 75%.

En septembre 2017, Swisscom a vendu ses participations dans AWIN AG à un prix d'achat d'EUR 62 mio. (CHF 71 mio.). La vente a généré un bénéfice de CHF 1 mio., qui a été comptabilisé au troisième trimestre 2017 comme autres produits financiers. En décembre 2016, Swisscom a vendu sa participation dans Metroweb S.p.A. à un prix d'achat d'EUR 80 mio. (CHF 86 mio.). La vente a généré un bénéfice de CHF 41 mio., qui a été comptabilisé comme autres produits financiers.

Principes comptables

Consolidation

Sont désignées par le terme «filiales» toutes les entreprises dont Swisscom SA a le pouvoir effectif de contrôler les politiques financières et opérationnelles. En règle générale, Swisscom SA peut exercer ce contrôle dès lors qu'elle détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote ou des droits de vote potentiels de la société. Les entreprises acquises et les entreprises cédées sont intégrées dans les états financiers consolidés respectivement à partir de leur date d'acquisition et jusqu'à la date de leur cession. Les soldes et les transactions, les produits et les charges, les rapports de participation et les dividendes ainsi que les profits et pertes latents intragroupe sont intégralement éliminés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales figurent dans les capitaux propres de l'état consolidé de la situation financière, mais séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Swisscom SA. La participation ne donnant pas le contrôle dans le résultat net apparaît dans le compte de profits et pertes consolidé comme élément du résultat net consolidé. Les variations de participations

dans des filiales sont comptabilisées en tant que transactions dans les capitaux propres, dans la mesure où le contrôle était déjà exercé auparavant et continue d'être exercé. Les options de vente des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sont présentées comme passifs financiers. Pour toutes les filiales prises en compte dans les états financiers consolidés, la date de clôture de l'exercice est fixée au 31 décembre. Aucune restriction importante ne s'oppose au transfert de fonds des filiales à la maison mère.

Les participations sur lesquelles Swisscom exerce une influence notable, sans toutefois les contrôler, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. De façon générale, l'exercice d'une influence notable peut être supposé lorsque la part des droits de vote détenus est comprise dans une fourchette de 20% à 50%.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les coûts sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Le prix d'achat recouvre les paiements en espèces ainsi que la juste valeur (fair value) des actifs cédés, des engagements pris ou repris et des propres instruments de capitaux propres cédés. Les passifs dépendant d'événements futurs fondés sur des accords contractuels sont comptabilisés à la juste valeur. A la date d'acquisition, tous les actifs et passifs identifiés qui remplissent les critères de comptabilisation sont comptabilisés à leur juste valeur. Le montant de la différence entre les coûts d'acquisition et les justes valeurs des actifs et passifs identifiables ayant été repris est comptabilisé comme goodwill en tenant compte des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle.

5.3 Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

En mio. CHF	2017	2016
Solde au 1^{er} janvier	193	223
Acquisitions	26	11
Cessions	(76)	(41)
Dividendes	(20)	(17)
Quote-part au résultat net	17	26
Quote-part aux autres éléments du résultat global	2	(7)
Conversion de monnaies étrangères	10	(2)
Solde au 31 décembre	152	193

En 2017, un montant négatif de CHF 11 mio. au total a été enregistré en tant que quote-part au résultat net de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (exercice précédent: CHF 3 mio.). Ce montant inclut des dépréciations de CHF 28 mio. (exercice précédent: CHF 29 mio.) sur des prêts, qui sont considérés comme un investissement net dans des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Récapitulatif de chiffres clés sélectionnés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

	En mio. CHF	2017	2016
Compte de profits et pertes			
Chiffre d'affaires net		2 120	2 453
Charges d'exploitation		(2 065)	(2 371)
Résultat d'exploitation		55	82
Bénéfice net		17	34
Etat de la situation financière au 31 décembre			
Actifs courants		942	1 178
Actifs non courants		860	202
Passifs courants		(926)	(899)
Passifs non courants		(485)	(113)
Capitaux propres		391	368

5.4 Sociétés du groupe

Société du groupe en Suisse

Société	Siège	Part de capital et droit de vote en %	Monnaie	Capital social en mio.	Secteur ⁴
Suisse					
Admeira SA ^{1,3}	Berne	33	CHF	0,3	AUT
AdUnit SA ²	Zurich	69	CHF	0,1	AUT
BFM Business Fleet Management SA ¹	Ittigen	100	CHF	1,0	SCS
Billag SA ¹	Fribourg	100	CHF	0,1	AUT
cablex SA ²	Berne	100	CHF	5,0	AUT
CT Cinetrade AG ¹	Zurich	100	CHF	0,5	SCS
Datasport SA ²	Gerlafingen	100	CHF	0,2	SCS
finnova sa bankware ^{2,3}	Lenzburg	9	CHF	0,5	SCS
Global IP Action SA ²	Pfäffikon	75	CHF	0,2	AUT
Kitag Kino-Theater SA ²	Zurich	100	CHF	1,0	SCS
Medgate SA ^{2,3}	Bâle	40	CHF	0,7	SCS
Medgate Technologies SA ^{2,3}	Zoug	40	CHF	0,1	SCS
Mila AG ²	Zurich	100	CHF	0,4	SCS
Mona Lisa Capital AG ²	Ittigen	100	CHF	5,0	AUT
MyStrom SA ²	Ittigen	52	CHF	0,1	AUT
PlazaVista Entertainment AG ²	Zurich	100	CHF	0,1	SCS
SEC consult (Suisse) SA ^{2,3}	Zurich	47	CHF	0,1	AUT
siroop SA ^{2,3}	Zurich	50	CHF	0,1	AUT
SmartLife Care SA ²	Wangen	48	CHF	0,2	AUT
Swisscom Blockchain SA ²	Zurich	70	CHF	0,1	SCS
Swisscom Broadcast SA ¹	Berne	100	CHF	25,0	AUT
Swisscom Digital Technology SA ¹	Genève	75	CHF	0,1	SCS
Swisscom Directories SA ¹	Zurich	69	CHF	2,2	AUT
Swisscom eHealth Invest GmbH ²	Ittigen	100	CHF	1,4	GHQ
Swisscom Energy Solutions SA ²	Ittigen	52	CHF	13,3	AUT
Swisscom Event & Media Solutions SA ²	Ittigen	100	CHF	0,1	AUT
Swisscom Health SA ²	Ittigen	100	CHF	0,1	SCS
Swisscom Immeubles SA ¹	Ittigen	100	CHF	100,0	SCS
Swisscom IT Services Finance Custom Solutions SA ²	Olten	100	CHF	0,1	SCS
Swisscom (Suisse) SA ¹	Ittigen	100	CHF	1 000,0	SCS
Swisscom Services SA ²	Ittigen	100	CHF	0,1	SCS
Swisscom Ventures SA ²	Ittigen	100	CHF	2,0	GHQ
Teleclub SA ²	Zurich	100	CHF	1,2	SCS
Teleclub Programme SA ^{2,3}	Zurich	33	CHF	0,6	SCS
VirtualAds SA ²	Bâle	83	CHF	1,1	AUT
Worklink AG ¹	Berne	100	CHF	0,5	GHQ

¹ Participation détenue directement par Swisscom SA.

² Participation détenue indirectement par Swisscom SA.

³ La participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Swisscom peut exercer une influence notable grâce notamment à sa présence au sein du Conseil d'administration.

⁴ SCS = Swisscom Suisse, FWB = Fastweb, AUT = Autres, GHQ = Group Headquarters (coûts non attribués).

Sociétés du groupe à l'étranger

Société	Siège	Part de capital et droit de vote en %	Monnaie	Capital social en millions	Secteur ⁴
Belgique					
Belgacom International Carrier Services SA ^{2,3}	Bruxelles	22	EUR	1,5	SCS
Allemagne					
Abavent GmbH ²	Kempten	100	EUR	0,3	SCS
Mila Europa GmbH ²	Berlin	100	EUR	—	SCS
Swisscom Telco GmbH ²	Leipzig	100	EUR	—	GHQ
VirtualAds Services GmbH ²	Leipzig	83	EUR	—	AUT
France					
local.fr SA ²	Bourg-en-Bresse	100	EUR	0,9	AUT
SoftAtHome SA ^{2,3}	Colombes	10	EUR	6,5	SCS
Italie					
Fastweb S.p.A. ²	Milan	100	EUR	41,3	FWB
Flash Fiber S.r.l. ^{2,3}	Milan	20	EUR	—	FWB
Swisscom Italia S.r.l. ²	Milan	100	EUR	505,8	GHQ
Liechtenstein					
Swisscom Re AG ¹	Vaduz	100	CHF	5,0	GHQ
Luxembourg					
DTF GP S.A.R.L ²	Luxembourg	100	EUR	—	AUT
Digital Transformation Fund Initial Limited Partner SCSp ²	Luxembourg	100	CHF	—	AUT
Pays-Bas					
Improve Digital B.V. ²	Amsterdam	100	EUR	—	AUT
NGT International BV. ²	Capelle a/d IJssel	100	EUR	—	AUT
Autriche					
Swisscom IT Services Finance SE ²	Vienne	100	EUR	3,3	SCS
Suède					
Sellbranch AB ²	Stockholm	100	SEK	0,1	AUT
Singapour					
Swisscom IT Services Finance Pte Ltd ²	Singapour	100	SGD	0,1	SCS
USA					
Swisscom Cloud Lab Ltd ²	Delaware	100	USD	—	SCS

¹ Participation détenue directement par Swisscom SA.

² Participation détenue indirectement par Swisscom SA.

³ La participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Swisscom peut exercer une influence notable grâce notamment à sa présence au sein du Conseil d'administration.

⁴ SCS = Swisscom Suisse, FWB = Fastweb, AUT = Autres, GHQ = Group Headquarters (coûts non attribués).

6 Autres informations

Cette partie fournit des explications sur des informations qui n'ont pas été présentées dans les autres parties. Elles comprennent par exemple des informations concernant les impôts sur le résultat et les parties liées.

6.1 Impôts sur le résultat

Charge d'impôt sur le résultat

En mio. CHF	2017	2016
Charge d'impôt exigible	349	305
Ajustements d'impôt exigible d'exercices précédents	20	–
Charge d'impôt différé	23	81
Total de la charge d'impôt sur le résultat enregistrée dans le compte de profits et pertes	392	386
Dont Suisse	338	339
Dont à l'étranger	54	47

Les autres éléments du résultat global comprennent en outre des impôts exigibles et différés sur le résultat, qui se décomposent comme suit:

En mio. CHF	2017	2016
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	19	83
Gains/(pertes) actuariel(lle)s des régimes à prestations définies	171	238
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	(1)	1
Profits et pertes de la couverture des flux de trésorerie reclassés dans le compte de profits et pertes	(1)	–
Total de la charge d'impôt sur le résultat enregistrée dans les autres éléments du résultat global	188	322

Par le passé, des impôts sur le résultat étaient comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur des dépréciations de sociétés du groupe imputables à des variations de monnaies. Suite à une restructuration intervenue en 2016, il n'est plus possible de faire valoir ces dépréciations sur le plan fiscal. Il s'est ensuivi pour 2016 un effet de CHF 79 mio. sur les impôts sur le résultat dans les autres éléments du résultat global.

Analyse de la charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'imposition applicable à l'analyse de la charge d'impôt sur le résultat ci-après correspond au taux d'imposition moyen pondéré des sociétés opérationnelles du groupe en Suisse. Le taux d'imposition sur le résultat applicable est de 20,4% (exercice précédent: 20,9%). La diminution du taux d'imposition applicable est une conséquence de taux d'imposition cantonaux plus bas.

En mio. CHF	2017	2016
Résultat avant impôts sur le résultat en Suisse	1 724	1 817
Résultat avant impôts sur le résultat à l'étranger	236	173
Résultat avant impôts sur le résultat	1 960	1 990
Taux d'imposition sur le résultat applicable	20,4%	20,9%
Charge d'impôt sur le résultat au taux applicable	400	416
Réconciliation avec la charge d'impôt sur le résultat présentée		
Effet du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	2	1
Effet de changements du taux d'imposition sur les impôts différés sur le résultat	(12)	(2)
Effet de l'application de taux d'imposition sur le résultat différents en Suisse	2	(8)
Effet de l'application de taux d'imposition sur le résultat différents à l'étranger	20	5
Effet de la non activation de reports de pertes fiscales	11	6
Effet de l'activation et de la compensation de reports de pertes fiscales auparavant non activés	(14)	(12)
Effet de dépenses et produits déductibles uniquement fiscalement	(37)	(26)
Effet de produits exonérés d'impôts et de dépenses fiscalement non déductibles	–	6
Effet d'impôts sur le résultat d'exercices précédents	20	–
Total de la charge d'impôt sur le résultat	392	386
Taux effectif d'imposition sur le résultat	20,0%	19,4%

Actifs et passifs d'impôt exigible sur le résultat

En mio. CHF	2017	2016
Passifs d'impôt exigible nets, au 1^{er} janvier	107	125
Enregistrés dans le compte de profits et pertes	369	305
Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	16	5
Paiements des impôts sur le résultat en Suisse	(279)	(324)
Paiements des impôts sur le résultat à l'étranger	(10)	(4)
Passifs d'impôt exigible nets, au 31 décembre	203	107
Dont actifs d'impôt exigible	(10)	(18)
Dont passifs d'impôt exigible	213	125
Dont Suisse	198	105
Dont à l'étranger	5	2

Actifs et passifs d'impôt différé sur le résultat

En mio. CHF	31.12.2017			31.12.2016		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net
Immobilisations corporelles	34	(623)	(589)	36	(568)	(532)
Immobilisations incorporelles	–	(309)	(309)	–	(326)	(326)
Provisions	102	(51)	51	78	(76)	2
Engagements de prévoyance professionnelle	186	–	186	359	–	359
Reports de pertes fiscales	90	–	90	118	–	118
Autres	153	(110)	43	138	(99)	39
Total des actifs d'impôt sur le résultat (passifs d'impôt sur le résultat)	565	(1 093)	(528)	729	(1 069)	(340)
Dont actifs d'impôt différé			197			281
Dont passifs d'impôt différé			(725)			(621)
Dont Suisse			(588)			(435)
Dont à l'étranger			60			95

Les échéances des reports de pertes fiscales n'ayant pas fait l'objet d'une inscription à l'actif d'actifs d'impôt sur le résultat différé sont les suivantes:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Echéance dans un délai d'1 an	–	–
Echéance dans un délai de 2 à 7 ans	125	86
Echéance illimitée	39	27
Total des reports de pertes fiscales non enregistrés	164	113
Dont Suisse	114	72
Dont à l'étranger	50	41

Sur les bénéfices non distribués des filiales, des passifs d'impôt sur le résultat différé de CHF 6 mio. ont été comptabilisés au 31 décembre 2017 (exercice précédent: aucun). Les différences temporelles de filiales et de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence pour lesquelles aucun passif d'impôt sur le résultat différé n'est comptabilisé au 31 décembre 2017 s'élèvent à CHF 1 117 mio. (CHF 1 390 mio. pour l'exercice précédent).

Principes comptables

Les impôts sur le résultat englobent tous les impôts exigibles et différés dépendant du résultat. Les impôts ne dépendant pas du résultat, tels que l'impôt immobilier et l'impôt sur le capital, sont enregistrés comme autres charges d'exploitation. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable; des impôts différés sont en principe comptabilisés sur toutes les différences temporelles. Les différences temporelles résultent des écarts entre la valeur comptable d'un élément des états financiers consolidés et la valeur fiscale correspondante qui se compenseront à nouveau au cours des périodes à venir. Les actifs d'impôt différé ne sont inscrits à l'actif que lorsqu'il est probable qu'ils puissent être comptabilisés avec des bénéfices imposables à venir. Les passifs d'impôt sur le résultat qui sont prélevés sur la distribution de bénéfices non distribués de sociétés du groupe ne sont comptabilisés que lorsque la distribution des bénéfices est prévue dans un futur proche. Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat exigibles et différés sont compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et portent sur la même entité imposable.

6.2 Parties liées

Actionnaire majoritaire et participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Actionnaire majoritaire

Conformément à la loi fédérale sur l'organisation de l'entreprise fédérale de télécommunications (LET), la Confédération suisse (Confédération) doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom. Au 31 décembre 2017, la Confédération détenait en tant qu'actionnaire majoritaire une part inchangée de 51% des actions émises. Une réduction de la part de la Confédération au-dessous de la part majoritaire nécessiterait une modification de la loi par le Parlement et serait soumise au droit de référendum populaire facultatif sur le plan fédéral. En sa qualité d'actionnaire majoritaire, la Confédération exerce un contrôle sur les décisions de l'Assemblée générale qui requièrent la majorité absolue des voix exprimées. Il s'agit en premier lieu des décisions relatives au dividende et à l'élection des membres du Conseil d'administration. Swisscom fournit des services de télécommunication à la Confédération et lui achète en outre des services. La Confédération englobe les divers départements et autorités fédérales et autres entreprises placées sous son contrôle (pour l'essentiel la Poste, les Chemins de fer fédéraux suisses, RUAG et Skyguide). Toutes les affaires sont traitées sur la base de rapports habituels clients et fournisseurs à des conditions identiques à celles offertes à des tiers indépendants. En outre, Swisscom effectue avec la Poste des transactions financières aux conditions du marché.

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Les prestations fournies aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que celles obtenues de la part de ces participations sont basées sur les prix du marché. Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont mentionnées dans la note 5.3.

Transactions et soldes

En mio. CHF	Produits	Charges	Créances	Passifs
Exercice 2017				
Confédération	247	127	269	163
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	77	88	20	3
Total 2017/Solde au 31 décembre 2017	324	215	289	166

En mio. CHF	Produits	Charges	Créances	Passifs
Exercice 2016				
Confédération	233	131	164	233
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	36	146	11	6
Total 2016/Solde au 31 décembre 2016	269	277	175	239

Institutions de prévoyance du personnel et rémunérations des principaux dirigeants

Les opérations entre Swisscom et les diverses institutions de prévoyance sont présentées dans la note 4.3. Les rémunérations des principaux dirigeants sont déclarées dans la note 4.2.

6.3 Autres principes comptables

Conversion de monnaies étrangères

Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, les positions monétaires sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de clôture; les positions non monétaires sont quant à elles converties au cours de la transaction et les différences de change comptabilisées en résultat. Les actifs et les passifs des filiales et des sociétés associées exprimés dans une autre monnaie fonctionnelle sont convertis aux cours de clôture, le compte de profits et pertes et le tableau des flux de trésorerie au cours moyen. Les différences de change résultant de la conversion des actifs nets et des comptes de profits et pertes sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global.

Principaux cours de change

Monnaie	Clôture de l'exercice			Moyenne	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	2017	2016
1 EUR	1,170	1,074	1,084	1,113	1,090
1 USD	0,976	1,019	0,995	0,985	0,990

Normes internationales d'information financière IFRS et interprétations amendées ne devant pas encore être obligatoirement appliquées

Les normes internationales d'information financière IFRS et interprétations suivantes, publiées jusqu'à la fin 2017, doivent être appliquées au plus tôt à compter de l'exercice 2018:

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IFRIC 22	Transactions en monnaie étrangère et contreparties payées d'avance	1 ^{er} janvier 2018
IFRIC 23	Incertitude quant au traitement de l'impôt sur le résultat	1 ^{er} janvier 2019
Amendements apportés à IAS 28	Participations à long terme dans des sociétés associées et des coentreprises	1 ^{er} janvier 2019
Amendements apportés à IFRS 2	Classification et évaluation de transactions dont le paiement est fondé sur des actions	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 9	Instruments financiers	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients et clarifications connexes de la norme	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 16	Contrats de location	1 ^{er} janvier 2019
Divers	Amendements des IFRS 2014–2016	1 ^{er} janvier 2018
Divers	Amendements des IFRS 2015–2017	1 ^{er} janvier 2019

Swisscom va vérifier ses rapports financiers dans l'optique des normes nouvelles ou amendées qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ou ultérieurement et qui ne seront pas appliquées de manière anticipée par Swisscom. Pour l'heure, Swisscom ne s'attend à aucune influence significative sur les comptes consolidés, excepté en ce qui concerne la modification décrite ci-après.

IFRS 9 «Instruments financiers»

La norme comprend de nouvelles règles en matière de classification et d'évaluation des actifs et passifs financiers, de comptabilisation des dépréciations et de comptabilisation de couverture. Il en résultera dans certains cas des modifications de classification, et les nouvelles dispositions en matière de dépréciation conduiront dans certains cas à des pertes comptabilisées en charges de façon plus précoce. Swisscom s'attend, suite à la première application au 1^{er} janvier 2018, à une diminution des capitaux propres d'environ CHF 20 mio. avant impôts.

IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients»

Dans son principe, la nouvelle norme prévoit pour les dispositions actuelles un modèle unique en cinq étapes applicable à tous les contrats conclus avec des clients. Selon IFRS 15, le montant à comptabiliser au titre des produits des activités ordinaires est celui qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie du transfert de biens ou de services à un client. La date ou la période déterminante ne dépend plus du moment du transfert des risques et avantages, mais du transfert du contrôle des biens ou services au client. Pour les contrats à composantes multiples, IFRS 15 prévoit explicitement une répartition du prix de transaction sur les différentes obligations identifiées au titre des prestations, proportionnellement aux prix de vente individuels. La nouvelle norme inclut également de nouvelles règles relatives aux coûts engagés pour obtenir et pour remplir un contrat

ainsi que des lignes directrices afin de définir quand de tels coûts sont à considérer comme un actif. La norme exige en outre de nouvelles informations élargies à fournir en annexe.

IFRS 15 produira les effets significatifs suivants sur les états financiers consolidés de Swisscom:

- › **Chiffre d'affaires:** Lors de contrats à composantes multiples (contrat de téléphonie mobile avec un téléphone portable subventionné), une répartition du chiffre d'affaires sur les composantes déjà fournies (téléphone portable) doit avoir lieu, de sorte que les chiffres d'affaires soient comptabilisés plus tôt. Le montant global du chiffre d'affaires demeure inchangé sur la durée du contrat.
- › **Coûts du contrat:** Les subventions de terminaux et commissions qui sont versées aux revendeurs (coûts marginaux d'obtention de contrats) ainsi que les coûts afférents aux routeurs et set top box (coûts d'exécution de contrats) sont portés à l'actif et comptabilisés comme charges pendant toute la durée du contrat.

Swisscom choisit pour la première application de la norme IFRS 15 la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode transitoire, Swisscom doit appliquer IFRS 15 rétrospectivement uniquement aux contrats qui ne sont pas encore achevés au 1^{er} janvier 2018. L'effet induit par la transition est comptabilisé au 1^{er} janvier 2018 dans les capitaux propres, sans incidence sur le résultat. Les chiffres de l'exercice précédent ne sont pas adaptés.

Swisscom s'attend, suite à la première application au 1^{er} janvier 2018, à une augmentation des capitaux propres d'environ CHF 400 mio. avant impôts. Cet effet résulte de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs sur contrat ainsi que de coûts marginaux d'obtention de contrats différés et de coûts différés d'exécution de contrats. Pour l'année 2018, Swisscom estime suite à l'application d'IFRS 15 que le chiffre d'affaires net reculera de CHF 10 mio. et les charges directes progresseront de CHF 40 mio. L'évolution de l'effet de la norme IFRS 15 sur le résultat dépendra des futurs modèles d'affaires et produits, du panachage des canaux de distribution ainsi que de l'évolution des quantités, des prix et des coûts.

IFRS 16 «Contrats de location»

Pour le preneur, la nouvelle norme IFRS 16 (applicable au 1^{er} janvier 2019) prévoit un seul modèle comptable. La distinction exigée jusqu'ici dans la norme IAS 17 entre contrats de location simple et contrats de location-financement est désormais supprimée pour le preneur. Le preneur comptabilise dans son état de la situation financière une obligation locative pour les paiements futurs de loyers ainsi qu'un droit d'utiliser le bien sous-jacent. Le bailleur continue en revanche d'établir une distinction sur le plan comptable entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Le modèle comptable d'IFRS 16 ne se distingue à cet égard pas de manière significative des prescriptions précédentes de la norme IAS 17. Swisscom s'attend à ce que les modifications importantes aient une influence significative sur les comptes consolidés. Une estimation fiable des conséquences de l'application de la norme IFRS 16 ne sera réalisable qu'après une analyse détaillée de la situation.

Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de Swisscom SA, Ittigen (Berne)

Rapport sur l'audit du groupe

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Swisscom SA et de ses filiales (le groupe), comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, le compte de résultat global consolidé, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les notes aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 96 à 147) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe». Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit



Comptabilisation des chiffres d'affaires



Inscription à l'actif des installations techniques et des logiciels



Goodwill lié à Fastweb



Provisions et passifs éventuels pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence



Engagement de prévoyance professionnelle comPlan

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Comptabilisation des chiffres d'affaires

Elément clé de l'audit

Les activités de télécommunication de Swisscom se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'informatique (IT). Les contrats sous-jacents à ces transactions comportent souvent différents éléments qui sont comptabilisés séparément. A cet égard, la présentation correcte des éléments contractuels identifiés, la délimitation périodique des chiffres d'affaires et la facturation correcte dépendent largement des systèmes IT.

Notre approche

Nous avons analysé le processus depuis la conclusion du contrat jusqu'à la réception du paiement et nous avons évalué si les flux de valeurs ont été intégralement et correctement comptabilisés. Nous avons notamment identifié les principaux contrôles clés concernant la comptabilisation des chiffres d'affaires, puis nous avons vérifié leur efficacité par échantillonnage. Nous avons tenu compte du niveau élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations par différents systèmes IT en testant, avec l'aide de nos spécialistes IT, l'efficacité des contrôles IT des systèmes pertinents pour la présentation des comptes.

Nous avons également réalisé des procédures d'audit analytiques. Sur la base des rapports internes, nous avons analysé, pour chaque segment de chiffre d'affaires et chaque catégorie de produit, les tendances concernant les principaux indicateurs et nous avons évalué sous un angle critique les écarts par rapport à nos attentes.

S'agissant des nouveaux produits importants, nous avons évalué si le moment de la comptabilisation des chiffres d'affaires et le montant ainsi comptabilisé pour les différentes composantes avaient été déterminés correctement.

De plus amples informations concernant la comptabilisation des chiffres d'affaires figurent dans les sections suivantes des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 1.1 – Segmentation



Inscription à l'actif des installations techniques et des logiciels

Elément clé de l'audit

Face aux mutations technologiques que connaît le secteur des télécommunications, les investissements dans les nouvelles installations techniques et les logiciels jouent un rôle stratégique pour l'évolution des activités de Swisscom. A cet égard, il est important que les coûts qui ont été inscrits à l'actif au titre des installations techniques et des logiciels acquis et issus de la production propre remplissent les critères des IFRS.

Notre approche

Nous avons vérifié la conformité des directives de Swisscom en matière de comptabilisation à l'actif avec les IFRS ainsi que l'efficacité des contrôles clés relatifs au respect de ces directives.

Nous avons notamment examiné, au moyen d'une procédure de sélection statistique par échantillonnage, les installations techniques et les logiciels qui ont été inscrits à l'actif au cours de l'exercice sous revue afin de vérifier le caractère approprié de leur inscription à l'actif ainsi que le moment où celle-ci a été effectuée.

Nous avons également analysé l'étendue et le calcul approprié des heures travaillées par les collaborateurs de Swisscom pour les prestations de développement liées aux nouveaux projets importants. Pour ce faire, nous avons vérifié par échantillonnage les taux horaires utilisés par Swisscom sur la base des charges de personnel effectives et nous avons analysé les éventuels changements. Sur la base des valeurs budgétées mensuelles, nous avons comparé avec les chiffres réels les coûts prévus à inscrire et ne pas inscrire à l'actif pour les projets importants et nous avons évalué les écarts de manière critique.

De plus amples informations concernant l'inscription à l'actif des installations techniques et des logiciels figurent dans les sections suivantes des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 3.2 – Immobilisations corporelles
- Note aux comptes consolidés n° 3.4 – Immobilisations incorporelles



Goodwill lié à Fastweb

Elément clé de l'audit

Au 31 décembre 2017, un goodwill de CHF 578 millions (2016 : CHF 529 millions) est comptabilisé pour le secteur opérationnel Fastweb.

Le test de dépréciation annuel du goodwill lié à Fastweb est influencé de manière significative par les décisions d'appréciation du Management en ce qui concerne les flux de trésorerie futurs attendus, le taux d'actualisation utilisé (WACC) et la croissance prévue.

Notre approche

Lors de notre vérification, nous avons évalué si pour le test de dépréciation du goodwill lié à Fastweb une procédure d'évaluation adéquate avait été choisie du point de vue méthodologique, si le calcul était compréhensible et si les hypothèses retenues étaient appropriées.

Nous avons notamment examiné sous un angle critique, sur la base des prises de position écrites du management local et de la Direction du Groupe, les données d'entrée et les hypothèses concernant les flux de trésorerie sous-jacents au test de dépréciation ainsi que les taux de croissance futurs.

De plus, nous avons vérifié l'exactitude historique du plan d'affaires sur la base d'une comparaison plurianuelle des valeurs estimées avec les valeurs réelles.

S'agissant du taux d'actualisation utilisé, nous avons analysé les différents paramètres avec l'aide de nos spécialistes de l'évaluation et nous les avons comparés avec le groupe de référence.

Nous avons vérifié l'exactitude comptable et la pertinence méthodologique du modèle utilisé pour le test de dépréciation.

De plus, nous avons vérifié si les données relatives au test de dépréciation étaient correctement indiquées dans les notes aux comptes consolidés et si les analyses de sensibilité présentées reflétaient de manière adéquate les risques liés au test de dépréciation.

De plus amples informations concernant le goodwill lié à Fastweb figurent dans les sections suivantes des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 3.3 – Goodwill



Provisions et passifs éventuels pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence

Elément clé de l'audit

Swisscom fournit des services d'accès réglementés pour d'autres prestataires de services de télécommunication. Les prix facturés font l'objet de procédures réglementaires.

De plus, la Commission de la concurrence (Comco) mène différentes procédures relatives au droit des cartels contre Swisscom.

Si un jugement entré en force devait établir un abus de position dominante, il pourrait également en découler des préventions de droit civil contre Swisscom.

La constitution d'une provision ou la présentation d'un passif éventuel au titre de ces procédures est influencée de manière significative par les décisions d'appréciation du Management.

Notre approche

Nous avons vérifié l'efficacité des contrôles mis en œuvre pour identifier, évaluer et comptabiliser les procédures juridiques issues de l'environnement réglementaire et du droit de la concurrence.

En particulier, nous avons participé aux discussions trimestrielles relatives aux procédures juridiques avec les départements concernés et nous avons discuté et examiné sous un angle critique les récapitulatifs établis par le Groupe Swisscom en ce qui concerne les procédures juridiques.

Avec l'aide de nos spécialistes du droit, nous avons évalué la probabilité d'une sortie de trésorerie en relation avec une procédure juridique, le moment de la comptabilisation d'une provision au bilan et le montant correspondant ainsi que la présentation des passifs éventuels. S'agissant des procédures significatives, nous avons également obtenu une confirmation d'avocat externe de Swisscom, que nous avons examinée sous un angle critique.

Afin de vérifier le montant des provisions et des passifs éventuels, nous avons en outre évalué si les données internes et externes étaient correctement intégrées dans les calculs et si les hypothèses sous-jacentes aux calculs étaient appropriées.

S'agissant des passifs éventuels, nous avons vérifié si les données indiquées dans les notes aux comptes consolidés reflétaient les risques de manière appropriée.

De plus amples informations concernant les provisions et les passifs éventuels pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence figurent dans les sections suivantes des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 3.5 – Provisions, passifs et actifs éventuels



Engagement de prévoyance professionnelle comPlan

Elément clé de l'audit

Swisscom gère pour ses collaborateurs différents régimes de retraite en Suisse et en Italie, la plupart des collaborateurs en Suisse étant assurés auprès de l'institution autonome de prévoyance de l'employeur comPlan contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. Il en résulte un engagement de prévoyance professionnelle qui est calculé sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques. Ces hypothèses concernent principalement le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires et de rentes, la rémunération des avoirs d'épargne, l'espérance de vie et l'évolution prévue du taux de conversion. De plus, conformément avec la loi Suisse, Swisscom tient compte d'une limitation de la part de l'employeur dans le découvert restant conformément à l'IAS 19 (répartition des risques). Le calcul de la part de l'employeur dans le découvert se base notamment sur des valeurs empiriques concernant les mesures mises en œuvre jusqu'ici afin d'améliorer l'équilibre financier de la caisse de pension.

Ces hypothèses sont déterminées par le Management et comportent des décisions d'appréciation qui ont des conséquences importantes sur le montant de l'engagement de prévoyance comptabilisé au bilan pour comPlan et de la charge de prévoyance présentée.

Notre approche

Sur la base de la vérification de l'efficacité des contrôles internes, nous avons évalué l'intégralité et l'exactitude des données sur le personnel sous-jacentes à l'expertise de l'actuaire et nous avons analysé ces dernières par échantillonnage. De plus, nous avons soumis le calcul actuariel à l'appréciation critique de nos spécialistes. A cet égard, nous avons notamment vérifié l'application uniforme du modèle pour la prise en compte de la répartition des risques ainsi que les effets de l'application des hypothèses sous-jacentes au cours de la deuxième année d'application. En complément, nous avons évalué la qualification et l'indépendance de l'actuaire mandaté par Swisscom.

Avec l'aide de nos spécialistes, nous avons analysé en détail la conformité avec l'IAS 19 de la prise en compte de l'évolution prévue du taux de conversion et de la limitation de la part de l'employeur dans le découvert restant. Nous avons revu et examiné sous un angle critique l'évolution prévue du taux de conversion et la limitation de la part de l'employeur dans le découvert restant, sur la base des valeurs empiriques et des estimations spécifiques à Swisscom.

De plus, nous avons évalué les hypothèses du Management dans le cadre du calcul des paramètres utilisés dans l'expertise de l'actuaire mandaté par Swisscom. Pour ce faire, nous avons examiné la méthode appliquée pour déterminer les paramètres et la continuité par rapport à l'exercice précédent et nous avons comparé ces paramètres avec la fourchette des informations du marché disponibles.

De plus amples informations concernant l'engagement de prévoyance professionnelle comPlan figurent dans la section suivante des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 4.3 – Régimes à prestations définies



Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.



- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèdent les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

KPMG SA

Hanspeter Stocker
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Daniel Haas
Expert-réviseur agréé

Gümligen-Berne, 6 février 2018

KPMG SA, Hofgut, case postale 112, CH-3073 Gümligen-Berne

KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.

Comptes annuels de Swisscom SA

Compte de résultat

En mio. CHF	2017	2016
Produits nets des ventes de biens et des prestations de services	231	229
Autres produits d'exploitation	29	66
Total produits d'exploitation	260	295
Charges de personnel	(79)	(78)
Autres charges d'exploitation	(92)	(92)
Total charges d'exploitation	(171)	(170)
Résultat d'exploitation	89	125
Charges financières	(129)	(135)
Produits financiers	140	140
Rendement des participations	105	2 567
Résultat avant impôts sur le résultat	205	2 697
Charge d'impôts sur le résultat	(8)	(15)
Bénéfice net	197	2 682

Bilan

En mio. CHF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Actifs			
Trésorerie		290	180
Actifs financiers courants		—	86
Instruments financiers dérivés		4	9
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	3.1	7	17
Autres créances à court terme	3.1	2	7
Comptabilisation différée de la distribution de bénéfices de filiales		—	2 500
Actifs de régularisation		110	100
Total des actifs courants		413	2 899
Immobilisations financières	3.1	6 045	4 967
Instruments financiers dérivés		73	29
Participations	2.2	7 973	7 884
Total des actifs non courants		14 091	12 880
Total des actifs		14 504	15 779
Passifs et capitaux propres			
Dettes à court terme portant intérêt	3.2	2 211	1 868
Instruments financiers dérivés		5	6
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	3.2	8	5
Autres dettes à court terme	3.2	39	48
Passifs de régularisation		70	84
Provisions		11	10
Total des passifs courants		2 344	2 021
Dettes à long terme portant intérêt	3.2	6 782	7 403
Instruments financiers dérivés		52	84
Autres dettes à long terme	3.2	2	4
Provisions		11	12
Total des passifs non courants		6 847	7 503
Total des passifs		9 191	9 524
Capital-actions		52	52
Réserve légale issue du capital/réserves issues d'apports de capital		21	21
Réserves facultatives issues du bénéfice		5 240	6 183
Parts capitaux propres	3.3	—	(1)
Total des capitaux propres		5 313	6 255
Total des passifs et des capitaux propres		14 504	15 779

Annexe aux comptes annuels

1 Informations générales

1.1 Nom, forme juridique et siège

- › Swisscom SA, Ittigen (canton de Berne)
- › Société mère du groupe Swisscom
- › Swisscom SA est une société anonyme de droit public conformément à la loi fédérale du 30 avril 1997 sur l'entreprise de télécommunications (LET).
- › Numéro d'identification des entreprises (IDE) CHF-102.753.938

1.2 Capital-actions

Le capital-actions est constitué au 31 décembre 2017 d'un nombre inchangé par rapport à l'exercice précédent de 51 801 943 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 par action.

1.3 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2017, la Confédération suisse (ci-après «Confédération») détenait en qualité d'actionnaire majoritaire une part inchangée de 51,0% des actions émises de Swisscom SA. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de la société.

1.4 Nombre d'équivalents plein temps

Le nombre moyen d'emplois en équivalents plein temps de Swisscom SA était supérieur à 250 lors de l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent.

157

1.5 Autorisation de publication et approbation des comptes annuels

Le Conseil d'administration de Swisscom SA a autorisé la publication des présents comptes annuels le 6 février 2018. Aucun événement important postérieur à la clôture de l'exercice n'est survenu jusqu'à cette date. Les comptes annuels sont sujets à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de Swisscom SA le 4 avril 2018.

2 Résumé des principales règles comptables

2.1 Généralités

Les principes d'évaluation importants appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. A cet égard, il convient de préciser que la possibilité de constitution et de dissolution de réserves latentes pour assurer la prospérité de l'entreprise à long terme a été prise en considération.

2.2 Participations et comptabilisations de distributions de bénéfices de filiales

Les participations sont comptabilisées à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur nécessaires. Dans la mesure où l'Assemblée générale des filiales approuve les distributions de dividendes avant que les comptes annuels de Swisscom SA soient adoptés par le Conseil d'administration, les distributions de bénéfices correspondantes sont enregistrées de manière anticipée auprès de Swisscom SA. Une liste des participations directes et indirectes détenues par Swisscom SA figure dans la note 5.4 jointe aux comptes annuels consolidés.

2.3 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture (hedge accounting)

Les instruments financiers dérivés qui servent de couvertures des risques de change et de couvertures des variations de taux d'intérêt sont évalués au prix courant. La modification des prix courants est comptabilisée dans le compte de résultat. Les instruments dérivés qui remplissent les conditions d'une opération de couverture sont évalués selon les mêmes principes d'évaluation que l'élément couvert. Les bénéfices et les pertes résultant de l'élément couvert et de l'opération de couverture sont traités ensemble (prise en considération collective de l'unité d'évaluation).

2.4 Propres parts du capital

Les actions propres sont portées au bilan en diminution des capitaux propres à leur date d'acquisition et à leurs coûts d'acquisition. En cas de revente ultérieure, les bénéfices ou les pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat au titre de produits financiers ou de charges financières.

3 Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Créances et immobilisations financières

En mio. CHF	31.12.2017	Dont envers des participations	31.12.2016	Dont envers des participations
Créances clients	7	7	17	17
Autres créances à court terme	2	1	7	5
Immobilisations financières	6 045	5 934	4 967	4 855

3.2 Dettes

Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services et autres dettes

En mio. CHF	31.12.2017	Dont envers des participations	31.12.2016	Dont envers des participations
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	8	4	5	1
Autres dettes à court terme	39	11	48	10
Autres passifs à long terme	2	—	4	—

Dettes portant intérêt

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Prêts bancaires	736	721
Emprunts obligataires	6 106	6 101
Placements privés	500	750
Passifs portant intérêt vis-à-vis de participations	1 556	1 676
Autres passifs portant intérêt vis-à-vis de tiers	95	23
Total des dettes portant intérêt	8 993	9 271
Dont des passifs portant intérêt à court terme	2 211	1 868
Dont des passifs portant intérêt à long terme	6 782	7 403

Emprunts obligataires

En mio. CHF ou EUR	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal
Emprunts obligataires en CHF 2007–2017	—	—	600	3,75
Emprunts obligataires en CHF 2009–2018	1 385	3,25	1 425	3,25
Emprunts obligataires en EUR 2013–2020	500	2,00	500	2,00
Emprunts obligataires en EUR 2014–2021	500	1,88	500	1,88
Emprunts obligataires en CHF 2010–2022	500	2,63	500	2,63
Emprunts obligataires en CHF 2015–2023	250	0,25	250	0,25
Emprunts obligataires en CHF 2012–2024	500	1,75	500	1,75
Emprunts obligataires en EUR 2015–2025	500	1,75	500	1,75
Emprunts obligataires en CHF 2014–2026	200	1,50	200	1,50
Emprunts obligataires en CHF 2016–2027	200	0,38	200	0,38
Emprunts obligataires en CHF 2017–2027	350	0,38	—	—
Emprunts obligataires en CHF 2016–2028	200	0,38	200	0,38
Emprunts obligataires en CHF 2014–2029	160	1,50	160	1,50
Emprunts obligataires en CHF 2016–2032	300	0,13	300	0,13
Emprunts obligataires en CHF 2017–2033	150	0,75	—	—
Emprunts obligataires en CHF 2015–2035	150	1,00	150	1,00

3.3 Propres parts du capital

	Nombre	Prix moyen en CHF	En mio. CHF
Solde au 31 décembre 2015	—	—	—
Achat sur le marché	8 000	520	4
Distribution pour les paiements fondés sur des actions	(6 486)	520	(3)
Solde au 31 décembre 2016	1 514	520	1
Achat sur le marché	7 200	468	3
Distribution pour les paiements fondés sur des actions	(8 090)	468	(4)
Solde au 31 décembre 2017	624	468	—

4 Informations complémentaires

4.1 Sûretés constituées en faveur de tiers

Au 31 décembre 2017, les garanties pour les sociétés du groupe au profit de tiers s'élevaient à CHF 290 mio. (exercice précédent: CHF 228 mio.).

4.2 Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

Au 31 décembre 2017, il existait des actifs financiers non disponibles pour un montant de CHF 105 mio. (exercice précédent: CHF 109 mio.). Ces actifs servent à couvrir des engagements résultant de crédits bancaires.

4.3 Droits de participation des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction du groupe

Le tableau ci-après indique le nombre d'actions bloquées et non bloquées détenues au 31 décembre 2016 et 2017 par les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction du groupe, ainsi que leurs parties liées:

Nombre	31.12.2017	31.12.2016
Hansueli Loosli	2 733	2 350
Roland Abt	205	88
Valérie Berset Bircher	213	96
Alain Carrupt	213	96
Frank Esser	478	332
Barbara Frei	784	648
Catherine Mühlmann	1 443	1 326
Theophil Schlatter	1 419	1 225
Renzo Simoni ¹	160	—
Hans Werder ²	—	1 128
Total des actions des membres du Conseil d'administration	7 648	7 289

¹ Élu au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

² Fin de mandat au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

Nombre	31.12.2017	31.12.2016
Urs Schaeppi (CEO)	3 964	3 229
Mario Rossi	1 236	1 027
Hans C. Werner	1 068	897
Marc Werner	750	382
Urs Lehner ¹	115	—
Christian Petit ²	—	1 337
Heinz Herren	1 586	1 333
Dirk Wierzbitzki	234	64
Total des actions des membres de la Direction du groupe	8 953	8 269

¹ Fin de mandat à la Direction du groupe le 21 juin 2017.

² Fin de mandat à la Direction du groupe le 21 juin 2017.

En 2017, 1 493 actions (CHF 0,7 mio.) ont été distribuées à des membres du Conseil d'administration et 2 121 actions (CHF 0,9 mio.) à des membres de la Direction du groupe.

Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

Proposition concernant l'emploi du bénéfice

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, lors de sa séance du 4 avril 2018, d'affecter le bénéfice résultant du bilan de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017, soit CHF 5 240 mio., comme suit:

En mio. CHF	31.12.2017
Affectation du bénéfice	
Résultat accumulé non distribué exercice précédent	6 182
Dividende ordinaire ¹	(1 140)
Report de solde	5 042
Bénéfice net de l'exercice	197
Variation parts capitaux propres	1
Résultat accumulé à disposition de l'Assemblée générale	5 240
Dividende ordinaire de CHF 22.00 par action sur un total de 51 801 319 actions ¹	(1 140)
Report à nouveau	4 100

¹ Sans actions propres.

Si l'Assemblée générale accepte cette proposition, un dividende par action sera versé aux actionnaires le 10 avril 2018 comme suit:

Par action nominative	CHF
Dividende ordinaire brut	22,00
Moins 35% d'impôt anticipé	(7,70)
Dividendes distribués, nets	14,30



Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de Swisscom SA, Ittigen (Berne)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swisscom SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 155 à 160) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,



individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hanspeter Stocker
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Daniel Haas
Expert-réviseur agréé

Gümligen-Berne, 6 février 2018

164